

MÉTÉOROLOGIE
Averses dispersées
Maximum : 75

Gracieuseté de
SHEARER LUMBER CO. LTD.
MONTRÉAL

FÊTE DU JOUR
SAINTE PRAXÈDE
RADIO - SACRÉ - COEUR
Emission sur 38 postes
Du lundi au samedi

10¢

"Le monde est miné par ces sclérosés intellectuels qui croient tout savoir"

QUEBEC. — "Le monde souffre de la présence de sclérosés intellectuels qui croient tout savoir; ceux qui font progresser le monde, ce sont ces admirables inquisiteurs, constamment agaçonnés par leur désir de perfection."
C'est ce qu'a déclaré hier après-midi, le premier ministre Jean Lesage, à un groupe d'étudiants des cours d'été de l'université Laval, à qui il a offert une réception.
Le chef du gouvernement a confié à son auditoire que le fait de se retrouver dans ce milieu lui rappelait ses années de collège.
"Je vous admire et je vous envie, a-t-il déclaré. Vous recevez des louan-

ges, parce que vous sacrifiez au travail une partie de vos vacances; personnellement, je ne crois pas qu'il s'agisse là d'un sacrifice."
"La satisfaction que vous retirez de vos études d'été est beaucoup plus tonique, en fait, que le repos. Ce n'est pas le travail qui fatigue l'homme; c'est plutôt le travail qu'il aurait dû faire et qu'il n'a pas fait."
Le premier ministre a quand même formulé le souhait que le séjour des étudiants d'été dans la vieille capitale constitue pour eux des vacances.
Il leur a dit qu'ils étaient plus chanceux que lui, du fait qu'ils avaient pu choisir leurs vacances.
"Quant à moi, a-t-il ajouté, s'il m'arrive de vouloir prendre des vacances, je dois m'en remettre à la Providence, quant au moment, et à ma femme, quant à la décision finale."
Durant son discours, le premier ministre a rappelé un passage de son manuel de littérature, du temps où il était collègue. Il a appliqué à ses invités, cette phrase du manuel, que l'auteur appliquait à Rabelais:
"Alors commença pour lui une vie de voyages qui fut en même temps une vie d'études. Il parcourut la France, demandant à chaque université ce qu'elle pouvait lui enseigner."

Le BGR poursuit en cour quatre postes de radio

OTTAWA. — Après trois ans, le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion et de la télévision a mis fin à sa politique d'avertissements et de réprimandes et a annoncé, hier, qu'il prenait des procédures judiciaires contre quatre stations que l'on n'a pas nommées les accusant d'avoir enfreint les règlements du Bureau.
Le BGR se propose également de régler une dispute concernant les droits de télévision des joutes de football en réclamant — et non pas en demandant — à tous les postes de télévision de projeter sur les écrans la joute pour la coupe Grey qui sera jouée le 1er décembre.
Dans une déclaration qui a fait l'effet d'une bombe, le BGR annonce aussi trois autres décisions importantes. Le BGR et la Société Radio-Canada iront en cour

pour obtenir une interprétation judiciaire de la loi sur les émissions politiques. La cause émane de plaintes à l'effet que Radio-Canada aurait violé une interprétation de la loi par le BGR deux jours avant les élections générales du 18 juin.
Les gouverneurs continueront de prendre en considération ce qu'ils appellent les "problèmes" reliés aux demandes de permis de télévision par Radio-Canada. Cela va droit au cœur d'une soi-disant rupture récente des relations entre les deux agences. Radio-Canada demande qu'une nouvelle étude soit faite sur tout le système de diffusion.
De plus, le BGR a qui il avait été demandé de se servir de ses pouvoirs statutaires pour exiger l'affiliation de postes radiophoniques privés à un nouveau réseau de langue anglaise qui était projeté par Radio-Canada, a suggéré à Radio-Canada de songer à construire plus de stations afin d'obtenir un réseau national complet.
Rien ne laisse entendre dans cette dernière déclaration que les gouverneurs refuseront l'affiliation des 61 stations privées.

Le 21 juillet, fête nationale de la Belgique

Par Yves Margraff de la Presse Canadienne
Traditionnellement, c'est une semaine après leurs voisins français que les Belges célèbrent chaque année leur fête nationale.
Si le 14 juillet marque, en France, les surannées victoires de la monarchie, en Belgique, c'est la naissance d'un royaume que l'on fête le 21 juillet.
Quelques mois après leur révolution de 1830, paradoxalement animée par des aristocrates, en juillet 1831, les Belges initiaient le prince Léopold de Saxe-Cobourg à monter sur le trône qu'il venait d'épouser. Ce roi des Belges — et non roi de Belgique, ce qui confère à la monarchie un caractère plus démocratique — devait, dès les premières années de son règne, et ses descendants après lui, être le ciment entre les deux peuples qui forment ce pays.
Flamands et Wallons, s'ils sont très différents; plus peut-être que Canadiens français et anglais, n'en conservent pas moins un profond attachement à leur famille royale.
Respect des différences
Tout récemment, alors qu'il prononçait un discours d'importance à Mons, en Wallonie, le roi Baudouin devait affirmer: "La Belgique puise sa force dans la variété de sa vie régionale... cette vie doit se développer dans le respect de nos différences."
Certes, il serait faux d'affirmer qu'il n'existe pas de problème linguistique en Belgique. Il n'en reste pas moins que si l'on en reparle beaucoup en ce moment, c'est que, précisément, les fonctionnaires bilingues de ce pays, tentent actuellement de retracer la frontière entre les Flandres et la Wallonie. Mais il s'agit bien davantage d'un problème administratif que réellement humain. Les Belges n'ignorent pas que leur pays n'est viable que s'ils oublient leurs susceptibilités propres pour ne penser qu'au bien commun.
Il est d'ailleurs assez remarquable de noter que si quelques rares Belges ultranationalistes parlent d'une scission possible entre Flamands et Wallons, c'est en Belgique que l'on trouve le plus grand nombre de partisans d'une Europe politiquement unie, comme suite normale à la Communauté économique européenne.
L'un des groupements précurseurs du Marché commun est né à Bruxelles entre les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg. Ce Benelux devait en fait faciliter l'union économique des Six à laquelle elle adhère comme entité.
L'union fait la force
La Belgique, de par sa situation géographique, était appelée à jouer un rôle important sur la scène internationale. Si ses fondateurs ont voulu lui donner un statut de neutralité permanente, il ne lui fut jamais possible de se tenir à l'écart des conflits opposant ses puissants voisins, telles la France et l'Allemagne. L'insistance avec laquelle les hommes d'Etat belges luttent pour l'établissement d'une Europe unie se conçoit encore mieux à la lumière de ces considérations. On s'ex-

Saskatchewan: le congrès NPD donne son appui au gouvernement

SASKATOON. — Le congrès du Nouveau parti démocratique de la Saskatchewan a accordé son appui hier au programme d'assurance-santé du gouvernement néo-démocrate de cette province pendant que des entretiens et des démarches officieuses de toute sorte se poursuivaient en vue de briser l'impasse qui subsiste toujours entre les médecins et le gouvernement de M. Lloyd.
Le congrès a réélu ce dernier, chef du parti et a incité fortement le Collège des médecins et chirurgiens de la Saskatchewan à reprendre les négociations avec le gouvernement. Les congressistes ont adopté une résolution en marge de la situation actuelle mais sa portée a été de beaucoup atténuée dans la reformulation de la proposition originale.
Pour sa part, le Collège a fait savoir qu'il attendait Voir page 2: Saskatchewan



Un tribunal va interpréter le règlement sur les émissions politiques

Ottawa. — La Société Radio-Canada et le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion et de la télévision s'adresseront aux tribunaux pour obtenir une interprétation d'un règlement sur les émissions politiques.
Le BGR déclare que cette cause émane de plaintes portées à la suite d'une émission de nouvelles de Radio-Canada le samedi précédant la journée des élections, le 18 juin, un lundi.
Le BGR dit que qu'il y eut des plaintes accusant Radio-Canada d'avoir agi à l'encontre d'une interprétation du règlement par le BGR en diffusant des éléments de nouvelles que les stations privées étaient "empêchées" de diffuser par le BGR.
Le règlement en question est la section 17 de la loi de diffusion. Il se lit comme suit: "Aucun détenteur de permis ne diffusera de programme, de réclame et d'annonce d'un caractère de politique partisane le jour du scrutin en vue de l'élection d'un membre de la Chambre des Communes, d'une législature de province ou d'un conseil ou d'une corporation municipale ou durant les deux jours précédant cette élection."

Le sénateur Fournier: le métro coûtera le double des prévisions

Par Jean-Marc Laliberté
Le sénateur Sarto Fournier, qui vient de fonder le Parti métropolitain de Montréal, a affirmé hier que l'administration Drapeau-Saulnier a trompé le public avec son projet de métro et que celui-ci coûtera probablement le double des estimés publiés par les autorités municipales.
M. Fournier a mis l'administration au défi de lui permettre d'interroger librement les directeurs des services des travaux publics, d'urbanisme et finances et les deux ingénieurs français, MM. Gaston Derou et Jacques Gaston afin de pouvoir démontrer que l'on a omis volontairement de s'expliquer de dépenses d'expropriation importantes et d'autres dans les estimés.
Le sénateur Fournier a souligné que MM. Lucien Saulnier et Jean Drapeau ont promis d'arrêter les travaux si le métro devait coûter plus cher que prévu. "C'est une promesse mensongère, dit-il, car ils ont pris les moyens pour qu'il soit impossible de savoir ce que coûtera le métro avant qu'il ne soit aux trois quarts terminé".
M. Fournier s'est défendu d'être contre le métro. Il a dit que la réalisation de ce projet devra se poursuivre mais de façon à ne pas paralyser financièrement la ville de Montréal.
Un autre point soulevé par M. Fournier concerne les pneumatiques. "Si l'on avait voulu faire des estimés réels, dit-il, on aurait étudié la construction des tunnels en fonction du matériel roulant. Or on construit Voir page 2: Le sénateur

Jugement, le 27 août dans la cause Lemire

QUEBEC. — Le juge Albert Dumontier a déclaré hier qu'il rendra son jugement dans la cause de Rosario Lemire, le 27 août prochain.
Lemire, qui est âgé de 74 ans, a subi son procès sous une accusation de fraude. Il est accusé d'avoir fraudé la province de Québec pour une somme de \$8,999 en présentant des notes de frais fictives.
Le juge Dumontier a fixé la date de son jugement après que les deux procureurs eurent terminé leurs plaidoiries.
Me Letarte, qui plaide pour Lemire, a invoqué dans son plaidoyer le fait que l'accusé n'avait pas l'intention de frauder en retirant de l'argent à l'aide de comptes de dépenses faux et fictifs.
Par ailleurs, Me Bienvenue, qui représente la Couronne, a dit dans son plaidoyer que Lemire a retiré de l'argent après avoir reçu l'ordre venant de feu le premier ministre Duplessis.
"Il faut se demander, a-t-il dit, si l'accusé devait obéir à cet ordre."
"Comme l'accusé l'a dit lui-même, a dit Me Bienvenue, il a cessé de faire des comptes de dépenses quand il a reçu une augmentation de salaire en 1959. S'il a alors mis fin à cette pratique de lui-même, c'est qu'il a désoberé ou encore qu'il était maître incontesté de la situation."
"Cette situation, a dit Me Bienvenue, ne peut faire autrement que de me rappeler Nuremberg et Tel-Aviv. Doit-on obéir à un ordre s'il est irrégulier?"
Lemire devra subir deux autres procès sous deux autres chefs d'accusation de fraude. Une des fraudes atteint la somme de plus de \$45,000 et l'autre concerne certains travaux que Lemire a fait exécuter à ses résidences privées par des membres de la défunte police des liqueurs.
Le procès sous cette dernière accusation débutera le 27.

LE CONFLIT DE LA SASKATCHEWAN

L'attitude des médecins envers l'assurance-santé n'a pas beaucoup changé

Par Jean-Pierre Fournier
Il est difficile de prévoir si, en vertu des nouvelles propositions faites mercredi par le Collège des médecins et chirurgiens, la crise de la Saskatchewan s'achèvera réellement vers un règlement prochain.
Car, si les propositions du Collège témoignent d'un désir de rapprochement, elles n'indiquent pas un changement profond de son attitude vis-à-vis de l'assurance-santé et paraissent, à première vue, exiger une volonté de compromis bien plus grande de la part du gouvernement que de la part des médecins.
Il n'est cependant pas possible de déterminer de façon précise l'état actuel du conflit. D'une part, les détails de ces nouvelles propositions ne sont pas encore connus. Transmis par les agences de presse, ils ne sont parvenus ici que par bribes. D'autre part, le langage même des propositions n'était pas très clair.

Les médecins, il est vrai, ne demandent plus le rappel de la loi comme préalable à toute négociation mais ils ont d'autres exigences qui pourraient entraîner sa refonte complète dans un sens contraire aux cinq principes qui sont à la base du projet.
Ces principes, on le sait, sont:

1. — La gratuité des soins;
 2. — la participation obligatoire;
 3. — l'amélioration constante des services;
 4. — la direction gouvernementale;
 5. — la satisfaction de ceux qui reçoivent les soins comme de ceux qui les soignent.
- Au moins deux modifications réclamées par le Dr Harold Dalgleish, président du Collège, dans les discours qu'il a prononcés devant le congrès du Nouveau parti démocratique de la Saskatchewan, ne paraissent soulever aucune difficulté.
L'une porte sur la composition de la Commission d'assurance-santé, dont tous les membres sont maintenant nommés par le gouvernement. Le Dr Dalgleish voudrait que le Collège des médecins soit représenté au sein de cet organisme.
Or, le gouvernement s'est déjà pratiquement rendu à cette demande puisque le premier ministre Woodrow Lloyd a proposé par écrit au Collège, le 4 avril, de désigner deux de ses membres pour faire partie de la Commission. Il lui suffira de renouveler sa proposition que les médecins, cette fois, devraient accepter. Resterait à déterminer si les deux représentants du Collège doivent venir s'ajouter aux six déjà nommés ou s'ils doivent prendre la place de deux des six membres actuels.
Voir page 2: L'attitude des

Il n'y a pas un mais trois partis métropolitains...

M. ROGER SIGOUIN:
Le conseiller Roger Sigouin se demande où les adversaires de l'administration Drapeau-Saulnier s'en vont avec "trois partis métropolitains".
Commentant l'annonce faite par le sénateur Sarto Fournier de la fondation d'un nouveau parti métropolitain, M. Sigouin dit que l'ex-maire de Montréal aurait mieux fait d'avoir recours aux services d'un avocat avant d'enregistrer le nom de "Parti Métropolitain de Montréal".
"Qu'il existe maintenant un Parti Métropolitain, ce n'est certainement pas une nouveauté", dit M. Sigouin, puisque le 11 octobre 1950, M. Raoul Gauthier faisait enregistrer ce nom en Cour supérieure, (volume 80 P. S. entrée numéro 626). Cet enregistrement n'a jamais été annulé ou dissous".
M. Sigouin dit que le sénateur Fournier doit donc maintenir Voir page 2: Il n'y a pas

Les audiences publiques de la Commission Parent ont pris fin hier à Québec

La Commission Parent a terminé hier à Québec ses audiences publiques qui auront duré sept mois et au cours desquelles plus de 250 mémoires ont été déposés, expliqués et commentés, à Montréal, à Rouyn, à Sherbrooke et à Québec. Mais le travail des commissaires n'est pas terminé. En réalité il commence à peine, puisqu'ils devront maintenant délibérer, réfléchir, essayer de se mettre d'accord et rédiger un rapport que le gouvernement attend (en principe) avant le 1er de l'an. On trouvera à la page 16 un article dans lequel Jules LeBlanc fait le point de cette première et longue étape d'une entreprise gigantesque. Notre confrère a, durant ces sept mois, lu la presque totalité des mémoires et assisté aux audiences publiques qu'il a résumées régulièrement. Ce fut une tâche énorme... et il a bien mérité ses vacances qui commencent ce matin.

Gaspésie: beaucoup d'industries nouvelles mais nombreux foyers de mécontentement...

Par Marcel Thivierge
On remarque un peu partout des pistes d'atterrissage et des routes d'accès en forêts. La loi Arsenal oblige les compagnies à acheter le bois des cultivateurs.
On pourrait poursuivre longuement l'énumération des réalisations du gouvernement, des coopératives et de l'entreprise privée de même que des promesses faites par le premier ministre et ses deux ministres, MM. Bona Arsenaault et Gérard Levesque au cours de leur tournée.
Signalons que l'établissement de ces nouvelles industries a été rendu possible grâce à la collaboration de l'Hydro-Québec qui, dès novembre prochain, pourra desservir la péninsule gaspésienne.
Des foyers de mécontentement
Malgré la mise en branle de cette politique industrielle, il existe en Gaspésie de nombreux mécontents. On peut les classer en quatre catégories: les chômeurs en général, les adversaires politiques, certains partisans libéraux et la rivalité entre certaines villes.
Les chômeurs sont particulièrement nombreux dans le comté de Matapédia et à Grande-Rivière, dans Bonaventure. Il s'agit de bûcherons et de journaliers. M. Lesage, pour remédier à ce problème dans Matapédia, a promis la refonte de la route no 6. Il est question également d'une scierie à Sayabec.
Les feux de forêts et la redistribution de certaines concessions forestières ont jeté dans le chômage plusieurs bûcherons, Voir à la page 2: GASPESIE: BEAUCOUP



Le sénateur...

(Suite de la première page)

un tunnel qui ne peut recevoir autre chose que la patente française ce qui veut dire que Montréal sera à la merci de la Régie Autonome des Transports parisiens...

Et d'ajouter M. Fournier: "Je suis d'opinion que les trois Parigots qui sont ici sont beaucoup plus des voyageurs de commerce et des vendeurs de matériel à métré que des ingénieurs qui viennent nous rendre service..."

Il a déclaré que Montréal doit se libérer "des tyranniques qui charcutent la vérité d'une manière qui n'a de nom dans aucune langue et pour qui le civisme n'est qu'une foule de mensonges..."

Le taxi
Au cours de cette conférence de presse, M. Fournier a promis que s'il était élu le permis de taxi qui est actuellement de \$75, serait réduit à \$10...

La coalition
M. Fournier a dit qu'il a appris avec plaisir que M. Lucien Croteau travaillait à la coalition des forces opposées au régime Drapeau-Saulnier...

M. Fournier a dit que le comité du programme de son parti et le comité du choix des candidats seront prêts à faire connaître leurs décisions à la mi-septembre à moins "que les gens de bonne volonté fassent l'unité des forces non pas d'opposition mais des forces positives..."

Parmi les amis personnels de M. Fournier venus assister à la conférence de presse, on remarquait M. Gustave Le Droit, René-A. Gauvreau, Claude Richer, Renolt Daignault, Georges Madore, Emile Saint-Jean, Jean Kochenberger et MM. Elide Allard et Roger Deginet, de l'Association du taxi.

L'affluence des...

(Suite de la première page)

La loi stipule que la Commission doit compter au moins six membres, mais pas plus de huit. Il serait donc possible d'en ajouter deux sans modifier la composition actuelle de la Commission.

L'autre demande consiste à créer un comité permanent, composé de représentants du Collège et du gouvernement, pour réviser les articles de la loi susceptibles de mener à des désaccords.

C'est une exigence nouvelle de la part des médecins, mais il ne semble y avoir aucune raison pour laquelle le gouvernement y ferait objection. Sinon qu'il existe déjà une procédure pour le règlement de tout différend découlant de la loi (art. 42).

Le premier ministre a de plus déjà proposé (toujours dans sa lettre du 4 avril) de charger un représentant du Collège de réviser toutes les questions administratives affectant les médecins.

Droit de pratique en dehors du système

Les autres demandes formulées par le Dr Dalglish sont cependant plus délicates et requerront de la part du gouvernement une étude plus approfondie.

Le président du Collège a d'abord exigé que la loi soit amendée de façon à permettre à tout médecin qui le désire d'exercer sa profession en dehors du système d'assurance-santé sans avoir à se conformer à tout article de la loi.

Cette demande peut être interprétée de plusieurs façons. Si elle tend simplement à laisser les médecins libres de ne pas s'inscrire dans le régime d'assurance-santé, elle est déjà satisfaisante puisqu'en vertu d'un ordre-en-conseil découlant de la loi nul médecin n'est tenu de pratiquer à l'intérieur du système. Le médecin qui choisit de n'y pas participer est déchargé de tous les articles de la loi et continue d'exercer sa profession comme auparavant sans se préoccuper de la Commission d'assurance-santé. Il traite uniquement avec ses patients qui, eux, se font rembourser leurs frais par la Commission.

Si, cependant, elle tend à obtenir pour les médecins le droit de pratiquer privément en ne recevant que des patients qui ne sont pas assurés par la loi provinciale, elle ne saurait être satisfaisante sans déroger à l'un des cinq principes qui constituent le fondement de la loi: la participation obligatoire de toute la population.

Telle que rédigée maintenant, la loi permet aux assurés de ne pas se prévaloir des avantages du programme. Mais il leur faut alors remplir une formule dégageant la Commission de sa responsabilité chaque fois qu'ils reçoivent un soin. Il serait impossible à un médecin d'obliger ses clients à cette formalité chaque fois qu'ils le reçoivent. Il serait également inconcevable que beaucoup de gens veuillent renoncer aux avantages d'une assurance dont ils acquittent la prime.

Il est enfin probable que cette demande ne vise qu'à incorporer dans la loi le règlement permettant aux médecins d'exercer leur profession en dehors du système d'assurance-santé. Le Collège n'a pas caché sa méfiance des règlements émis par un ordre-en-conseil car il suffit d'un autre ordre en conseil pour les remplacer.

Si la demande du Dr Dalglish n'a pas d'autre but, on peut croire que le gouvernement n'hésitera pas à la satisfaire. Il ne devrait pas avoir

Mme René Lescop et ses sept enfants sont blessés dans un accident à Burgos, en Espagne Louise Vézina meurt à Florence

Mme René Lescop (Marguerite Geoffrin), de Montréal, et ses sept enfants ont été blessés grièvement hier dans un accident de voiture survenu à Burgos, en Espagne. On ne possède pas d'autres détails sur les circonstances de l'accident, mais les dépêches insistent sur la gravité des blessures. Mme Lescop est âgée de 46 ans.

Celle-ci, accompagnée de ses enfants, voyageait en Espagne tandis que M. René Lescop, professeur au collège Stanislas de Montréal, dirige au nom d'une agence de voyage un groupe de Canadiens qui parcourent l'Europe.

D'autre part, à Florence, Mlle Louise Vézina, âgée de 22 ans et domiciliée à 459, rue Québec, Outremont, a succombé hier aux blessures qu'elle avait subies la veille dans un musée de Florence. Mlle Vézina s'est blessée en faisant une chute dans l'escalier du musée Uffizi.

Norstad remet sa démission de commandant en chef des forces militaires de l'OTAN

WASHINGTON. — Le président Kennedy a accepté hier la démission du général Lauris Norstad, chef d'état-major des forces militaires de l'OTAN et commandant en chef des troupes américaines en Europe.

C'est lundi que le général Norstad, qui occupe son poste depuis six ans, a fait part de son désir d'être relevé de son commandement. Le quartier général de l'OTAN se trouve à Fontainebleau près de Paris.

Selon certaines rumeurs, le général Lyman L. Lemnitzer, chef de l'état-major interarmes des États-Unis, lui succéderait, à la tête de l'OTAN. Dans sa lettre de démission, le général Norstad écrit que la principale raison à son geste est qu'il est resté assez longtemps à ce poste, "plus longtemps qu'il est normal".

Woodrow Lloyd a plusieurs fois répété qu'il était opposé à la participation des compagnies d'assurance privées pour plusieurs raisons dont la moindre n'est pas la multiplication des frais d'administration. Une compagnie privée serait en outre incapable d'offrir à ses assurés les mêmes bénéfices pour une prime aussi faible.

Enfin, cette demande va à l'encontre d'au moins deux des cinq principes qui inspirent la loi actuelle, la participation obligatoire de tous et la direction gouvernementale, et peut-être d'un troisième, la gratuité de tous les soins médicaux. La dernière demande du Dr Dalglish est trop vague pour pouvoir être commentée. Le président du Collège veut rouvrir la discussion "sur les pouvoirs du cabinet provincial et de la Commission d'assurance-santé".

Tout ce qu'on peut en dire, c'est qu'elle peut signifier de remettre en question la loi et le programme d'assurance-santé tout entiers si on l'interprète dans son plus large. Ce à quoi le gouvernement ne consentirait évidemment jamais.

Il est donc illusoire de penser que le conflit est sur le point d'être réglé. Même si le gouvernement se rendait à toutes les dernières demandes des médecins, il ne réussirait pas à apaiser tout à fait le Collège. "Je tiens à préciser, a dit le Dr Dalglish mercredi, que les amendements que je viens d'exposer ne constituent pas toutes les améliorations que nous voudrions voir apporter au programme d'assurance-santé. Ils seraient tout juste suffisants pour permettre la reprise immédiate du travail."

Bien sûr, on est plus près que jamais d'une solution. Mais celle-ci n'est pas encore atteinte et on n'y arrivera qu'au prix de douloureuses concessions de part et d'autre.

Gaspésie: beaucoup...

(Suite de la première page)

particulièrement à Grande-Rivière. Le premier ministre a déclaré que l'ouverture du moulin à papier à Chandler fournirait du travail à ces bûcherons.

En Gaspésie, il faut souligner l'éternel chômage saisonnier. Pêcheurs et bûcherons ne travaillent que six mois par année. La multiplication de nouvelles industries sera sans doute le remède le plus efficace à cette situation. Le premier ministre a d'ailleurs insisté sur la politique de décentralisation industrielle de son gouvernement.

Parmi les mécontents, il y a évidemment des adversaires politiques. Les quelques porteurs de pancartes à la piste de Causapsal et sur la route entre Sainte-Anne des Monts étaient sans aucun doute des adversaires politiques. Parmi eux, M. Gérard Lévesque, ministre des pêcheries et de la chasse, a même reconnu un de ses cousins, un nommé Marin, organisateur "bleu" de la région. Certains partisans libéraux protestent parce que le gouvernement maintient en place des fonctionnaires engagés sous l'Union nationale. Ces libéraux auraient voulu un grand nettoyage et désirent manifestement avoir les emplois de ces fonctionnaires. Le premier ministre lors de son discours à Fort-Prével, a vertement semoncé ce genre de partisans en leur disant qu'il n'avait pas l'intention de revenir au système du patronage, des prébendes et des bouts de chemins. Au contraire, il entend poursuivre sa politique de grandeur dans tous les domaines.

Enfin, il y a le mécontentement causé par les rivalités entre diverses villes et comtés voisins. C'est ainsi que les gens d'Amqui et de Causapsal veulent que s'établissent chez eux la future école secondaire régionale. Le ministre de la jeunesse aura à régler cet épineux problème.

La population de Matapédia en général trouve que leur député, M. Arseneault, ministre des terres et forêts, en fait bien plus pour le comté de Bonaventure que pour le sien.

Il est évident que le comté de Bonaventure a eu la part du lion dans le domaine forestier, industriel et des pêcheries. Matapédia est un parent pauvre. Il faut cependant admettre que le comté de Bonaventure s'étendant le long de la baie des Chaleurs, offre à l'industrie en général plus d'avantages que le comté de Matapédia, qui est coincé dans la vallée gaspésienne.

La population de Grande-Rivière trouve que le gouvernement favorise d'autres villes, plus particulièrement Paspébiac, au détriment de la leur. Grande-Rivière tient à son titre de principal centre de pêche de la péninsule et sent qu'elle est en train de perdre de son importance.

Perce et Gaspé veulent toutes deux que le nouveau palais de justice soit construit dans leurs murs. On sait que le palais de justice est actuellement à Percé. Le premier ministre a tranché le débat en déclarant qu'on étudiait actuellement la possibilité d'établir des cours de justice et à Percé et à Gaspé. La tournée du premier ministre et de ses deux collègues du cabinet sera sans aucun doute d'une grande utilité pour le gouvernement. Les trois hommes politiques ont eu l'occasion de recueillir sur place les doléances et exigences de la population et de toucher du doigt les principaux problèmes de la région.

Elle marque le début d'une campagne électorale qui se prolongera jusqu'en 1964. Le premier ministre a dit qu'il visitera les 28 et 29 juillet, la Côte Nord et, un peu plus tard, l'Abitibi. Le chef de l'opposition, M. Daniel Johnson, a manifesté l'intention d'entreprendre une tournée de la Gaspésie.

D'ici les prochaines élections provinciales, les Québécois entendront parler de politique comme jamais.

Il n'y a pas...

(Suite de la première page)

tenant se déclarer en faveur du programme métropolitain fondé en 1950 dont le premier point est "le principe même que met de l'avant ce groupement purement municipal, à savoir, la formation du Grand Montréal par l'annexion ou union à la métropole de toutes les municipalités faisant partie de la Commission métropolitaine".

Le conseiller Sigouin dit que, si le sénateur Fournier ne veut pas accepter ce programme du parti métropolitain du 10 octobre 1950, il pourra toujours joindre les rangs du Parti Métropolitain de Montréal, enregistré en Cour supérieure le 22 février 1962 par M. Gabriel Tardif, 439 Stannock, "Town of Mt-Royal", qui a déclaré avoir fondé ce parti politique en date du 1er décembre 1961 sous le nom de "Montreal Metropolitan Party - Parti Métropolitain de Montréal dont le siège d'affaires est à 620 rue Olvy à Montréal".

Saskatchewan...

(Suite de la première page)

toujours une réponse officielle de la part du gouvernement à la proposition qu'il a faite mercredi.

Les deux partis ont dit leur intention de reprendre les négociations. Le ministre de la santé, M. Davies a déclaré au cours d'une émission télévisée que le gouvernement fera tout ce qui est humainement possible pour en venir à une entente. De son côté, le président du Collège, le Dr Dalglish a dit que "les entretiens ne tarderont pas à reprendre", si le gouvernement accepte la proposition de mercredi.

L'exécutif du Collège et le cabinet de M. Lloyd se sont réunis chacun de leur côté, dans la journée d'hier, mais aucune déclaration n'a été faite à l'issue de ces rencontres.

Les médecins ont boycotté le plan gouvernemental d'assurance-santé depuis le 1er juillet. Environ 200 des 625 médecins de la province ont continué de fournir un service d'urgence dans 41 des 154 hôpitaux.

Le Collège a abandonné sa demande de retrait de la loi et a invité les médecins à reprendre leurs fonctions dès que la Législature aura adopté les amendements suggérés mercredi, qui accordent aux médecins le droit de pratiquer en dehors du programme d'assurance-santé.

Les 640 délégués au congrès du NPD ont adopté une résolution incitant le Collège à "reprendre les négociations avec le gouvernement immédiatement afin de discuter de toute objection spécifique et légitime qui pourrait être apportée au programme".

Le 21 juillet...

(Suite de la première page)

plique mieux aussi pourquoi le porte-parole de la politique étrangère de la Belgique, P.-Henri Spaak, rêve d'une Europe supranationale.

Au sein du directoire d'une telle entité politique, la Belgique, comme les Pays-Bas et le Luxembourg, se sentirait mieux défendue. Après avoir été pendant des siècles le "champ de bataille de l'Europe", la Belgique ne veut pas être le "dindon d'une farce que lui prépareraient ses deux voisins".

Dans un article peu connu, Paul-Henri Spaak écrivait, voici peu: "Tout pas en avant vers l'Europe exige l'acceptation de l'idée supranationale... il est impossible de refuser une Europe capable d'être à la dimension d'un monde moderne pour maintenir la souveraineté d'États qui, quoi qu'ils fassent, n'ont plus les moyens de compter vraiment."

C'était attendre à l'échelle européenne, la devise que les Belges répètent en ce 21 juillet 1962: "L'union fait la force".

Ecole des Métiers Commerciaux
1265, rue St-Denis, Montréal.
Directeur: Paul-Emile Lévesque.
COURS REGULIERS DU JOUR
Cuisine d'hôtel - Boulangerie-pâtisserie - Coiffure pour dames - Coiffure pour hommes - Modes (chapeaux féminins) Haute-couture - Coupe et Confection pour hommes - Horlogerie.

INSTITUTEURS DEMANDES
La Commission scolaire de la ville de Montréal-Est. Instituteurs pour les classes de 7e année, 9e et 10e secondaire, garçons.
Pour renseignements:
Rv. Frère Directeur ou Secrétaire de la commission scolaire
MI. 5-4529 - 20

L'INSTITUT VAL-DU-LAC
DÉSIRE DES SUJETS QUI VEULENT S'ENGAGER DANS LA PROFESSION D'EDUCATEURS SPECIALISES
Les exigences nécessaires sont les suivantes:
Avoir complété la rhétorique, la 2e année du brevet "A" ou un équivalent.
Le candidat doit s'inscrire à la licence en psychopédagogie pour l'enfance inadaptée, de la Faculté des sciences de l'éducation de l'université de Sherbrooke.
On fait sa demande à:
L'INSTITUT VAL-DU-LAC
Case postale 1026
Téléphone: Lorraine 9-7406
Sherbrooke, Qué.
On inscrit, en faisant sa demande, son adresse et son numéro de téléphone.

PROFESSEURS DEMANDES
Classe spéciale, sous-doués, garçons de 12 à 16 ans. Excellentes conditions de travail, atelier, matériel audio-visuel, inscriptions maximum 20 élèves, école ultramoderne, exigences: expérience générale de l'enseignement et brevet d'enseignement spécialisé. Mieux: expérience de l'enseignement au sous-doués, habileté aux travaux manuels, traitement des plus intéressants, également: un professeur d'anglais en 8e année (filles) plein temps ou temps partiel, aussi: 3 titulaires au cours élémentaire 3e à 5e années, échelle de salaire, écoles très modernes, excellentes conditions de travail.
S'adresser à:
MONSIEUR ROGER HAREL, directeur des études
2 rue Waddell, Cité Sainte-Thérèse
Comté Terrebonne - Tél.: TA. 3-7675

REPRESENTANTS VENDEURS
Notre société recherche des candidats intéressés à subir un entraînement intensif en vue de devenir:
TECHNICIENS D'ASSURANCE-GROUPE
... 21 à 35 ans
... 12e année minimum
... L'expérience de la vente n'est pas essentielle
... Rémunération: salaire
... Voitures fournies par notre société
Les Services de Santé du Québec - RA. 5-4721

GERANT DE VILLE
Une municipalité progressive et industrielle de la région du bas du fleuve - population de 9,000 habitants - requiert les services d'un gerant de ville. Ce poste comporte des responsabilités d'administration générale et de surveillance des travaux publics.
Les candidats devront être bilingues, ingénieurs civils de préférence, et avoir au moins dix ans d'expérience pratique dans l'administration et les travaux municipaux. Le salaire initial sera proportionnel aux responsabilités des fonctions et qualités du candidat.
Les candidatures seront traitées confidentiellement et les applications devront fournir le détail des études, titres et expérience professionnelle ou d'affaires et le salaire initial exigé.
Les offres de service devront porter l'indication: "Gerant de Ville", et être adressées à:
C.P. no 341, "Le Devoir", Montréal

Le vrai voyageur sait prendre un REPAS à l'endroit select des fins gourmets
le CANDLELIGHT
LE PLUS GRAND RESTAURANT DE MONTRÉAL
7965 BOUL. DÉCARIE
Nous sommes fiers, et à juste titre, de notre choix savoureux d'entrées, d'amuse-bouches, de salades, de pâtisseries et de desserts Maison. Nous nous glorifions aussi de l'ambiance qui règne dans notre salle à manger. Les grandes personnes et les enfants raffolent de faire la dinette sous le "Pommier". Les amateurs de fruits de mer se délectent à "Båbord". Les "pêcheurs d'étoiles" dînent et dansent au "1880". Bref, tous les gourmets trouvent leur compte, sous un seul toit, au Candlelight - le plus grand et le plus select restaurant de Montréal. Ouvert tous les jours de midi à 2 h. du matin - le dimanche jusqu'à minuit. Membres du "Diners", de l'American Express, de Carte Blanche. Téléphone: RÉ. 1-8202 - Stationnement spacieux et gratis.

La Shawinigan diffère l'aménagement des rapides des Coeurs et du Lièvre

L'administrateur de l'Inst. Prévoist est mis en demeure de réinstaller Mlle Richer

M. Thomas de H. Pogany, administrateur intérimaire de l'Institut Albert-Prévost, a été mis en demeure hier de réinstaller immédiatement Mlle Andrée Richer comme directrice du nursing, poste qu'elle occupait depuis le 12 mars 1962.

Dans une lettre envoyée hier à M. Pogany, les procureurs, maîtres Tallier et Robert, de Montréal, affirment que M. Pogany présume illégalement de l'issue de l'enquête royale en relevant Mlle Richer de ses fonctions.

L'administrateur de l'Institut est tenu personnellement responsable des dommages ou son geste et ses déclarations publiques sur le prétendu refus de collaboration de la directrice du nursing lui aurait fait subir. Selon les procureurs, le congédiement de Mlle Richer a été fait sans égard pour la fonction qu'elle occupait et sans tenir compte des droits qu'elle était acquise en vertu de son contrat d'engagement annuel.

L'AFFAIRE DE FABREVILLE

Poursuite en dommages de \$10,000 de M. Vaillancourt contre M. J. C. Brouillard

Un échevin de Fabreville, M. Gustave Vaillancourt, a lancé hier une poursuite en dommages, au montant de \$10,000, contre M. Jean-Charles Brouillard.

M. Vaillancourt, qui attend, en compagnie de 13 autres citoyens de Fabreville, l'ouverture de l'enquête préliminaire, relativement à une affaire de fraude électorale survenue lors des dernières élections dans cette municipalité, a accusé M. Brouillard d'avoir logé des "accusations fausses, mal fondées, nuisibles, malicieuses et dommageables" contre lui.

En conséquence du "préjudice immatériel" subi à la suite de ces accusations, M. Vaillancourt poursuit M. Brouillard pour une somme de \$10,000 pour "inconvenients, dommages à la réputation, dommages moraux, dommages punitifs et dommages exemplaires". M. Vaillancourt fonde ses réclamations sur des présomptions déclarées publiques de M.

Thaïlande: 26 morts dans un accident d'avion

BANGKOK. — Un avion de la United Arab Airlines s'est écrasé mardi soir en Thaïlande avec 26 personnes à son bord. On croit que tous les passagers ont péri. Les équipes de secours ont retrouvé plusieurs corps, des débris calcinés de l'avion et des passagers éparpillés dans la jungle.

De l'avis des sauveteurs, il semble impossible qu'il y ait des survivants.

L'avion, un Comet-IV construit en Grande-Bretagne, a apparemment heurté la crête d'une colline et s'est abattu dans la forêt dense qui couvre cette région montagneuse, située à environ 50 milles au nord de Bangkok.

Les témoins sur les lieux de la tragédie ont déclaré que l'avion a été réduit en miettes et qu'il était très difficile de reconnaître les ailes du fuselage parmi les débris qui ont été projetés sur tout le flanc de la colline. Huit corps ont été retrouvés.

Trois journalistes asiatiques se trouvaient à bord, ils se rendaient au Caire sur l'invitation du gouvernement de la République arabe unie.

Parti de Tokyo, l'avion se rendait au Caire avec des escales prévues à Hong-Kong, Bangkok, Bombay et Koweït.

Le pont Senneville-l'Île-au-Tourtes coûtera \$7½ millions

QUEBEC. — Le contrat pour la construction du pont devant relier Senneville à l'Île-aux-Tourtes, sur la route transcanadienne dans la région de Montréal, a été accordé à la compagnie Atlas Construction de la métropole.

Le coût s'établit à \$7,415,331. Les travaux doivent commencer immédiatement.

La nouvelle a été annoncée, hier, dans un communiqué publié par les ministères de la voirie et des travaux publics.

Les anciens de la jeunesse rurale de Saint-Jean

QUEBEC. — Dans une correspondance rendue publique hier, par le ministre des richesses naturelles, la Compagnie d'électricité Shawinigan consent à différer son projet d'aménagement hydro-électrique du rapide des Coeurs et du rapide du Lièvre, sur le haut Saint-Maurice. Les considérations à la base de cette entente sont stipulées comme "l'utilisation optimum des eaux et une production maximum des aménagements existants", ainsi que "les besoins de l'ensemble de la province et les changements dans les prévisions de demande et de livraison" qui se sont produits depuis la demande d'autorisation de l'aménagement, en date du 7 septembre 1961.

La réponse du président de la compagnie, M. W. F. Mainguy, est parvenue lundi au bureau du ministre, M. René Lévesque.

Dans une lettre en date du 16 juillet, M. Lévesque soumettait que les besoins en énergie de la compagnie à partir

LES HABITATIONS JEANNE-MANCE

338 familles bénéficient d'une réduction du loyer

Trois cent trente-huit familles des Habitations Jeanne-Mance ont profité d'une réduction de loyer grâce à une entente conclue entre la cité et la Société centrale d'hypothèques et de logement à l'effet de ne plus compter les allocations familiales dans le revenu familial.

On sait que le loyer des 739 logements des Habitations Jeanne-Mance est de 2 p.c. du revenu familial mensuel. Le président du comité de rénovation urbaine, M. Gerry Snyder, qui est aussi vice-président du comité exécutif, vient de révéler qu'en vertu de la nouvelle façon de compter le revenu familial, 338 familles ont bénéficié, en juin, d'une réduction du loyer variant de \$1,00 à \$20,00.

En fait on compte 391 familles qui reçoivent des allocations familiales au montant total de \$6,571, pour un total de 1,013 enfants. Cependant 53 familles recevant des allocations n'ont pu bénéficier d'une réduction de loyer parce qu'elles ne paient que le minimum de loyer sur le minimum de revenu mensuel requis.

Cette modification apportée dans la compilation du revenu mensuel des locataires produira une diminution du revenu mensuel de la Corporation Jeanne-Mance. Pour le mois de juin cette diminution a été de \$1,513,60 dont \$140 pour les frais de service.

La modification apportée dans la compilation du revenu mensuel des locataires produira une diminution du revenu mensuel de la Corporation Jeanne-Mance. Pour le mois de juin cette diminution a été de \$1,513,60 dont \$140 pour les frais de service.

La modification apportée dans la compilation du revenu mensuel des locataires produira une diminution du revenu mensuel de la Corporation Jeanne-Mance. Pour le mois de juin cette diminution a été de \$1,513,60 dont \$140 pour les frais de service.

La modification apportée dans la compilation du revenu mensuel des locataires produira une diminution du revenu mensuel de la Corporation Jeanne-Mance. Pour le mois de juin cette diminution a été de \$1,513,60 dont \$140 pour les frais de service.

La modification apportée dans la compilation du revenu mensuel des locataires produira une diminution du revenu mensuel de la Corporation Jeanne-Mance. Pour le mois de juin cette diminution a été de \$1,513,60 dont \$140 pour les frais de service.

La modification apportée dans la compilation du revenu mensuel des locataires produira une diminution du revenu mensuel de la Corporation Jeanne-Mance. Pour le mois de juin cette diminution a été de \$1,513,60 dont \$140 pour les frais de service.

La modification apportée dans la compilation du revenu mensuel des locataires produira une diminution du revenu mensuel de la Corporation Jeanne-Mance. Pour le mois de juin cette diminution a été de \$1,513,60 dont \$140 pour les frais de service.

La modification apportée dans la compilation du revenu mensuel des locataires produira une diminution du revenu mensuel de la Corporation Jeanne-Mance. Pour le mois de juin cette diminution a été de \$1,513,60 dont \$140 pour les frais de service.

La modification apportée dans la compilation du revenu mensuel des locataires produira une diminution du revenu mensuel de la Corporation Jeanne-Mance. Pour le mois de juin cette diminution a été de \$1,513,60 dont \$140 pour les frais de service.

La modification apportée dans la compilation du revenu mensuel des locataires produira une diminution du revenu mensuel de la Corporation Jeanne-Mance. Pour le mois de juin cette diminution a été de \$1,513,60 dont \$140 pour les frais de service.

La modification apportée dans la compilation du revenu mensuel des locataires produira une diminution du revenu mensuel de la Corporation Jeanne-Mance. Pour le mois de juin cette diminution a été de \$1,513,60 dont \$140 pour les frais de service.

La modification apportée dans la compilation du revenu mensuel des locataires produira une diminution du revenu mensuel de la Corporation Jeanne-Mance. Pour le mois de juin cette diminution a été de \$1,513,60 dont \$140 pour les frais de service.

La modification apportée dans la compilation du revenu mensuel des locataires produira une diminution du revenu mensuel de la Corporation Jeanne-Mance. Pour le mois de juin cette diminution a été de \$1,513,60 dont \$140 pour les frais de service.

La modification apportée dans la compilation du revenu mensuel des locataires produira une diminution du revenu mensuel de la Corporation Jeanne-Mance. Pour le mois de juin cette diminution a été de \$1,513,60 dont \$140 pour les frais de service.

de 1965 pouvaient être satisfaits par un surplus disponible de l'Aluminum Company of Canada dans la région du Saguenay. Le président est tombé d'accord avec le ministre sur le fait que cette exportation, tout d'abord considérée possible pour la seule période 1962-1965, pouvait maintenant se poursuivre jusqu'en 1968.

Le 10 juin 1959, l'Alcan avait été autorisé par arrêté ministériel à exporter un maximum de 300,000 chevaux-vapeur. Un autre arrêté ministériel du 3 juillet 1962 précise que "la quantité d'énergie maximum autorisée est de 300,000 chevaux-vapeur, moyens, calculés sur une base hebdomadaire, avec un maximum de 400,000 chevaux-vapeur de puissance."

M. Mainguy a informé M. Lévesque que sa compagnie va prochainement mettre en service une ligne de 345,000 volts pour acheminer cette énergie de l'Île-Maligne à Québec.

"Nous reconnaissons, bien entendu", écrit le président, "qu'en vue de la conservation de l'énergie, il y a intérêt à utiliser ce supplément. En conséquence, l'aménagement du rapide des Coeurs ne présente plus le même caractère d'urgence et nous convenons qu'on peut le différer."

Etudes préliminaires

M. Lévesque faisait observer dans sa lettre que les études en vue de l'aménagement du rapide des Coeurs et de celui du Lièvre "étaient encore fort préliminaires". Les aménagements prévus étaient de 125,000 kilowatts au premier endroit et de 197,000 au second.

Par ailleurs, de souligner le ministre, la compagnie avait envisagé un autre aménagement à la Chute-Brûlée qui aurait donné la même quantité d'énergie que les précédents.

Autre considération de M. Lévesque, tout aménagement additionnel sur le haut St-Maurice, en vertu du bail de 1928, et de ses amendements, implique l'utilisation préalable de 75 pour cent de la puissance effective primaire de l'aménagement antérieur — en l'occurrence, celui de Beaumont — à moins d'une demande du gouvernement en ce sens. Or, de l'avis du ministre, il n'a pas été établi que cette proportion a été atteinte.

En différant la demande de la compagnie, M. Lévesque dit que l'Hydro-Québec pourra réviser de façon plus économique la séquence d'aménagement des bassins Outardes-Manicouagan, sur la Côte-nord.

Avant qu'il ne soit apparu que l'Alcan pourrait continuer son exportation de 1965 à 1968, l'Hydro avait considéré dans ses prévisions l'énergie que l'Alcan ne semblait plus pouvoir fournir à la Shawinigan.

Le membre du cabinet signale qu'il reste encore une période d'au moins deux ans pour procéder à une étude plus complète des séquences d'aménagement possibles sur le haut St-Maurice. Le président de la Shawinigan a accepté de transmettre les données recueillies à ce sujet par sa compagnie en guise de collaboration à l'étude qui sera menée par l'Hydro-Québec.

Que va faire le gouvernement de l'ancien hôpital Sainte-Justine ?

Il est question que le gouverneur de la prison de Bordeaux, M. Albert Tanguay, recommande bientôt au procureur général de la province, de convertir une partie de l'ancien hôpital Sainte-Justine en une annexe de Bordeaux. Cette annexe servirait à abriter les prévenus qui attendent leur procès, décongestionnant d'autant la prison de Bordeaux, M. Tanguay estime que, une fois aménagée à l'épreuve du feu, l'immeuble serait à l'abri de toute tentative de "bingo". De plus, la proximité de cet immeuble des cours de justice serait un autre atout qui pourrait militer en faveur d'un tel projet.

De son côté le ministre des richesses naturelles, M. René Lévesque, a déjà souligné l'urgence, pour le gouvernement,

de trouver une solution pour cet ancien hôpital.

Dans un article publié dans le journal "Point de mire", article que "Le Devoir" reproduit dans son édition du 23 juin, le ministre exprimait sa satisfaction de voir que le pavillon St-Vallier, qui est adossé à l'hôpital, servirait désormais à titre de centre de détention pour les jeunes délinquants.

Le ministre signalait aussi, par la même occasion, l'intention du gouvernement de régler les jeunes délinquants dans le vieil hôpital Ste-Justine, ainsi que des bureaux et

des cours judiciaires, sous l'égide du ministère du bien-être.

Le ministre des richesses naturelles ajoutait, à ce moment-là, que quelle que soit l'utilisation projetée pour cet ancien hôpital, "il serait peut-être mieux encore, pour la même somme, de songer à faire du neuf — du moderne — qui soit un ornement pour le quartier et à la fois un endroit bien plus viable pour les résidents éventuels".

De toute façon, conclut M. René Lévesque, la décision finale ne doit plus tarder. Elle doit être prise d'ici un mois au plus tard.

Les papeteries protestent contre les accusations de l'Union des cultivateurs

QUEBEC. — En réponse aux accusations portées par le directeur du service forestier de l'Union catholique des cultivateurs, le Conseil des pâtes et papiers du Québec a protesté de sa bonne foi et dément les prétentions voulant que les compagnies membres se fussent concertées contre les producteurs indépendants.

Au cours d'une conférence de presse convoquée hier matin, M. Paul-E. Lachance, directeur général du Conseil, a affirmé que les compagnies avaient acheté au prix courant jusqu'à 36,000 cordes de bois de plus qu'elles s'y étaient engagées en vertu des programmes conjoints avec les offices de producteurs. On a aussi reproché aux cultivateurs de pratiquer des coupes abusives et d'inonder le marché.

Quant à une accusation de M. Léo-Paul Lévesque voulant qu'une offre ait été faite d'acheter du bois à \$1 de moins la corde que l'an dernier, M. J. G. MacLeod, vice-président de la division du bois à la Consolidated Paper, a reconnu que c'était sa compagnie qui l'avait faite. Il a expliqué qu'il

s'agissait de quantités dont la compagnie n'avait pas besoin et non comprises dans ses engagements. Il a attribué le prix moindre aux frais supplémentaires de manipulation et d'assurance pour ce bois qui ne servirait peut-être pas avant plus d'un an.

De son côté, M. L. G. Bastin, gérant de la division du bois à la Canadian International Paper, s'est dit d'avis que le problème de l'heure résida bien plus dans les surplus. Il a rappelé l'enquête instituée par le ministère des terres et forêts pour déterminer si les cultivateurs coupaient trop de bois. A son avis, l'offre et la demande devraient s'équilibrer l'an prochain pourvu que le bois soit coupé suivant les prévisions.

Il débute le 15 octobre 1962 et se terminera le 30 avril 1963, à moins d'une prolongation acceptée de part et d'autre, comme la chose s'est déjà produite dans le passé.

M. Cliche a exprimé sa satisfaction de l'ampleur prise chaque année par ce programme. L'hiver dernier, il comportait une dépense de \$101,116,181, comparativement à \$77,716,596 en 1960-61.

Le ministre des affaires municipales a ajouté que ces travaux avaient significativement augmenté les salaires en 1961-62, par rapport à \$26,462,478 pour le programme précédent. Pour le dernier exercice, la province a contribué pour \$13,833,271 à ces salaires et le gouvernement fédéral, pour \$17,293,584.

La part des municipalités a été de \$3,787,986.

Le nombre des projets de 1961-62 s'est établi à 2,602 soumis par 986 municipalités, comparativement à 639 municipalités avec 1,774 projets en 1960-61.

Ralliement de l'association du taxi, le 23

L'Association des employés du taxi de Montréal annonce un grand ralliement qui se tiendra au marché Atwater, lundi le 23 juillet, à 8 heures.

Dans une circulaire, elle invite les employés de l'industrie du taxi de Montréal à venir en foule pour prouver au maire Drapeau que ces derniers sont capables de s'unir pour protéger leurs intérêts.

Elle signale que le 23 juillet sera le "dernier jour pour faire entendre une voix unanime à la Régie provinciale des transports" et lui faire savoir que malgré le nouveau règlement, l'association exige que l'enquête sur les problèmes du taxi ait lieu le 1er août prochain et que prévu.

De son côté, M. Henri Paquette, porte-parole de la Ligue des propriétaires du taxi, a fait savoir au "Devoir" qu'il s'est vu refuser, à l'hôtel de ville, une copie du nouveau règlement du taxi de Montréal, sous prétexte, dit-il, que le règlement en question n'a pas encore été imprimé.

M. Paquette s'est élevé contre cette attitude de l'hôtel de ville.

LA GUERRE DE LA MORALITÉ DANS J.-CARTIER

Les citoyens unis: une enquête immédiatement! Léo Remillard: la pègre, fruit de l'imagination!

MONTREAL. — Dans une lettre qu'elle a fait parvenir au premier ministre Jean Lesage, l'Association des citoyens unis de Jacques-Cartier demande au gouvernement "d'instituer d'urgence une Commission royale d'enquête afin d'extraire la pègre de la cité de Jacques-Cartier."

Le président de cet organisme, M. Gérard Sabourin, assure le premier ministre que les Citoyens unis fourniront à cette éventuelle commission d'enquête "les informations et les pièces à conviction utiles à son travail de salut..."

REPONSE DE REMILLARD

Interrogé sur la requête transmise par les Citoyens unis de ville Jacques-Cartier au premier ministre, le maire de cette municipalité, M. J.-Aldéo Remillard, a fait la réponse suivante:

"La pègre à Jacques-Cartier, ça n'existe que dans l'imagination d'un petit groupe de politiciens qui accusent d'être de la pègre tout ceux qui sont contre leur clan".

Les unions ont promis de prendre en considération toute suggestion raisonnable que leur ferait le tribunal d'arbitrage.



M. Gérin-Lajoie, en convalescence

QUEBEC. — Le ministre de la jeunesse, M. Paul Gérin-Lajoie, hospitalisé la semaine dernière à Montréal afin de subir une intervention chirurgicale, est retourné dans son foyer, hier.

Un communiqué publié par le ministère de la jeunesse dit que M. Gérin-Lajoie, sur la recommandation de ses médecins, prendra une convalescence d'un mois.

Il sera de retour à son bureau à la fin du mois d'août.

Frank Hall: "Les employés ne se laisseront pas malmener"

Les auditions du tribunal d'arbitrage, qui étudie les demandes des unions représentant 100,000 employés non itinérants des chemins de fer du Canada, se sont terminées, hier, avec l'avertissement par un chef d'union que les employés ne se laisseront pas malmener.

Frank Hall, négociateur en chef des unions, en résumant l'argumentation des unions, qui demandent une augmentation de 22 cents de l'heure et un programme de sécurité d'emploi, a déclaré que les chemins de fer avaient atteint un bas niveau de cynisme et d'intransigeance au cours des auditions.

Les chemins de fer ont présenté leur cause finale, hier, accusant les 15 unions affiliées au CTC de n'avoir pas apporté de justification à une augmentation des salaires et aux autres bénéfices.

Le tribunal, composé de trois membres, avait été nommé après l'échec des négociations, en février, entre les unions et les compagnies.

Son président, le juge Craig Munroe, de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, a déclaré qu'il espérait être en mesure de présenter son rapport au ministre fédéral du travail avant le 31 août.

La question de la sécurité d'emploi a été le problème le plus épineux soulevé au cours des huit jours de séances.

Les chemins de fer se sont vivement opposés aux demandes des unions disant que si elles étaient accordées, elles conduiraient les compagnies à la banqueroute.

Les unions ont répondu que ces demandes étaient la seule réponse au problème confronté par les vieux employés qui voient, du jour au lendemain, leurs emplois éliminés par des changements technologiques.



FIN DES TRAVAUX, CHEMIN REINE-MARIE — La circulation a repris son cours normal sur le chemin de la Reine-Marie. Les entrées et les sorties de l'Oratoire Saint-Joseph sont maintenant ouvertes aux automobilistes qui n'ont plus à faire de détours pour se rendre au Sanctuaire de la montagne. Le chemin de la Reine-Marie, entre le boulevard Décarie et le chemin Côte-des-Neiges, est maintenant l'une des plus belles artères de la métropole. Par suite de la diligence des autorités du service municipal des travaux publics, les travaux d'élargissement et de repavage sont terminés plusieurs jours avant l'ouverture de la neuve action de grâce qui se déroulera à l'Oratoire du 1er au 9 août prochain, se terminant le jour de l'anniversaire de naissance du frère André, c.s.c., fondateur du Sanctuaire.

ASTHME SOULAGÉ avec ASMYNAL

Les CIGARETTES ASMYNAL soulagent des premières bouffées, rétablissent la fonction normale respiratoire, diminuent les crises.

ASMYNAL se vend aussi en comprimés.

Chez votre pharmacien.

"De l'effronterie des uns à l'insouciance des autres"

Cher monsieur Ryan, Dans le "Bloc-Notes" que vous avez publié sous la rubrique ci-dessus le 13 juillet dernier, vous semblez me reprocher de n'avoir pas empêché l'élection de M. Raymond Rouleau à la présidence de la Commission scolaire régionale des Mille-Isles, au moment où je présidais moi-même cette élection.

EDITORIAL "De la dynamite" Deux mémoires sur la censure

Faute d'espace, nous ne pouvons vraiment rendre justice aux deux importants mémoires consacrés ces derniers mois à la censure du cinéma.

Celui de l'Office catholique national des techniques de diffusion est plus facile à résumer, parce qu'il défend un point de vue mieux connu. "Pour empêcher la prolifération des productions immorales et élever un barrage contre l'assaut général donné à la moralité publique", l'Etat doit intervenir: c'est d'ailleurs ce qu'il fait dans toutes les provinces canadiennes, et dans la plupart des pays.

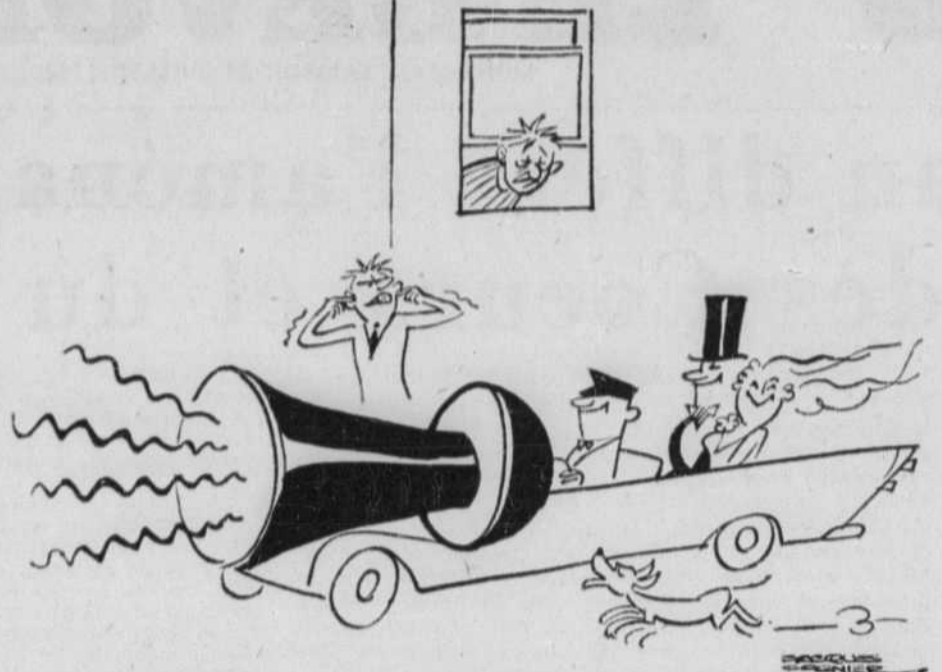
Mais cette liberté, même protégée par les tribunaux et par des classifications, n'est-elle pas excessive? Serait-ce que les auteurs du second mémoire rejettent toute considération morale? Bien au contraire: ils estiment que la loi morale est mieux servie, par rapport aux adultes, dans un régime de grande liberté. La loi positive, expliquent-ils longuement, "ne peut se substituer à la liberté elle-même, réalité vivante, intérieure et personnelle, alors que la loi est extérieure et impersonnelle".

Peut-on, par un régime de censure, protéger les individus contre "la nocivité psychologique et morale"? Les auteurs du second mémoire le nient formellement; ils déclarent "utopique, arbitraire et sans fondement" la prétention des censeurs.

Le conflit entre l'U. C. C. et les compagnies forestières

Les récentes déclarations de M. Léo-Paul Lévesque, directeur du service forestier de l'Union catholique des cultivateurs, auront surtout frappé le public par la menace, qu'elles laissent entrevoir, d'une "marche sur le parlement" à laquelle seraient conviés les travailleurs de la forêt et les cultivateurs-producteurs de bois à pâte.

Pendant des années, les grandes compagnies, telles que la Price Brothers, la Consolidated Paper, l'International Paper, la St-Lawrence Paper, tintrent à leur merci les travailleurs de la forêt et les petits producteurs de bois.



Ils furent heureux et eurent beaucoup de petits criards...

Les droits et les obligations internationales de la République algérienne

Les engagements politiques assumés par la France n'ont aucun effet à l'égard du nouvel Etat

Par Roger Pinto, professeur à la Faculté de droit de Paris

Dans un précédent article sur les droits et les obligations internationales de l'Algérie au lendemain de la proclamation de l'indépendance, nous avons vu que les conventions internationales définissant les frontières font droit pour le nouvel Etat.

Ce sont là des exceptions au principe généralement appliqué en matière de savoir que les conventions internationales conclues par l'ancien souverain territorial n'obligent pas le nouvel Etat et ne lui profitent pas non plus.

Le principe est pleinement valable pour les accords bilatéraux ou à participation restreinte — à moins qu'ils n'aient été conclus pour régir spécialement des rapports particuliers entre l'Etat étranger et la collectivité publique interne.

Il va de soi que les engagements politiques assumés par l'ancien souverain territorial (traités d'alliances, de garantie, d'arbitrage, de neutralité) n'ont aucun effet à l'égard du nouvel Etat.

Le principe de la "table rase" s'applique, théoriquement, aux conventions multilatérales ouvertes à l'adhésion de tous les Etats du monde et qui constituent une sorte de législation internationale générale.

Gel systématique des négociations?

C'est donc avec une réelle autorité morale que l'U.C.C. intervient pour défendre publiquement les bûcherons. Elle n'est pas un porte-parole de dernière heure.

Mais cette formule, qui progresse avec les lois du temps, c'est-à-dire avec une inévitable lenteur, ne pouvait suffire à résoudre immédiatement les problèmes des quelque 70.000 travailleurs en forêt.

Contre la thèse de M. J.-C. Harvey

M. le rédacteur,

J'ai lu avec beaucoup de plaisir le petit bouquin de M. Jean-Charles Harvey "Pourquoi je suis antiparaliste".

Le "table rase" n'est pas un principe absolu. Il y a des exceptions. Les conventions internationales définissant les frontières font droit pour le nouvel Etat.

Il est impensable de croire à la survie du Canada français dans le cadre d'une Confédération qui n'existe même pas, surtout qu'elle nous a été imposée par un pays vainqueur.

La transformation des territoires non autonomes en collectivités du droit public interne — en Etats soumis au droit international est fréquente à notre époque de décolonisation.

Une vieille tactique: affamer l'adversaire

Depuis quelques années, les cultivateurs qui produisent du bois de pâte sur leur propre domaine peuvent également, grâce aux représentations faites par l'U.C.C., se grouper en "offices régionaux de producteurs de bois".

Responsabilité du gouvernement provincial

Le gouvernement provincial ne doit pas tolérer plus longtemps un tel état de choses. Il doit intervenir, non pas à la manière d'un arbitre olympien qui prétendrait regarder les choses de haut, mais à la manière d'un défenseur objectif et vigoureux des intérêts populaires.

BLOCS NOTES

dernier trente-quatre de ces chantiers coopératifs, avec un total de 2172 membres au travail.

Mais cette formule, qui progresse avec les lois du temps, c'est-à-dire avec une inévitable lenteur, ne pouvait suffire à résoudre immédiatement les problèmes des quelque 70.000 travailleurs en forêt.

LE DEVOIR Fais ce que dois. Fondateur: Henri Bourassa le 10 janvier 1910. Directeur: Gérard Filion. Rédacteur en chef: André Laurendeau. Secrétaire de la rédaction: Michel Roy. Directeur adjoint de l'information: Mario Cardinal.

Royaume-Uni :

C'est le corps électoral qui dira finalement oui ou non à L'Europe

L'opposition à l'adhésion à la Communauté économique européenne grandit nettement depuis quelques semaines dans les milieux du parlement, de l'industrie et de la presse en Grande-Bretagne. Après avoir longtemps hésité, le parti travailliste s'orienté vers une attitude hostile à l'association du Royaume-Uni aux "Six", la droite conservatrice tire à boulets rouges sur le premier ministre Macmillan et le ministre des affaires européennes, M. Heath, cependant que l'élément radical de la presse travailliste et une large partie de la presse conservatrice s'efforcent de dresser l'opinion contre la CEE.

Personne ne peut encore dire de quel côté incline la majorité des citoyens britanniques. Une chose est certaine toutefois: le débat sera beaucoup plus vif qu'on le prévoyait généralement et le gouvernement aura besoin de déployer des trésors de persuasion et de manoeuvrer avec une habileté infinie pour faire approuver par le parlement l'entrée éventuelle de la Grande-Bretagne dans la Communauté européenne. Or, le cabinet Macmillan est en fort mauvais position pour engager une bataille de cette importance; au moment où il aurait eu, plus que jamais, besoin de sentir et de manifester sa popularité et son audience dans le pays, de faire montre de cohésion et de fermeté, il est en nette perte de vitesse. Sa cote est à la baisse et les résultats des élections partielles comme les sondages de l'opinion depuis un an permettent de penser qu'il pourra bien essuyer la défaite si une consultation populaire avait lieu demain.

L'Europe dans la bagarre électorale

Certes, rien n'autorise à affirmer que la désaffection dont le cabinet Macmillan est victime tient à sa "politique européenne", à ses efforts pour entraîner l'adhésion de Londres à la CEE. Mais le corps électoral juge une politique globalement même s'il approuve, dans sa plus grande partie, les entreprises européennes du gouvernement conservateur, il pourrait refuser sa confiance à celui-ci pour sa politique économique ou sociale ou fiscale. Le risque est grand que la question de l'adhésion à la CEE devienne une arme électorale lors de la prochaine consultation.

Si le parti travailliste avait l'impression que sa clientèle est, sinon violemment opposée, du moins fort tiède devant la perspective de l'adhésion à la CEE, (comme le donnent à penser les prises de position de plusieurs importantes fédérations syndicales), il serait tenté de miser sur la carte anti-européenne avec l'espoir peut-être d'obtenir une partie des suffrages de la droite conservatrice. Déjà, on a pu entendre aux Communales des élus travaillistes et notamment d'anciens ministres accuser Macmillan de faire bon marché du Commonwealth et de s'apprêter à réduire la souveraineté nationale en faisant entrer la Grande-Bretagne dans la Communauté européenne. Nous pourrions conséquemment voir le spectacle curieux d'un parti travailliste brandissant le drapeau du Commonwealth et d'un gouvernement conservateur résigné à l'éclatement à terme de ce même Commonwealth.

Les diverses attitudes

Les travaillistes invoquent naturellement d'autres arguments, moins sentimentaux. Si leur aile droite parle de la communauté britannique et de la souveraineté nationale, leur aile gauche redoute les conséquences, pour les ouvriers, de l'ouverture du marché britannique aux produits industriels des "Six" et s'alarme, d'autre part, d'une éventuelle participation de Londres à une union politique dominée par Paris et par Bonn. Le parti travailliste continue à tenir l'Allemagne fédérale en suspicion, à voir dans le vieux chancelier Adenauer un homme de paille des industriels et des chefs militaires allemands; il n'a guère plus de confiance dans le président de Gaule encore qu'il ait pour ce dernier infiniment plus de respect que pour le chancelier.

Ainsi, chez l'opposition travailliste, l'attitude envers la CEE va de l'hostilité ouverte à la tiédeur soupçonneuse. Au sein même du parti conservateur, un quart environ des députés sont franchement hostiles, un autre quart est dans l'indécision. Parmi les 50% de "fidèles" de Macmillan dans le problème de l'Europe, il y a plus de "froide raison" que d'enthousiasme. Le parti libéral, par contre, est totalement gagné à la cause européenne mais en dépit de ses succès lors des élections partielles, il n'est pas certain qu'il représente un facteur décisif lors d'une consultation populaire.

Parmi les fédérations syndicales, on retrouve la même gamme d'attitudes que dans le parti travailliste mais avec une opposition très nette de la part de certaines des plus grosses fédérations. La masse des agriculteurs est partagée entre l'inquiétude et l'hostilité. Bref, la thèse de l'adhésion à la CEE ne l'a pas encore emporté, il s'en faut et la cause de l'Europe est encore affaiblie par la baisse de prestige du gouvernement Macmillan.

Risque d'impasse, à Bruxelles

En même temps, les négociations de Bruxelles piétinent: le ministre Heath en a fait l'aveu lui-même cette semaine. Certains membres du cabinet britannique avaient visiblement escompté une division au sein des "Six", division qui aurait fait le jeu de Londres. Or, sur le fond, l'unité est complète entre les gouvernements des pays de la Communauté, aussi longtemps que le on n'aborde pas les problèmes de la future union politique et que l'on s'en tient à la question de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le marché commun. Il y a, bien sûr, des différences de ton et d'accent: Paris et Bonn souhaitent moins vivement que Bruxelles et que La Haye l'entrée prochaine de Londres mais ne feront rien pour s'y opposer. Ils ne le peuvent d'ailleurs pas. Ils sont moins enclins que d'autres aux concessions et aux compromis mais c'est qu'ils ont engagé plus que les autres membres dans cette immense entreprise. Mais sur le fond, l'accord est complet entre les "Six" et M. Spaak, pour tant apôtre fervent de l'adhésion de Londres, le rappelait voici deux semaines (et l'a redit ces jours derniers à M. Gaitskell): les six pays membres sont unanimes à vouloir défendre l'esprit et la lettre du traité de Rome; il n'y aura pas de dérogations, d'exceptions permanentes consenties pour la Grande-Bretagne mais simplement des aménagements destinés à faciliter à celle-ci la révolution économique et politique que représentera son entrée dans le marché commun et à rendre le moins pénibles possible aux pays du Commonwealth les conséquences de cet événement.

Au mieux, à la fin de 1963

Le gouvernement britannique avait annoncé, prématurément, que les négociations seraient terminées en juillet et qu'il lui serait possible d'en présenter le bilan aux premiers ministres des pays du Commonwealth, en septembre.

Sauf miracle, cela est désormais impossible. C'est dire que la conférence du Commonwealth de septembre prochain, sans être inutile, devra être suivie vraisemblablement d'une autre, au cours de l'année 1963. Le parlement britannique sera ensuite appelé à se prononcer et, peut-être aussi, le corps électoral, soit à l'occasion d'un référendum, soit à l'occasion d'une élection générale. En raison de l'importance de cette décision historique et en raison aussi de la perte de popularité de son gouvernement, il est fort douteux que M. Macmillan prenne la responsabilité d'engager la Grande-Bretagne dans un sens ou dans l'autre, de dire oui ou non à l'Europe avant d'avoir consulté le pays. Mais il est très possible qu'au lendemain de cette consultation, les travaillistes se trouvent au pouvoir: ceux-ci seront alors amenés (surtout s'ils ont pris au cours de la campagne électorale une position plus ou moins hostile aux "Six") à demander la réouverture des négociations. Peut-être même, invoquant le verdict populaire, décideront-ils, sinon de tourner le dos à la CEE, du moins de surseoir à toute décision ou de rechercher simplement une association quelconque, sans adhésion à la Communauté.

Il semble donc que c'est au mieux au printemps ou à l'été 1963 que les négociations entre Londres et les Six seront complétées et qu'un projet d'accord sera paraphé, si l'adhésion se fait, à la suite d'une élection générale ou d'un référendum, elle interviendra au mieux à la fin de l'année 1963. Si la Grande-Bretagne refuse finalement de se joindre aux "Six", elle cherchera probablement une formule d'accommodement, un modus vivendi. Mais tôt ou tard, elle sera sans doute obligée de redemander son adhésion à la Communauté européenne et, alors, dans des conditions moins favorables encore qu'aujourd'hui. Et l'adhésion à la CEE signifiera aussi l'adhésion à l'union politique européenne. Et cette double adhésion voudra dire à terme la disparition du Commonwealth: liée économiquement et politiquement à l'Europe, prise dans un réseau serré de relations de toutes sortes avec les pays européens, amenée à consentir des cessions de souveraineté, la Grande-Bretagne ne pourra évidemment plus être "le cœur et la tête" d'une autre communauté, de ce Commonwealth que Canberra, Ottawa et Auckland s'efforcent désespérément de préserver mais qui porte déjà la croix de mort au front.

Jean-Marc Léger.

La CEE tente de sauvegarder les intérêts du Commonwealth

BRUXELLES. — Les six pays du Marché commun ont hier soumis de nouvelles propositions de détaxes alimentaires en provenance d'Australie, de Nouvelle-Zélande et du Canada. Mais dans les milieux britanniques, on estime que ces propositions ne vont pas assez loin.

Paris-Tunis : reprise des relations

PARIS. — La France et la Tunisie ont annoncé hier leur décision de renouer les relations diplomatiques rompues il y a un an lors des incidents qui mettaient aux prises unités françaises et tunisiennes au sujet de la base aéronavale de Bizerte.

Un communiqué du ministère des affaires étrangères de France a précisé qu'à la suite de la visite à Paris du secrétaire d'Etat tunisien à la présidence, M. Bahi Ladgham, les "gouvernements tunisiens et français avaient décidé de renouer les relations diplomatiques et de procéder à un échange d'ambassadeurs."

M. Ladgham, arrivé à Paris mercredi, a eu de longs entretiens aussi bien avec le général de Gaulle qu'avec M. Pompidou et le ministre des affaires étrangères français.

Des informateurs précisent que les Six, dans un nouveau document de travail, ont tenté de résoudre le problème que pose l'écoulement des produits alimentaires de la zone tempérée émanant de ces trois pays du Commonwealth. Les mêmes milieux britanniques soulignent toutefois que le document de travail, s'il n'est pas entièrement satisfaisant, témoigne néanmoins de progrès encourageants par rapport aux précédentes propositions.

On croit savoir que les pays du Marché commun, aux termes de ces propositions, reconnaissent qu'il appartient à la CEE de convoquer une conférence mondiale au cours de laquelle seraient mis au point des accords internationaux régissant les exportations de céréales, de bœuf, de beurre, de sucre et de certains produits laitiers.

On se souvient que la délégation britannique avait demandé que des garanties soient offertes aux producteurs du Commonwealth de la zone tempérée quant aux contingents des produits vivés, une fois réouverte la période transitoire. A cet égard, les Six n'ont voulu donner aucune assurance, mais on précise que l'Allemagne occidentale est mieux disposée que les autres pays de la CEE à octroyer les garanties demandées, auxquelles reste opposée irréductiblement la délégation française.



AUX QUATRE COINS DU MONDE

EXÉCUTIONS

ORAN. — L'Armée de libération nationale algérienne a exécuté hier sept musulmans arrêtés samedi dans le port d'Oran où ils étaient en train de se livrer au pillage. A plusieurs reprises, les nouveaux dirigeants nationalistes avaient mis en garde la population arabe qu'ils ne toléreraient aucun désordre de ce genre et avaient assuré les Européens qu'ils seraient défendus dans leurs biens et leur personne.

REMBOURSEMENT

ROME. — Le gouvernement italien a procédé hier au remboursement anticipé de \$178,000,000 de dettes encourues depuis la fin de la seconde guerre mondiale auprès du gouvernement américain, dans le cadre du plan Marshall. Ce remboursement permettra dans une certaine mesure à stabiliser la valeur du dollar américain. Déjà la semaine dernière, la France avait procédé, elle aussi, à un remboursement anticipé de l'ordre de \$286 millions.

MONDOVISION

PARIS. — Le ministère des postes et télécommunications de France a annoncé hier que la Grande-Bretagne et la France collaboreront étroitement à l'expérience "mondovision" qui aura lieu lundi prochain entre les Etats-Unis et l'Europe, grâce à Telstar. C'est la station de Pleumeurbodou, en Bretagne, qui retransmettra à travers tout le réseau européen les images en provenance de l'Amérique, tandis que le programme de variétés européen sera transmis vers la satellite depuis la station anglaise de Goonhilly.

L'ALLIANCE POUR LE PROGRÈS

CHICAGO. — Le coordinateur du programme de l'Alliance pour le Progrès, M. Theodore Moscoso, a déclaré hier que d'ici 1963, 35 millions de personnes de l'Amérique lati-

ne auront bénéficié directement des travaux de ce plan d'entraide économique et social. Au cours de l'année fiscale qui vient de se terminer, a-t-il signalé, le montant des prêts et des dons consentis par les Etats-Unis à l'Amérique latine s'est élevé à \$1,117,000,000.

PRISE IMPORTANTE

SAIGON. — Un porte-parole militaire de Saïgon a laissé entendre hier qu'à la suite d'une vaste opération hélicoptère, les forces de l'ordre ont réussi à mettre la main sur un important dirigeant du Viet Cong. Près de 100 rebelles communistes de cette organisation ont d'autre part été abattus au cours de cette même opération. Le nom du chef terroriste n'a pas été dévoilé, les autorités préférant utiliser tous les renseignements disponibles avant de le faire. L'arrestation a eu lieu à une cinquantaine de milles au nord de Saïgon dans une région occupée par quelque 400 rebelles.

MACLEAN

MOSCOU. — Le transfuge britannique Donald Maclean qui avait gagné la Russie en 1959, a laissé entendre hier qu'il ne songe nullement à se rendre au chevet de sa mère moribonde en Angleterre. Maclean qui vit actuellement à Moscou, a répondu par un "non" catégorique lorsqu'on lui a demandé au téléphone s'il avait l'intention de revenir en Grande-Bretagne. Il a refusé de répondre à toutes les autres questions qu'on lui a posées.

ACCUSATION

GEORGETOWN (Guinée britannique) — Le premier ministre de la Guinée britannique, M. Cheddi Jagan, a accusé hier la Grande-Bretagne de tenter de retarder l'accession de son pays à l'indépendance en soumettant aux Nations Unies un rapport sur les incidents sanglants qui se sont déroulés au début de l'année sur ce territoire de la Couronne.

La Cour internationale de La Haye décide: Les Etats membres de l'ONU doivent payer le coût des opérations du Congo et de Suez

LA HAYE. — La Cour internationale de justice de La Haye a décidé hier par neuf voix contre cinq que le coût des opérations des Nations Unies au Congo et à Suez doit être défrayé par toutes les nations membres de l'ONU.

L'organisme mondial avait demandé l'avis de la Cour in-

ternationale afin de savoir si le coût de ces opérations — environ \$170,000,000 — entrerait dans les dépenses de l'ONU, tel que prévu par sa charte et par conséquent devait être payé par les pays membres.

Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne estimaient qu'effectivement les opérations de l'ONU au Congo et à Suez étaient essentielles au maintien de l'ordre dans le monde. Mais la Russie avait prétendu que les Nations-Unies, en vertu de leur charte, n'avaient pas à entreprendre de telles opérations. La France doit \$11,000,000 à l'ONU; l'URSS \$25,000,000; et l'Afrique du sud \$1,000,000.

Cette décision de la Cour de La Haye relance une question épineuse aux Nations-Unies. Lors de la prochaine session de l'assemblée générale, il sera sans doute question de savoir si les puissances qui n'ont pas payé leurs redevances à l'organisme pourront conserver leur droit de vote.

Les observateurs politiques ajoutent que c'est là une décision d'une importance fondamentale pour le rôle présent et futur des Nations-Unies dans le maintien de la paix. La France, la Belgique, la Russie, ainsi que la Pologne, l'Argentine et le Pérou sont parmi les puissances qui sont opposées à défrayer le coût des opérations militaires et civiles de l'ONU au Congo et à Suez. Mais seuls le Guatemala, Panama, la Bolivie et le Yémen ont plus de deux ans de retard dans leurs paiements à l'ONU et pourraient donc perdre leur droit de vote si, comme il faut s'y attendre, l'assemblée générale endorse la décision de La Haye.

La junte militaire du Pérou cherche la reconnaissance E.-U.

LIMA. — Alors qu'une certaine opposition se manifeste à Lima contre la junte militaire qui a pris le pouvoir cette semaine après avoir renversé le gouvernement et incarcéré le président Manuel Prado, le chef de la junte, le général Ricardo Pérez Godoy, a demandé aux Etats-Unis de reconnaître le nouveau régime.

Au cours de la première conférence de presse qu'il a accordée depuis la prise du pouvoir, le général Godoy a déclaré hier qu'il ne voulait "aucun engagement de la part de Washington sans simplement être reconnu". "Ce que nous essayons de faire est de sauvegarder la démocratie".

La conférence de presse du chef de la junte militaire fait suite à la décision des Etats-Unis de couper l'assistance militaire qu'ils accordaient

au Pérou et de suspendre leur aide économique qui s'élève à quelque \$8,000,000 par an.

Le général Godoy a d'autre part affirmé que l'aide matérielle accordée par les Etats-Unis n'avait pas toujours servi à la bonne cause et avait bénéficié à certains profiteurs.

Plus tôt dans la journée, la junte s'était réunie pour arrêter des décisions destinées à mettre un terme à l'opposition de plus en plus vive qui se fait contre le nouveau régime. La Confédération des travailleurs menace de se mettre en grève, et, hier matin, des étudiants ont manifesté dans les rues de la capitale criant: "Nous ne voulons pas de la dictature"; "Liberté".

Le journal "La Prensa" signale enfin que 45 personnes ont été arrêtées à la suite de cette manifestation.

JUIF AU KREMLIN

MOSCOU. — A la suite d'un récent remaniement ministériel, M. Veniamin Dymshyts est devenu le premier Juif russe à accéder à une haute fonction administrative en URSS depuis 1957. M. Dymshyts est premier ministre adjoint de l'Union soviétique. De plus, l'homme d'Etat de 52 ans, a été nommé prési-

dent de la commission d'urbanisme, remplaçant M. Vladimir Nottikov, nommé à un autre poste, a annoncé l'agence Tass. M. Khrouchtchev a souligné que Dymshyts avait fait beaucoup pour dissiper les accusations d'antisémitisme portées contre la Russie. Sous le régime Staline, un autre Juif avait occupé le poste de premier ministre adjoint.

1 FILM GRATIS
Pour votre CAMERA ou KODAK

Un rouleau de film VP (noir et blanc) ou en couleurs Kodacolor donné gratuitement avec chaque rouleau de film développé et imprimé double grandeur aux prix suivants: Service de Première Qualité, très RAPIDE, à prix spéciaux, par le poste. Economisez 50% sur films noir et blanc 25% sur films en couleurs

FILMS NOIR ET BLANC	FILMS EN COULEURS
SERVICE D'UN JOUR	KODACOLOR
8 POSES 3 1/2 x 5	8 POSES 3 1/2 x 5
Roul. 0.79¢	Roul. \$4.00
12 POSES 3 1/2 x 3 1/2	12 POSES 3 1/2 x 3 1/2
Roul. 0.99¢	Roul. \$5.00
20 POSES 3 1/2 x 5	
Roul. 1.75	

Réimpressions .05¢ chacune Réimpressions .30¢ chacune

Les prix mentionnés s'appliquent aux films 127, 120, 620, 135.

Service de photographie perfectionné, équipements, bien établi.

FRAIS de RETOUR: Ajouter .05¢ par rouleau de film, noir et blanc ou en couleurs, plus taxe de vente 4% ou 6%. Pas de commande C.O.D. ou cheque.

Enveloppes spéciales GRATUITES pour envoyer vos rouleaux de films.

4 Envoyez vos films, remise, nom et adresse à:

Photo LUCHAR Enrg.
Case Postale 1119, Montréal, P.Q.

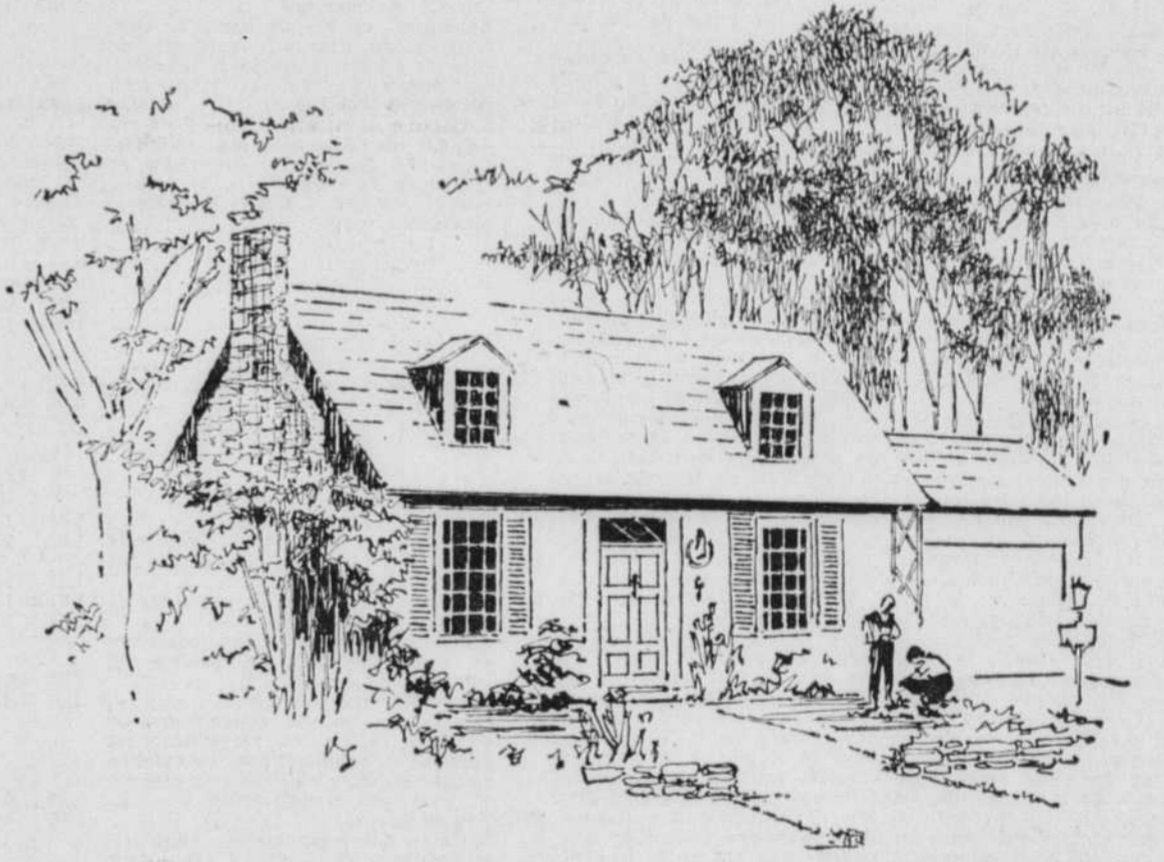
Veuillez m'envoyer des enveloppes spéciales GRATUITES pour rouleaux de films.

Nom:

Adresse:

Ville ou village:

S.V.P. Ecrire bien lisiblement pour livraison rapide des enveloppes.



Jean Laporte et la Mutual Life du Canada

Jean Laporte est propriétaire de sa maison. Il en a financé l'achat au moyen d'un prêt hypothécaire de la Mutual Life, compagnie d'assurance du Canada. Depuis 10 ans, 6,000 autres pères de famille du Québec sont de même devenus propriétaires, grâce à des prêts sur hypothèques consentis par la Mutual Life du Canada.

La Mutual Life joue, dans l'économie du pays et de la province de Québec, un rôle qui dépasse largement celui qu'on lui connaît dans le public. Outre la protection qu'elle procure à ses assurés et à leur famille, elle représente une source de capitaux dont bénéficient de nombreux secteurs de notre

économie. Si l'industrie de la construction domiciliaire est l'un des secteurs importants, il n'est pas le seul où la Mutual Life du Canada a engagé des fonds.

Nos gouvernements, à l'échelon provincial et municipal dans le Québec, certaines entreprises de service public telles que l'Hydro-Québec et l'Autoroute, des industries et entreprises diverses dont le siège social est situé dans la province, des commissions scolaires, des institutions religieuses figurent au portefeuille de la Mutual Life du Canada pour des sommes importantes, dont le total s'élève à quelque \$130 millions dans le Québec.

La Mutual Life
COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA

La compagnie aux dividendes constamment élevés

TRANSMISSION
TRANSMISSIONS AUTOMATIQUES

Nous réparons ou remplaçons votre TRANSMISSION

Travail fait par des experts jusqu'à 24 mois pour payer

Garantie de 90 jours ou de 4,000 milles

Estimé, remorque gratuite

Service de téléphone 24 heures par jour

TRANSMISSION SPECIALTY LTD.

QUÉBEC Tél.: 529-3751 MONTREAL RA. 2-5633

INSTITUT DENYS INC.
722, RUE ST-JEAN QUÉBEC 4, P.Q.

COURS RÉGULIERS — COURS POUR ADULTES

<input type="checkbox"/> JOUR	<input type="checkbox"/> PAR CORRESPONDANCE
SECTION COMMERCIALE	SECTION SCIENTIFIQUE
12e Commerciale Spéciale	Avec examens officiels du département de l'instruction publique
Commerciale complète	
COMPTABILITÉ SUPÉRIEURE	
Sténo-dactylo	
8e et 9e commerciale	
5e et 7e pratique	
VENTE	
GERANCE DE BUREAU	
NOTRE FAMEUX COURS DE CONVERSATION	
ANGLAISE (avec disques et devoirs)	
Cours de langues étrangères (espagnol, italien, etc.)	

Je désirerais recevoir des renseignements sur le cours mentionné ci-haut

NOM:

ADRESSE:

ÂGE:

TÉL.:

a/s de:

COMTÉ:



Province de Québec

Ministère du Travail

Vêtements masculins — Province

L'honorable René Hamel, ministre du Travail, donne avis par les présentes, conformément à la convention collective (S.R.Q. 1941, chapitre 163 et amendements), que les parties contractantes ci-après mentionnées ont présenté une requête à l'effet de rendre obligatoire la convention collective de travail intervenue entre :

DUNE PART :

The Amalgamated Clothing Workers of America, Montreal Joint Board ;

La Fédération Nationale des Tailleurs de l'Industrie du Vêtement Inc. ;

ET D'AUTRE PART :

The Associated Clothing Manufacturers of the Province of Quebec, Inc. ;

The Montreal Clothing Contractors Association, Inc. ;

pour les employeurs et les salariés de l'industrie, des métiers et des occupations visés, suivant les conditions ci-après énoncées :

Interprétation

Dans ce décret et sa mise en application, à moins que le contraire ne l'indique autrement, les mots et les expressions utilisées pour décrire les catégories et les styles de vêtements ainsi que les méthodes de production ont la signification qui leur est attribuée par l'industrie et la pratique dans l'industrie du vêtement.

1. Jurisdiction industrielle

1.1 Le présent décret s'applique à tous les employeurs et employés s'occupant de la fabrication, en entier ou en partie, dans toute la province de Québec, de vêtements pour hommes, garçons, jeunes gens et adolescents, quels qu'en soient les genres, styles ou descriptions, et quels qu'en soient les tissus.

1.2 Le présent décret s'applique aussi à tous les employeurs et employés s'occupant de la fabrication, en entier ou en partie, dans toute la province de Québec, de manteaux pour garçons et fillettes de 4, 5 et 6 ans, n'exécédant pas la taille 24x, et de manteaux pour fillettes de 7 à 14 ans inclusivement, mais il ne s'applique pas aux employeurs s'occupant principalement de la production de manteaux, costumes et jupes pour femmes et jeunes filles âgées de plus de 14 ans.

1.3 Pour les fins d'application du décret, tous les vêtements assujettis sont désignés comme vêtements de la classe "A", à l'exception des catégories de vêtements qui sont ci-après définies comme vêtements de la classe "B", pantalons non-assortis et vêtements d'enfants.

Vêtements de la classe "B"

1.4 Pour les fins d'application du décret, les imperméables fabriqués de coton ou de tissu synthétique, ou de mélange de ces produits, et les vestes d'auto, vestes-haut-cou, vestes-tempêtes, vestes de molleton et autres vestes semblables, sont désignés comme vêtements de la classe "B", pourvu que ces vêtements soient :

a) coupés et fabriqués d'après les mesures et tailles régulières de l'industrie et non d'après des tailles, mesures et spécifications individuelles; et

b) fabriqués selon un système de production par lequel toutes les opérations suivantes, telles que définies plus bas, sont omises : le façonnage, le premier faufilage des parements, le faufilage de la doublure, le faufilage des rebords, le faufilage des emmanchures et le rabattage à la main.

1.5 Cette classe ne comprend pas les imperméables et les manteaux pleins longueur faits de laine ou autre tissu contenant de la laine; elle ne comprend pas non plus les vestons-sacs, quels qu'en soient les tissus et que ces vestons-sacs soient confectionnés comme unités ou comme vestons faisant partie de complets.

Pantalons non-assortis

1.6 Pour les fins d'application du décret, les pantalons non-assortis sont désignés comme pantalons non-assortis quand ils sont coupés et fabriqués :

a) en grandes quantités; et

b) d'après les mesures et tailles régulières de l'industrie et non d'après des tailles, mesures et spécifications individuelles; et

c) comme pantalons distincts et non pour faire partie de complets avec des vestons-sacs de tissu identique ou semblable.

Vêtements d'enfants

1.7 Nonobstant ce qui précède, tous les pantalons faisant partie d'uniformes, de ce soit des uniformes militaires, civils ou autres, sont désignés comme vêtements de la classe "A".

1.8 Pour les fins d'application du décret, les vêtements suivants sont désignés comme vêtements d'enfants :

a) manteaux pour garçons et fillettes de 4 à 6 ans, ne dépassant pas la taille 24x, quel que soit le système de production; et

b) manteaux pour fillettes de 7 à 14 ans inclusivement, quand ces manteaux sont manufacturés par une méthode ou un mode de production normalement employé dans l'industrie des vêtements d'hommes et de garçons.

2. Exceptions

2.1 Le présent décret ne s'applique pas aux employeurs et employés s'occupant de la fabrication de :

a) tous les vêtements de travail faits de coton comprenant : salopettes, couvre-tout et salopettes-combinaisons et uniformes de coton faits de toile à voile, mèche ou velours de coton ;

b) pantalons et culottes manufacturés de tissus de coton,

II. pantalons et culottes manufacturés de tissus de laine pesant 20 onces ou plus la verge carrée;

III. uniformes pour les participants aux Jeux olympiques;

IV. vêtements faits de caoutchouc, tissu caoutchouté ou de cuir;

V. coupe-vent;

VI. chemises;

VII. sous-vêtements; villi, habits de neige et salopettes pour enfants;

IX. habits de neige pour fillettes;

X. blazers pour garçons et fillettes jusqu'à l'âge de 6 ans; et blazers non-doublés pour fillettes;

XI. pantalons-sport et culottes-courtes pour enfants, jusqu'à l'âge de 8 ans;

XII. ensembles de coton lavable pour enfants, généralement désignés dans l'industrie comme "ensembles lavables";

XIII. vêtements sur mesure; Le présent décret ne s'applique pas aux marchands tailleurs qui font exclusivement leur commandement de l'ouvrage de tailleur pour des clients identifiés, d'après des tailles, mesures et spécifications individuelles, pourvu que pas plus de cinq (5) personnes, comprenant le coupeur, effectuent toutes les opérations d'un vêtement.

3. Jurisdiction territoriale

3.1 Pour les fins d'application du décret, la province de Québec est divisée en trois zones, savoir :

Zone 1: L'île de Montréal et le territoire compris dans un périmètre de dix milles autour de ses limites;

Zone 2: Le territoire compris dans un périmètre de soixante-cinq milles au-delà des limites de la zone 1; et

Zone 3: Le reste de la province de Québec.

4. Heures de travail

4.1 Les heures de travail pour les salariés dans ladite industrie sont fixées comme suit :

La semaine de travail est de quarante (40) heures réparties de la façon suivante : De 8 heures du matin à midi et de 1 heure à 5 heures de l'après-midi, les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

4.2 Travail supplémentaire

Tout travail exécuté en dehors des heures stipulées au paragraphe 4.1 est considéré comme du travail supplémentaire et doit être rémunéré au taux de salaire et demi.

4.3 Le temps supplémentaire

doit être établi pour chaque journée de travail, que les huit heures de travail de chaque jour prévues au paragraphe 4.1 aient été complètes ou non.

4.4 Le taux de salaire et demi

signifie, dans le cas d'un employé à l'heure, le taux horaire qui lui est effectivement payé ou dû, plus une prime de 50% de ce taux;

ii. dans le cas d'un employé à la pièce, ses gages à la pièce, plus une prime de 50% de la moyenne horaire de ses gages pour la semaine au cours de laquelle le travail supplémentaire est effectué.

4.5 Autre méthode de paiement du travail supplémentaire

Lorsqu'un employeur a conclu une convention collective de travail avec une union reconnue représentant ses salariés dans laquelle se trouvent des dispositions différentes pour le paiement de la prime de demi-temps pour le travail supplémentaire aux employés rémunérés sur une base de travail à la pièce ou autre base de rendement, alors ledit employeur n'est pas tenu de payer la prime de demi-temps, tel que spécifié au paragraphe 4.4, à moins qu'il continue de payer conformément à son entente collective avec l'union.

Toutes ces conventions différentes concernant le paiement de la prime de demi-temps aux employés rémunérés sur une base de travail à la pièce ou autre base de rendement, et à l'examen par le Comité conjoint et si le Comité conjoint constate que tels arrangements différents sont contraires à l'esprit et l'intention des dispositions présentes d'accorder aux salariés relevant de la juridiction du décret la prime de demi-temps pour le travail supplémentaire, il avis de l'employeur doit payer à tous ses salariés la prime pour le travail supplémentaire, tels que prévu au paragraphe 4.4.

4.6 Changement des heures de travail

Sur demande écrite au Comité conjoint d'un employeur, le Comité conjoint peut accorder un permis spécial autorisant ledit employeur à changer l'heure du travail dans son établissement.

4.8 Tout travail exécuté en dehors des heures fixées par le Comité conjoint dans les permis spéciaux ci-dessus mentionnés doit être considéré comme travail supplémentaire et rémunéré au taux de salaire et demi.

4.9 Employés pour le travail supplémentaire

Aucun employeur n'a le droit d'engager pour du travail supplémentaire d'autres personnes que ses salariés réguliers.

4.10 Horloge enregistratrice

Tout employeur doit garder en bon état dans son établissement une horloge enregistratrice et obliger par ce moyen tous ses salariés à enregistrer sur une carte l'heure exacte à laquelle le travail a été commencé, interrompu, repris et achevé chaque jour.

4.11 La carte de chaque salarié doit mentionner son nom, son numéro et la période de travail. Le salaire doit enregistrer

que ces opérations soient comprises dans une ou plusieurs des quatre cédules de taux minima du décret, il doit recevoir le taux de salaire déterminé par l'opération ayant le taux horaire minimum le plus élevé, à moins que le temps consacré à chacune des opérations soit enregistré chaque jour par l'employeur.

5. Ouvrage prohibé

5.1 A l'exception des vêtements donnés aux entrepreneurs qui opèrent régulièrement comme tels, aucun vêtement, en entier ou en partie, sous la juridiction de ce décret, ne doit directement ou indirectement être donné aux salariés ou emporté par eux pour être manufacturé ou travaillé en dehors de l'établissement de l'employeur ou à domicile.

5.2 A l'exception des fabrications de boutons à la machine, aucun employeur ne peut, directement ou indirectement, engager un salarié pour travailler dans son établissement à titre d'entrepreneur ou sous-entrepreneur pour la fabrication de tout vêtement ou partie de vêtement.

6. Vente d'actions ou de dérivés prohibée

6.1 Il est prohibé à tout employeur comme condition ou continuation d'emploi, soit directement ou indirectement, de vendre à tout salarié ou employé, tout intérêt dans le commerce de l'employeur, soit au moyen de capital-actions, dérivés ou toutes autres valeurs.

7. Travail sur plus d'une opération

7.1 Si un employé, pendant une semaine de travail, exécute deux opérations ou plus pour lesquelles des différents taux de salaires minima s'appliquent,

que ces opérations soient comprises dans une ou plusieurs des quatre cédules de taux minima du décret, il doit recevoir le taux de salaire déterminé par l'opération ayant le taux horaire minimum le plus élevé, à moins que le temps consacré à chacune des opérations soit enregistré chaque jour par l'employeur.

7.2 Si un employé, pendant une semaine de travail, sur des vêtements assujettis au décret et sur des vêtements exemptés du décret, il ne doit pas être payé moins que le taux de salaire déterminé pour le travail assujéti au décret, à moins que le temps consacré à chaque catégorie de vêtements soit enregistré chaque jour par l'employeur.

7.3 Si ces registres sont tenus chaque jour, l'employé ne doit pas être payé pour le temps consacré à chacune des opérations moins que le taux minimum exigible pour chacune des opérations.

7.4 Lesdits registres doivent être tenus dans la forme prescrite par le Comité conjoint, une copie devant être retenue par l'employeur pendant au moins un an et mise à la disposition du secrétaire et/ou des inspecteurs du Comité conjoint pour examen, et l'autre copie devant être remise au salarié chaque jour.

8. Taux de salaires

8.1 Les taux de salaire minima à l'heure pour tout travail exécuté aux opérations ou parties d'opérations requises dans la fabrication des vêtements durant une journée et une semaine régulière de travail, sujet aux dispositions contenues dans le présent décret, sont les taux apparaissant vis-à-vis des occupations et de leurs classifications respectives énumérées dans les cédules suivantes :

CLASSIFICATION ET ECHELLE DE SALAIRE

Cédule I: Vêtements de la classe A, tels que définis à l'article 1, paragraphe 1.1, juridiction industrielle

Classes	Taux à l'heure		
	I	II	III
AA Opérateurs compétents et assembleurs de revers	1.64	1.55	1.505
AB Coupeurs de fournitures compétents	1.62	1.535	1.485
BB Faiseurs de poches	1.55	1.46	1.415
B Ajusteurs, presseur-finisieurs	1.515	1.425	1.39
C Faufilleurs de rebords, faufilleurs en second, tailleurs de revers, faiseurs de dessous de cols	1.47	1.40	1.355
D Examineurs, assembleurs, faiseurs de doublures, surjeteurs de poches	1.37	1.305	1.265
D1 Presseurs à la machine	1.335	1.28	1.245
D2 Assistants-coupeurs	1.31	1.245	1.22
DE Sous-pressieurs	1.275	1.22	1.19
E Faufilleurs de doublures, faufilleurs de rebords à la machine, faufilleurs de dessous de cols	1.25	1.19	1.155
F Faufilleurs d'emmanchures, faufilleurs de boutonsnières, faiseurs de revers, faiseurs de manches	1.105	1.07	1.035
G Rabatteurs de bas de hauts de cols, faiseurs de canevass, faufilleurs de canevass, finisseurs, employés généraux, surjeteurs de coutures intérieures, poseurs de boutons	1.035	1.01	0.975
H Surjeteurs de boutonsnières, rabatteurs de bas de doublures de manches, finisseurs de poches, surjeteurs et faufilleurs de doublures de manches, faiseurs de petites poches intérieures, nettoyeurs	0.775	0.765	0.735
1er trimestre	0.85	0.845	0.83
2e trimestre	0.925	0.905	0.875
3e trimestre	0.955	0.965	0.935
Après 12 mois	1.035	1.01	0.975
K Enleveurs de faufilières	0.75	0.75	0.735
1er trimestre	0.83	0.82	0.81
2e trimestre	0.88	0.87	0.86
3e trimestre	0.93	0.92	0.91

Cédule II: Vêtements de la classe B, tels que définis à l'article 1, paragraphe 1.1, juridiction industrielle

Classes	Taux à l'heure		
	I	II	III
AA Coupeurs compétents	1.71	1.61	1.55
AB Coupeurs de fournitures compétents	1.62	1.535	1.485
BB Faiseurs de poches de devant et d'arrière, assembleurs	1.55	1.46	1.415
B Pressieurs de jantes de pantalons	1.515	1.425	1.39
C Piqueurs de doublures	1.47	1.40	1.355
D Assembleurs de doublures, presseurs de hauts de pantalons, poseurs de ceintures de drap	1.37	1.305	1.265
D2 Assistant-coupeurs	1.31	1.245	1.22
E Faiseur de poches, assembleurs de coutures extérieures, assembleurs et piqueurs de doublures pour les culottes courtes, culottes bouffantes de garçons et pantalons d'adolescents	1.25	1.19	1.155
FF Sous-pressieurs	1.15	1.08	1.035
F Faiseurs de boutonsnières, ajusteurs, assembleurs de coutures intérieures pour les culottes courtes et culottes bouffantes de garçons et pantalons d'adolescents, poseurs de fournitures	1.105	1.07	1.035
G Poseurs de boutons, examineurs, finisseurs, faiseurs de braguettes, faiseurs de passe-ceintures, surjeteurs et finisseurs de coins de poches à la machine spéciale	1.035	1.01	0.975
H Surjeteurs de boutonsnières, nettoyeurs	0.775	0.765	0.735
1er trimestre	0.85	0.845	0.83
2e trimestre	0.925	0.905	0.875
3e trimestre	0.955	0.965	0.935
Après 12 mois	1.035	1.01	0.975
K Enleveurs de faufilières	0.75	0.75	0.735
1er trimestre	0.83	0.82	0.81
2e trimestre	0.88	0.87	0.86
3e trimestre	0.93	0.92	0.91

Cédule III: Pantalons non assortis, tels que définis à l'article 1, paragraphe 1.6, juridiction industrielle

Classes	Taux à l'heure		
	I	II	III
AX Coupeurs compétents	1.455	1.355	1.33
BX Faiseurs de poches de devant et d'arrière, coupeurs de fournitures, assembleurs	1.37	1.28	1.245
CX Piqueurs de doublures, presseurs de jantes de pantalons	1.31	1.22	1.175
DX Poseurs de doublures, presseurs de hauts de pantalons	1.21	1.14	1.105
DX1 Assistants-coupeurs, assembleurs et piqueurs de doublures et assembleurs de coutures extérieures pour culottes courtes, culottes bouffantes et pantalons d'adolescents	1.145	1.085	1.055
EX Faiseurs de braguettes, surjeteurs de poches, surjeteurs, poseurs de boutons, finisseurs, faiseurs de ganses, examineurs	0.92	0.87	0.86
HX Nettoyeurs, surjeteurs de boutonsnières	0.69	0.665	0.65
1er trimestre	0.755	0.725	0.705
2e trimestre	0.82	0.785	0.77
3e trimestre	0.87	0.82	0.795
Après 12 mois	0.92	0.87	0.86

Cédule IV: Vêtements d'enfants, tels que définis à l'article 1, paragraphe 1.8, juridiction industrielle

Classes	Taux à l'heure		
	I	II	III
AY Marqueurs compétents	1.35	1.265	1.233
BV Coupeurs de fournitures	1.275	1.20	1.165
CY Façonneurs	1.17	1.105	1.063
DY Galonneurs, presseurs-finisieurs, poseurs de manches	1.17	1.105	1.063
EY Faiseurs de poches	1.06	1.005	0.983
FY Pressieurs à la machine à vapeur, assistants-coupeurs (pour définition, voir pantalons non assortis), faufilleurs de rebords à la machine, faiseurs de boutonsnières, surjeteurs de poches, assembleurs, opérateurs en second, faiseurs de doublures, tailleurs de revers	0.90	0.86	0.833
GY Faiseur de manches, faiseurs de revers, faufilleurs d'emmanchures, finisseurs de vestons, poseurs de boutons, employés généraux, faiseurs de canevass, faufilleurs de canevass, sous-pressieurs	0.815	0.78	0.765
HY Surjeteurs de doublures de manches, assembleurs de doublures, faiseurs de dessous de cols, finisseurs de poches, enleveurs de faufilières, surjeteurs de boutonsnières, nettoyeurs, poseurs d'étiquettes de grands, brosseurs	0.635	0.605	0.593
1er trimestre	0.66	0.635	0.623
2e trimestre	0.71	0.685	0.665
3e trimestre	0.755	0.715	0.705
Après 12 mois	0.815	0.78	0.765

Definitions

Vêtements de la classe "A"

(Cédule I)

Vestons

Classe "AA": Coupeur compétent celui qui peut assembler les patrons sur l'étoffe, ce qu'on appelle dans le métier "marking lays"; qui trace les patrons sur l'étoffe, empile l'étoffe, le nombre d'épaisseurs requises et la coupe aux ciseaux ou au couteau électrique; qui peut faire toutes les modifications nécessaires à ce qu'on appelle "un patron bloqué" selon les mesures spéciales requises pour des vêtements de série ou des vêtements faits sur commande.

Classe "AB": Opérateur en chef et assembleur de revers: celui qui assemble les manches au veston; qui coud le galon sur les rebords du veston, y compris ou non le col; qui coud autour des revers non faufilés et qui fait le bas.

Classe "AC": Coupeur de fournitures compétent: celui qui assemble les patrons sur les étoffes à fournir, étend les étoffes, les marque et les empile le nombre d'épaisseurs requises et les coupe aux ciseaux ou au couteau.

Classe "AD": Faiseur de poches: celui qui fait les poches, les bordures, les poches rapportées ou tout autre genre de poches; qui les ajuste et les coud sur le devant du veston et qui fait les bordures prêtes pour le surjetage des poches.

Classe "AE": Ajusteur: celui qui ajuste et prépare les poches et les fournitures d'un veston et les assemble, le tout

4e semestre	1.66	1.625	1.61
5e semestre	1.13	1.095	1.07
Après 36 mois	1.31	1.245	1.22
Apprentis-coupeurs de fournitures, Un apprenti-coupeur de fournitures est un commencement et travaille sous la cédule suivante:			
1er semestre	0.755	0.775	0.765
2e semestre	0.65	0.645	0.63
3e semestre	0.91	0.89	0.875
4e semestre	0.945	0.935	0.905
5e semestre	0.98	0.965	0.935
6e semestre	1.035	1.01	1.00
Après 36 mois	1.13	1.095	1.07

Cédule II: Vêtements de la classe B, tels que définis à l'article 1, paragraphe 1.4, juridiction industrielle

Classes	Taux à l'heure		
	I	II	III
AZ Marqueurs ou coupeurs au couteau	\$1.475	\$1.37	\$1.325
BZ Coupeurs de fournitures, assembleurs de revers, galonneurs, poseurs de manches	1.405	1.315	1.275
CZ Presseurs-finisieurs à la main ou à la machine, faiseurs de poches	1.325	1.245	1.205
DZ Assistants-coupeurs, empileurs, assembleurs, faiseurs de dessous, faiseurs de dos, surjeteurs de poches, faiseurs de doublures, faiseurs de pattes et de bordures, faiseurs de collets, assembleurs de boutons, piqueurs de coutures, opérateurs de machines à aiguille double, poseurs de galons aux emmanchures, piqueurs de rebords, faiseurs et piqueurs de ceintures et d'épaulettes, poseurs de parements aux vestons sans revers	1.16	1.10	1.065
EZ Sous-pressieurs	1.065	1.03	1.005
FZ Faiseurs de revers, faiseurs de parements de manches, faiseurs de parements, coupeurs de bourrures, coupeurs de revers et de collets, surjeteurs de bas, faiseurs de boutonsnières, faufilleurs d'emmanchures, poseurs de fermetures-éclair, marqueurs de boutonsnières, faiseurs de plis sur les poches, surjeteurs de passe-ceintures et d'épaulettes	0.995	0.95	0.925
GZ Poseurs de fournitures, tous les opérateurs de machines spéciales (comprenant les finisseurs de coins, surjeteurs, faufilleurs de canevass et rabatteurs), assortisseurs ou séparateurs, faiseurs de coutures passe-poil	\$0.98	\$0.935	\$0.913
HZ Finisseurs, marqueurs de boutons, poseurs de boutons, rabatteurs à la main, nettoyeurs, coupeurs de fils, préposés aux réparations, examineurs, plieurs, employés généraux, appareilleurs, regroupeurs de rebords, retourneurs de vestons, surjeteurs de boutonsnières, finisseurs de poches	0.835	0.805	0.875
Apprentis:			
1er trimestre	0.705	0.685	0.675
2e trimestre	0.77	0.76	0.745
3e trimestre	0.835	0.815	0.795
4e trimestre	0.885	0.855	0.835
Après 12 mois	0.935	0.895	0.875

(Suite de la page 6)

Pantalons non-assortis (Cédule III)
Classe "AX": Coupeur compétent: celui qui étend les patrons sur l'étoffe, ce qu'on appelle "making lays", qui trace les patrons sur l'étoffe, étend l'étoffe l'emplant le nombre d'opérations nécessaires, la coupe aux ciseaux ou au couteau, fait toutes les modifications nécessaires au "patron bloqué" selon les mesures spéciales requises, et qui exécute une ou plusieurs de ces opérations.

Classe "BX": Faiseur de poches de devant et d'arrière: celui qui fait les poches au couteau d'après le modèle et la description, tel que requis pour des pantalons non-assortis.
Assembleur: celui qui assemble les différentes parties des pantalons, soit avec une machine à coudre spéciale ou avec une machine à coudre ordinaire.

Classe "CX": Piqueur de doublure: celui qui pique la partie inférieure de la doublure à la ceinture; qui pique la braguette blanche.

Presseur de jambes de pantalons: celui qui plie les jambes de pantalons, les coupures centrales ensemble et les presse, soit à la main ou à la machine à vapeur.

Classe "DX": Poseur de doublure: celui qui assemble la doublure à la ceinture et assemble la braguette blanche au devant du pantalon.

Presseur de hauts de pantalons: celui qui complète le pressage extérieur de ce qu'on appelle le "haut du pantalon", soit à la presse à pied ou à la machine à vapeur.

Classe "DX-1": Assistant-coupeur (chopper): celui qui empile l'étoffe le nombre d'épaisseurs requises d'après le patron marqué par le coupeur compétent, qui la coupe aux ciseaux ou au couteau électrique ou plusieurs épaisseurs à la fois, mais qui ne fait aucun marquage.

Classe "EX": Faiseur de poches pour culottes courtes: celui qui coud la poche de côté au devant du pantalon ou qui fait les poches d'arrière.

Assembleur et piqueur de doublures pour culottes courtes, culottes bouffantes et pantalons d'adolescents: celui qui coud et pique la doublure.

Assembleur de coupures extérieures pour culottes courtes, culottes bouffantes et pantalons d'adolescents: celui qui ferme la couture latérale joignant le devant et l'arrière à couture repliée.

Classe "FX": Ajusteur: celui qui ajuste les parements des poches et fait les autres ajustages.
Sous-presser: celui qui presse toutes les coupures.

Faiseur de fournitures: celui qui coud les doublures des braguettes, et prépare les poches aux poches.

Faiseur de boutonnières: celui qui fait les boutonnières avec une machine à boutonnières.

Assembleur de coupures intérieures pour culottes courtes, culottes bouffantes et pantalons d'adolescents: celui qui ferme les coupures intérieures.

Classe "GX": Faiseur de braguettes: celui qui coud les doublures aux braguettes.

Sujeur de poches: celui qui opère une machine spéciale qui coud, rogne et finit les poches et les autres parties du pantalon.

Surjeteur: celui qui surjette les poches et les autres coupures coins avec une machine spéciale à surjeter.

Poseur de boutons: celui qui pose les boutons à la machine ou à la main.

Finitionneur: celui qui fait à la main la couture et le rabattage requis.

Faiseur de ganses: celui qui fait les ganses avec une machine spéciale, qui finit les ganses-tunnels.

Examineur: celui qui examine et fait les menus réparations nécessaires avant que les pantalons soient envoyés à l'entrepôt.

Classe "HX": Nettoyeur: celui qui enlève les bouts de fil des pantalons.

Surjeteur de boutonnières: celui qui surjette les boutonnières avec une machine spéciale à surjeter.

Vêtements de la classe "B" (Cédule II) et vêtements d'enfants (Cédule IV)
Pour définitions, voir Vêtements de la classe "A" (Cédule I).

8.2 Tous les taux horaires ci-dessus mentionnés sont considérés comme des taux de salaires minima et ils ne doivent en aucun cas être considérés comme étant des taux de salaires maxima.

8.3 Des taux à la pièce peuvent être établis au lieu des taux à l'heure pourvu que ces taux ne rapportent pas moins que les taux à l'heure stipulés dans le décret.

8.4 Tous les salariés doivent être payés aux salaires chaque semaine en argent.

9. Sécurité sociale
9.1 Dans le cas d'un employeur qui, antérieurement au 1er juillet 1962, par contrat avec une compagnie d'assurance reconnue et bona fide ou avec une caisse d'assurance reconnue par le Surintendant des Assurances de la province de Québec ou qui, par contrat avec une association bona fide, était tenu de payer et paye, pour tous ses salariés assujettis à ce décret, une contribution à un système de sécurité sociale couvrant, en tout ou en partie, les cas de maladie, accident, hospitalisation ou mortalité, ou un système de pension ou de retraite au bénéfice desdits salariés, lequel ne laisse à l'employeur aucun droit de remboursement ou de rachat, directement ou indirectement, les taux minima applicables sont ceux prévus dans les cédules du présent article, réduits du montant horaire effectivement payé par l'employeur pour lesdits salariés, cette réduction n'excédant pas 3 1/2 cents l'heure pour chaque salarié.

9.2 Tous systèmes de bien-être social de cette nature institués

par un employeur de la façon susdite est sujet à examen par le Comité conjoint et les registres de l'employeur s'y rapportant doivent en tout temps être tenus à la disposition des représentants du Comité conjoint pour fins d'inspection et d'examen.

9.3 Si un tel examen révèle au Comité conjoint que le montant total ou partiel de la réduction des taux minima n'est pas entièrement utilisé au bénéfice des salariés assujettis à ce décret, ou que le but de tel système de bien-être social n'est pas conforme à l'esprit et aux fins de cette clause, ou que l'employeur refuse de donner les détails ou de soumettre les registres de tel système, ou que l'employeur n'effectue pas tous les paiements dus, ou que ledit système est discontinué pour quelque raison que ce soit, alors, après avis du Comité conjoint donné par maille recommandée à l'employeur, ledit employeur est tenu d'ajouter aux salaires horaires desdits salariés, que ce soit sur une base à la pièce ou à l'heure, la part entière ou partielle de la réduction des taux minima, laquelle ne serait pas au bénéfice des salariés même si, avant le paiement du supplément, les salaires desdits salariés sont supérieurs aux taux minima prescrits.

10. Aucune réduction de salaires
10.1 Au cours de la durée de ce décret, il est interdit de réduire les taux de salaires à la pièce ou à la semaine, soit directement ou indirectement.

10.2 Toutes les augmentations en vigueur et tous les taux au-dessus des taux horaires minima établis par le présent décret doivent être maintenus.

11. Apprentis
11.1 Un employeur peut employer des apprentis aux conditions suivantes:
a) L'employeur doit désigner, dans son rapport mensuel de feuille de paye au Comité conjoint, les apprentis qu'il emploie. Seuls les employés qui apprennent leur métier doivent être désignés comme des apprentis.

b) Le nombre des apprentis ainsi désignés ne doit pas dépasser dans un établissement:
Dans la zone 1, 7 1/2% du nombre total des employés assujettis au décret;
Dans la zone 2, 10% du nombre total des employés assujettis au décret;
Dans la zone 3, 12% du nombre total des employés assujettis au décret.

11.2 Si un employeur omet de désigner ses apprentis, ou emploie plus d'apprentis que le quota permis par les dispositions précédentes, tous les apprentis employés en plus du nombre permis auront droit aux taux minima exigibles pour leurs opérations respectives et devront être payés sur cette base.

11.3 Les employés ayant droit aux taux minima de leurs opérations respectives, tel que prévu au paragraphe précédent, seront les apprentis engagés à la date ou après la date à laquelle le nombre des apprentis employés dépassait le quota permis.

11.4 Examen des apprentis: Sujét aux dispositions ci-dessus gouvernant l'emploi des apprentis, tous les apprentis, à l'exception des apprentis-coupeurs et apprentis coupeurs de fournitures, doivent à des intervalles de trois (3) mois, être examinés par le Comité conjoint ou ses agents dûment autorisés à cette fin qui déterminent un taux de salaire pour chacun des apprentis. En déterminant les nouveaux taux, les agents du Comité conjoint doivent se baser sur:
i. Le taux à l'heure fixé pour ladite opération, tel qu'indiqué dans les cédules;
ii. L'habileté;
iii. La production.

12. Crédits aux diplômés des écoles spécialisées
12.1 Les diplômés qui ont fréquenté une école régie par la Loi de l'Enseignement spécialisé, doivent recevoir un crédit d'apprentissage proportionné à la durée de leurs études et aux résultats de leurs examens, et ce dans tous les métiers ou fonctions régis par le présent décret.

13. Permis spéciaux
13.1 Le Comité conjoint peut, par résolution, accorder, d'après la preuve jugée suffisante, des permis d'aptitudes physiques ou mentales restreintes un certificat l'autorisant à travailler à des conditions déterminées et différentes de celles prévues par le décret.

13.2 Tout employeur peut démander, par écrit, au Comité conjoint l'émission d'un permis spécial.

13.3 Sur réception de cette demande, le Comité conjoint fait enquête et si le salarié tombe dans la catégorie ci-dessus, le Comité conjoint peut émettre un permis autorisant le salarié à travailler à un taux horaire inférieur au taux horaire minima établi par le présent décret pour l'opération exécutée.

13.4 Tout taux spécial ainsi fixé est révisé au moins une fois par année mais ledit taux peut être modifié par le Comité conjoint n'importe quand si les circonstances qui ont motivé la fixation de ce taux sont changées.

14. Classification et taux pour opérations modifiées
14.1 Le Comité conjoint a le droit de classifier et d'établir temporairement des taux pour toutes opérations nouvelles ou modifiées non prévues par les présentes.

14.2 Cependant, dans de tels cas, les parties contractantes doivent présenter un amendement au décret afin que telle classification soit adoptée par le décret.

15. Congés payés
15.1 Tous les employés, excepté les manufacturiers de vêtements d'enfants tels que définis à l'article 1 du décret, doivent accorder à tous leurs salariés les congés suivants:
Le Jour de l'An, le Vendredi Saint, le Jour de la Confédération (1er juillet), la Fête du Travail, le

Jour d'Actions de Grâce et la Noël, et leur payer pour chacun de ces congés une journée de salaire, tel que défini ci-après.

15.2 Tous les employeurs qui manufacturent des vêtements d'enfants tels que définis à l'article 1 du décret, doivent accorder à tous leurs salariés les congés suivants: Le Vendredi Saint, la Fête du Travail et la Noël, et leur payer pour chacun de ces congés une journée de salaire, tel que défini ci-après.

15.3 Pour avoir droit à la paye d'un congé, le salarié doit:
a) avoir complété treize (13) semaines de calendrier de services continus pour son employeur antérieurement au congé; et

b) travailler ou être prêt à travailler le jour régulier de travail qui précède et celui qui suit le congé.

15.4 L'abstention au travail pendant les treize semaines de calendrier ci-dessus mentionnées, ou le jour qui précède ou le jour qui suit le congé, ne sera pas le salaire de son droit à la paye d'un congé si cette abstention est autorisée par la direction ou due à une maladie d'une durée de moins de six mois ou à un arrêt de travail de moins de trente jours précédant le congé, ou pour autre raison majeure.

15.5 Une journée de salaire: Dans le but de calculer la paye due aux salariés pour les congés, une journée de salaire signifie:
Pour les salariés à l'heure: Huit (8) fois le taux horaire.

Le taux horaire signifie le taux horaire actuellement payé au moment de l'emploi, plus tous les ajustements ou augmentations en vigueur pendant la semaine du congé.

Pour les employés à la pièce: Huit (8) fois la moyenne des gages par heure.

La moyenne des gages par heure est déterminée pour chaque salarié en divisant ses gages actuels durant les quatre (4) semaines de travail précédant immédiatement la semaine durant laquelle le congé survient, par le nombre actuel d'heures de travail (régulières et supplémentaires). Les gages actuels comprennent toutes les augmentations en vigueur mais excluent les primes pour temps supplémentaire.

15.6 Paiement du congé: Le paiement du congé doit être donné aux salariés à la première paye régulière suivant le congé.

15.7 Substitution des jours de congé: Sur demande écrite d'un employeur au Comité conjoint au moins quinze (15) jours avant un congé, le Comité conjoint peut accorder un permis autorisant ledit employeur à substituer le Lundi de Pâques au Vendredi Saint; l'Ascension au Vendredi Saint; l'Ascension ou le Saint-Jean-Baptiste (ou le jour fixé pour sa célébration) au 1er juillet; et la Toussaint au Jour d'Action de Grâce.

Ce permis peut être accordé si le Comité conjoint est convaincu que cette substitution est conforme au désir de la majorité des salariés.

15.8 Jours de congé qui tombent un samedi ou un dimanche: Si un de ces congés tombe un samedi ou un dimanche, les employés éligibles doivent recevoir une journée supplémentaire de salaire la semaine qui suit ledit congé. S'il y a un congé pendant la période des vacances, ce congé doit être payé la semaine suivant les vacances.

15.9 Travail prohibé: Les jours de congé à l'égard des employés ne fera exécuter de travail les congés ci-dessus mentionnés, ou les jours fixés pour leur observance, par d'autres personnes que les employés qui étaient à son service avant le ou lesdits congés.

15.11 Autre méthode de paiement: Lorsqu'un employeur a conclu une convention collective de travail avec une union reconnue représentant ses salariés dans laquelle convention se trouvent des dispositions différentes pour le paiement des congés, peu importe quand ces congés ont lieu, il n'est pas tenu de payer les jours de congé ci-dessus prévus en autant qu'il continue de payer conformément à son entente collective avec l'union.

15.12 Toutes ces conventions différentes concernant les six congés obligatoires et la méthode de leur paiement sont sujettes à enquête et examen par le Comité conjoint.

16. Vacances payées
16.1 Première semaine de vacances: Tous les employés engagés dans l'industrie régie par ce décret doivent accorder chaque année à chacun de leurs salariés une semaine complète de vacances durant le mois de juillet et lui payer pour telles vacances 2% du total des salaires, comprenant la paye de vacances, qu'il a gagnée pendant la période de douze (12) mois terminant avec la dernière période de paye échéant le ou antérieurement au 30 juin.

16.2 Deuxième semaine de vacances: Tous les employés engagés dans l'industrie régie par ce décret doivent accorder à tous les salariés qui ont été employés continuellement dans leur établissement pendant une période de deux années ou plus, et pourvu que ces salariés aient travaillé toute la semaine de travail précédant la période des vacances, des vacances de deux semaines consécutives durant le mois de juillet et doivent payer à chacun de ces salariés, au lieu du 2% ci-dessus mentionné, 4% du total des salaires gagnés, comprenant la paye de vacances, pendant la période de douze mois se terminant avec la dernière période de paye échéant le ou antérieurement au 30 juin.

16.3 Cependant, aucun employeur ne perdra son droit à ses deux semaines de vacances et à sa paye de 4% s'il s'est absenté la semaine précédant les vacances pour cause de maladie, arrêt de travail, congé autorisé par la direction ou autre raison majeure.

16.4 Paiement du 2% ou 4%, suivant le cas, est dû et doit être remis au salarié le dernier jour régulier de paye immédiatement précédant la période des vacances.

16.5 Date des vacances: L'employeur doit accorder les vacances, une ou deux semaines consécutives suivant le cas, pendant le mois de juillet et il devra aviser ses salariés de la date des vacances au moyen d'un avis affiché dans un établissement au moins soixante (60) jours avant le commencement des vacances.

16.6 Paiement du travail pendant les vacances: Si un employeur fait travailler un de ses salariés pendant sa période de vacances, il devra payer à ce salarié:
i. en plus, le double du taux du salaire régulier pour tout travail exécuté durant les deux dernières semaines de calendrier de juillet si le salarié a droit à deux semaines de vacances; ou le double du taux de salaire régulier du salaire pour tout travail exécuté durant la dernière semaine de calendrier de juillet si le salarié a droit à une semaine de vacances.

16.7 Exception: Nonobstant ce qui précède, les dispositions ci-dessus relatives aux salaires de vacances et le paiement de 4% ne s'appliquent pas aux employés manufacturiers de vêtements pour enfants, tels que définis à l'article 1 de ce décret.

16.8 Paye de vacances accumulée payable au terme de l'emploi: Tous les employés doivent avoir leurs salaires continuellement dans leur établissement quatre semaines ou plus, au terme de leur emploi et en remplacement de la paye des vacances, 2% de leurs gages respectifs pendant la période du 1er juillet précédant le terme de leur emploi et finissant au terme de leur emploi.

16.9 Autre méthode de paiement: Lorsqu'un employeur a conclu une convention collective de travail avec une union reconnue représentant ses salariés dans laquelle convention se trouvent des dispositions différentes pour le paiement des vacances et le paiement de 4% ci-dessus prévu en autant qu'il continue de payer conformément à son entente collective avec l'union.

16.10 Toutes ces conventions différentes concernant le paiement des vacances sont sujettes à enquête et examen par le Comité conjoint.

17. Les arrangements doivent être payés au Comité conjoint
17.1 Tous les salaires accumulés et dus aux salariés comme résultat des ajustements des taux ou par suite d'infraction à ce décret doivent être payés directement par l'employeur au Comité conjoint.

17.2 Le Comité conjoint doit garder un registre spécial dans lequel sont entrés les montants d'arrangements et distribués aux salariés.

18. Enregistrement des entrepreneurs
18.1 Tous les entrepreneurs engagés dans l'industrie régie par ce décret doivent envoyer au bureau du Comité conjoint, au cours du mois de janvier, chaque année, par écrit, les noms et adresses des entrepreneurs à qui ils ont fourni du travail pendant les précédents mois d'octobre, novembre et décembre.

18.2 De plus, tout employeur qui commence à envoyer du travail à un entrepreneur dont le nom n'apparaît pas dans l'enregistrement annuel de janvier, tel que ci-dessus prévu, doit faire parvenir au Comité conjoint le nom et l'adresse du nouvel entrepreneur dans les trois jours suivant l'envoi du travail.

19. Quand les employés doivent être considérés comme des employés
19.1 Dans tous les cas où deux personnes ou plus, jointes ou séparées, ont formé une association, compagnie ou autre entente, exécutent régulièrement ou plusieurs des opérations ordinaires effectuées par des salariés, toutes cesdites personnes exécutant lesdites opérations sont sujettes aux dispositions du décret et doivent être considérées, pour toutes fins, comme des salariés.

20. Comité conjoint
20.1 Lors de la ratification du présent décret, le Comité paritaire existant, formé pour surveiller l'application du décret antérieur dans la juridiction territoriale déterminée par le décret, demeure en fonction et surveille la mise à exécution du présent décret jusqu'à ce qu'un nouveau comité soit formé. Ce nouveau comité succède à l'ancien et est investi de tous les actifs et droits dudit comité; il assume également toutes les dettes de l'ancien comité en vertu du décret antérieur.

21. Abrogation
21.1 Le présent décret abroge le décret numéro 513 du 20 avril 1953 et tous ses amendements, sans toutefois affecter les droits acquis et les intérêts en cours.

22. Durée du décret
22.1 Le décret demeure en vigueur jusqu'au 1er juillet 1963 et tous ses amendements, sans toutefois affecter les droits acquis et les intérêts en cours.

22.2 Le décret demeure en vigueur jusqu'au 1er juillet 1963 et tous ses amendements, sans toutefois affecter les droits acquis et les intérêts en cours.

22.3 Cependant, aucun employeur ne perdra son droit à ses deux semaines de vacances et à sa paye de 4% s'il s'est absenté la semaine précédant les vacances pour cause de maladie, arrêt de travail, congé autorisé par la direction ou autre raison majeure.

senté la semaine précédant les vacances pour cause de maladie, arrêt de travail, congé autorisé par la direction ou autre raison majeure.

16.4 Paiement du 2% ou 4%, suivant le cas, est dû et doit être remis au salarié le dernier jour régulier de paye immédiatement précédant la période des vacances.

16.5 Date des vacances: L'employeur doit accorder les vacances, une ou deux semaines consécutives suivant le cas, pendant le mois de juillet et il devra aviser ses salariés de la date des vacances au moyen d'un avis affiché dans un établissement au moins soixante (60) jours avant le commencement des vacances.

16.6 Paiement du travail pendant les vacances: Si un employeur fait travailler un de ses salariés pendant sa période de vacances, il devra payer à ce salarié:
i. en plus, le double du taux du salaire régulier pour tout travail exécuté durant les deux dernières semaines de calendrier de juillet si le salarié a droit à deux semaines de vacances; ou le double du taux de salaire régulier du salaire pour tout travail exécuté durant la dernière semaine de calendrier de juillet si le salarié a droit à une semaine de vacances.

16.7 Exception: Nonobstant ce qui précède, les dispositions ci-dessus relatives aux salaires de vacances et le paiement de 4% ne s'appliquent pas aux employés manufacturiers de vêtements pour enfants, tels que définis à l'article 1 de ce décret.

16.8 Paye de vacances accumulée payable au terme de l'emploi: Tous les employés doivent avoir leurs salaires continuellement dans leur établissement quatre semaines ou plus, au terme de leur emploi et en remplacement de la paye des vacances, 2% de leurs gages respectifs pendant la période du 1er juillet précédant le terme de leur emploi et finissant au terme de leur emploi.

16.9 Autre méthode de paiement: Lorsqu'un employeur a conclu une convention collective de travail avec une union reconnue représentant ses salariés dans laquelle convention se trouvent des dispositions différentes pour le paiement des vacances et le paiement de 4% ci-dessus prévu en autant qu'il continue de payer conformément à son entente collective avec l'union.

16.10 Toutes ces conventions différentes concernant le paiement des vacances sont sujettes à enquête et examen par le Comité conjoint.

17. Les arrangements doivent être payés au Comité conjoint
17.1 Tous les salaires accumulés et dus aux salariés comme résultat des ajustements des taux ou par suite d'infraction à ce décret doivent être payés directement par l'employeur au Comité conjoint.

17.2 Le Comité conjoint doit garder un registre spécial dans lequel sont entrés les montants d'arrangements et distribués aux salariés.

18. Enregistrement des entrepreneurs
18.1 Tous les entrepreneurs engagés dans l'industrie régie par ce décret doivent envoyer au bureau du Comité conjoint, au cours du mois de janvier, chaque année, par écrit, les noms et adresses des entrepreneurs à qui ils ont fourni du travail pendant les précédents mois d'octobre, novembre et décembre.

18.2 De plus, tout employeur qui commence à envoyer du travail à un entrepreneur dont le nom n'apparaît pas dans l'enregistrement annuel de janvier, tel que ci-dessus prévu, doit faire parvenir au Comité conjoint le nom et l'adresse du nouvel entrepreneur dans les trois jours suivant l'envoi du travail.

19. Quand les employés doivent être considérés comme des employés
19.1 Dans tous les cas où deux personnes ou plus, jointes ou séparées, ont formé une association, compagnie ou autre entente, exécutent régulièrement ou plusieurs des opérations ordinaires effectuées par des salariés, toutes cesdites personnes exécutant lesdites opérations sont sujettes aux dispositions du décret et doivent être considérées, pour toutes fins, comme des salariés.

20. Comité conjoint
20.1 Lors de la ratification du présent décret, le Comité paritaire existant, formé pour surveiller l'application du décret antérieur dans la juridiction territoriale déterminée par le décret, demeure en fonction et surveille la mise à exécution du présent décret jusqu'à ce qu'un nouveau comité soit formé. Ce nouveau comité succède à l'ancien et est investi de tous les actifs et droits dudit comité; il assume également toutes les dettes de l'ancien comité en vertu du décret antérieur.

21. Abrogation
21.1 Le présent décret abroge le décret numéro 513 du 20 avril 1953 et tous ses amendements, sans toutefois affecter les droits acquis et les intérêts en cours.

22. Durée du décret
22.1 Le décret demeure en vigueur jusqu'au 1er juillet 1963 et tous ses amendements, sans toutefois affecter les droits acquis et les intérêts en cours.

22.2 Le décret demeure en vigueur jusqu'au 1er juillet 1963 et tous ses amendements, sans toutefois affecter les droits acquis et les intérêts en cours.

22.3 Cependant, aucun employeur ne perdra son droit à ses deux semaines de vacances et à sa paye de 4% s'il s'est absenté la semaine précédant les vacances pour cause de maladie, arrêt de travail, congé autorisé par la direction ou autre raison majeure.

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data including columns for Values, Ventes, Hauf, Bas, Fer., Cgm, Net. Lists various stocks like Abitibi, Alg. Gas, Alcan, etc.

PETROLES

Table of oil prices for various grades like Anchor, Alg. UD, etc.

MINES

Table of mining stock prices for companies like Abaco, Agnico, etc.

FINANCIER

Table of financial instrument prices like bonds and government securities.

Large table of stock market data with multiple columns for various stocks and their prices.

LES VALEURS LES PLUS ACTIVES

Table listing the most active stock values.

Titres au Comptoir

Table listing titles available at the counter.

PROFESSEUR DEMANDE

La commission scolaire de Sayabec, cté de Matapédia, requiert les services d'un professeur pour enseigner les sciences et mathématiques en 10e et 11e années, salaire suivant convention collective. S'adresser à: Mme T. MARCEAU, sec.-trés.

INSTITUTEUR DEMANDE

Qualifications pour enseigner en 8e ou 9e année garçons, salaire intéressant, école neuve de 16 classes, pour informations: Louis LACHAPPE, sec.-trés. Saint-Jacques, comté Montcalm. Tél.: 839-2171

INSTITUTEURS INSTITUTRICES

Instituteurs qualifiés pour enseigner de la 7e à la 11e année, dont un spécialiste en mathématique. Institutrices qualifiées pour enseigner au cours élémentaire et au cours général secondaire jusqu'à la 9e année. La Commission scolaire du Village, Saint-Gabriel de Brandon, Tél.: 835-2592

PROFESSEUR DEMANDE

Homme, femme ou demoiselle pouvant enseigner, plein temps ou temps partiel, le français et l'anglais. Salaire en proportion des qualifications et de l'expérience. Écrire à: L'ÉCOLE COMMERCIALE PRATIQUE CÔTÉ, Case postale 1056, Trois-Rivières, P.Q.

INSTITUTEURS DEMANDES

Instituteurs demandés pour les cours de 8e et 9e années, section générale, qualifications requises, échelle de salaires équivalent à celle de Montréal. Commission scolaire de St-Louis, 3600, rue Beaujeu, ville St-Laurent, Montréal 9. Pour informations: FE. 4-7350

PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUE

La Corporation scolaire de Napierville, demande immédiatement les services d'un professeur de mathématique (homme ou femme) pour enseigner au cours secondaire filles. S'adresser à: Henri CARON, sec. trés., 291 rue St-Alexandre, C. P. 22, Napierville, Qué. Tél.: Champlain 5-3605

PROFESSEURS DEMANDÉS

Professeurs masculins pour le cours secondaire en 10e et 11e années: 2 professeurs d'anglais, 1 professeur en orientation et 1 bibliothécaire. Mentionner ses qualifications lors de la demande d'emploi. Salaires très intéressants pour personnes qualifiées; bonnes conditions de travail. S'adresser à: LA COMMISSION SCOLAIRE DE THETFORD-MINES, a/s MONSIEUR RAYMOND PANNETON, directeur adjoint, Casier postal 605, Thetford-Mines, P. Q. Tél.: FE. 5-7587

PROFESSEURS DEMANDÉS

Professeurs masculins pour le cours élémentaire en 6e et 7e années. Mentionner ses qualifications lors de la demande d'emploi. Salaires très intéressants pour personnes qualifiées; bonnes conditions de travail. S'adresser à: LA COMMISSION SCOLAIRE DE THETFORD-MINES, a/s MONSIEUR RAYMOND PANNETON, directeur adjoint, Casier postal 605, Thetford-Mines, P. Q. Tél.: FE. 5-7587

Les industriels canadiens, moins soutenus que ceux de la Bourse de N.-Y.

potins financiers

La Bourse de Londres a pu plus ferme au cours de la dernière séance de la semaine. A Wall Street, il y eut plutôt des changements favorables. Sur les Bourses de Montréal et de Toronto, c'était le calme léthargique.

La moyenne des industriels de DJ a remonté, hier, de 4,02 points à 57,18 sur la Bourse de N.-Y. 531 faut en croire certaine assertion, cette moyenne fluctuerait entre 520 et 620 seulement d'ici à la fin de l'année, allée à une saine prudence.

On notait une contraction dans les volumes des transactions hier sur nos marchés sur le mouvement descendant, soit un indice qu'ils commencent à être survendus.

La baisse des titres de la Corporation du Gaz naturel du Québec au nouveau bas de \$4,50 hier est due à la nouvelle finance projetée de \$15,000,000 en septembre ou octobre ainsi qu'à une subdivision probable des actions à raison de 1 pour 5 selon le PP.

Québec Power lancerait une émission de \$14,000,000 sous peu.

Le faux d'escompte de la Banque du Canada remonte, cette semaine, à 5,51% vs 5,48 %, antérieurement.

St-Regis Paper Co a eu un revenu net de 83 cts l'action durant le 1er semestre vs 72 cts durant la même période l'an dernier.

Northern Ontario Natural Gas Co vient de déclarer un dividende initial trimestriel de 12 1/2 cts l'action, payable le 1er septembre 1962.

Les ventes record et les recettes sans précédent de la General Motors influent heureusement par moment sur le sentiment spéculatif hier à Wall Street.

San Antonio Child Mines tiendra une assemblée spéciale le 28 courant soit dans une semaine comme aujourd'hui, selon ce qu'annonce la Bourse de Toronto.



Me François Nobert, de Trois-Rivières qui vient d'être élu batonnier du Barreau de la province de Québec.

Denrées alimentaires

MONTREAL. (PC) Cours des denrées transmis à Montréal aujourd'hui par le ministère fédéral de l'Agriculture.

Chefs: prix de gros aux centrales de campagne, cagets de bois: extra-gros 36; A gros 35; A moyen 20; A poulette 21; B 24; C 20.

Beurre: arrivages courants, admissible 92, 50-3-4; 93, 51-3-4; frais, de mères, enveloppé 53 à 54; frais, en gros, admissible 92, 51; 93, 52.

Pommes de terre: nouvelles du Québec \$1,90 à \$2 les 75 livres, \$1,50 à \$1,60 les 50 livres, \$1,15 à \$1,65 les 50 livres, \$1,15 à \$1,65 les 50 livres, \$1,15 à \$1,65 les 50 livres.

Le dollar américain: offre \$1,07 27-32; demandé \$1,07 7-8.

NEW YORK. Le dollar canadien était inchangé hier à 92 23-32 au regard de 92 11-16, vendredi dernier.

Le dollar sterling a baissé de 1-8 à \$3,02 3-4.

Mines d'or, encore vigoureuses

La liste locale était irrégulièrement à la baisse hier.

MONTREAL. Les cours étaient mixtes hier en Place-Info. Les pertes et les gains se répartissaient à peu près dans la même proportion.

Dans le secteur des métaux communs, Consolidated Mining and Smelting a baissé de 1-2 à 19-1/2 et International Nickel de 1-4 à 8-1/4.

Le marché minier persistait à être avil hier.

TORONTO. Les cours ont flechi pour la sixième séance consécutive hier à la Bourse torontoise.

Les industriels présentaient une allure irrégulière, les pertes ayant légèrement prédominé sur les gains.

General Motors a essuyé une forte perte, baissant de 1 1/2 à 52, Bathurst Pulp and Paper a baissé de 3-4 à 12-1/2.

Par contre, Ford Canada a gagné un point, Canada Malt and Canada Packers B 3-4 chacun.

Sur le marché des valeurs spéculatives, Viomatic a haussé de neuf cents à \$1,85 sur un déplacement de 281,877 actions.

Fonds Mutuels

Table with columns: All. Cdn. Com., All. Cdn. Div., American Growth, Canadian, Canfund, etc.

La dette directe et indirecte des provinces

Atteignait \$3,669,740,000 au 31 mars 1962

Le 31 mars 1961, le total de la dette directe, moins les fonds d'amortissement, des provinces et des territoires, atteignait \$3,669,740,000.

Toutes les provinces, sauf l'Alberta et la Colombie-Britannique, ont émis des obligations directes durant cette période et toutes, sauf Terre-Neuve, en ont rachetées.

Le total de la dette indirecte de toutes les provinces, moins les fonds d'amortissement, a augmenté de près de 11,5%, soit \$3,435,481,000 contre \$3,081,372,000.

Prix des grains

Table with columns: WINNIPEG, AVOINE, OUV. HAUT BAS, etc.

Moyennes de Toronto

Table with columns: Vendredi, Samedi, Ann. pass., etc.

Cours de l'or

LONDRES. (PC) Cote de l'once d'or fin en argent américain sur le marché européen: \$35.13 1/2 à l'achat.

La Banque Provinciale du Canada

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'Administration de la Banque Provinciale du Canada a déclaré un dividende de trente cents par action sur le capital actions versé de la Banque, pour le trimestre se terminant le 31 juillet 1962.

Moyennes à N.-Y.

Table with columns: Vendredi, Samedi, Ann. pass., etc.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE. Cliche & Associés Ltée ont obtenu l'émission scolaire de \$264,000 de Saint-Alexis.

Denison Mines prend le contrôle de Head of the Lakes Iron Ltd. Denison Mines Ltd. vient de prendre le contrôle de The Lakes Iron Ltd.

En marge des activités financières et minières d'Agnico Mines Limited. Agnico Mines Limited a fait savoir à la Bourse Canadienne que l'11 en plus d'un accord en date du 15 août 1958, conclu entre la compagnie et Jack Koza.

Sommaire des transactions de cette semaine à la Bourse de Montréal

Large table with columns: -CETTE SEMAINE-, ANNEE, Vente, Haut, Bas, Firm, etc. for various stocks.

Sommaire des transactions de cette semaine à la Bourse Canadienne

Large table with columns: -CETTE SEMAINE-, ANNEE, Vente, Haut, Bas, Firm, etc. for various stocks.

Situation exceptionnelle offerte à un jeune homme bilingue possédant éducation et culture supérieures. Une entreprise subsidiaire d'une compagnie à ramifications mondiales spécialisée dans la préparation et la distribution de produits alimentaires nous a demandé de lui recommander un jeune homme de 23 à 28 ans, instruit et d'excellente éducation.

Cockfield, Brown & Company Limited. Canada Cement Building, Montréal.

COMPTABLES AGRES. Lucien Dahmé, C.A. Comptable agréé. Edifice de La Sauvegarde, 152 est, rue Notre-Dame. UN. 6-2681. Jacqueline Paradis, C.A. Comptable agréé. Edifice de la Notre-Dame, 152 est, rue Notre-Dame. Ch. 52, 53. UN. 6-2681 - DU. 1-0111. Provost, Holte & Associés. Comptables agréés. Edifice de la Sauvegarde, 152 est, rue Notre-Dame. UN. 6-2681. VIAM & ROBIN. Comptables agréés. Edifice de la Sauvegarde, 152 est, rue Notre-Dame. UN. 6-2681. Samson, Bélaïr, Côté, Lacroix et associés. Comptables agréés. Edifice de la Sauvegarde, 152 est, rue Notre-Dame. UN. 6-2681. E. H. Knight & Co. Comptables agréés. Edifice de la Sauvegarde, 152 est, rue Notre-Dame. UN. 6-2681.

LA GASPÉSIE D'AUJOURD'HUI (II)

Par Gaston Saint-Pierre



Les approches de la Gaspésie

La Gaspésie ne se livre pas d'un seul coup. Il faut la découvrir. L'impatient à qui on a parlé de falaises, d'immenses marines, qui rêve de "montagnes mariant avec la mer" doit faire son impatience et se laisser gagner par la quiétude de la nature et le flot cadencé d'une mer calme.

LE TOUR COMMENCE

Après avoir parcouru une campagne légèrement ondulée, la route qui part de Matane devient audacieuse en s'élevant à des hauteurs impressionnantes, puis soumise en descendant à fleur les flots. Elle serpente, elle contourne, elle plonge, elle s'élance, et elle revient toujours côtoyer cette mer qu'elle ne voudra plus quitter. Sainte-Félicité, Méchins, Capucins, Cap-Chat, Ste-Anne-des-Monts, villages encore ou petites villes. Autant d'étapes où il fait bon musarder.

raient un assez bon aperçu de la Gaspésie, à la fois pauvre matériellement, et riche, cependant, de manifestations vibrantes et de vitalités chaleureuses, connaissant les valeurs de ces beautés et les dispensant avec un sourire de santé, sourire toujours renouvelé prenant exemple sur la mer-généreuse.

Et lorsqu'un peu plus loin de Cap-Chat, le regard accroché cette ligne bleutée des Shickshocks, une immense muraille qui hésite à se laisser surprendre, alors vraiment, on pourra apercevoir un peu de l'âme gaspésienne, avec ses secrets, ses mystères, ses étonnantes apparitions et ses climats bleutés, ses anxiétés et ses certitudes, sa poésie et sa solitude.

LA GASPÉSIE SE RELEVÉ

Les montagnes se profilent à l'horizon, sauvages et réservées; la mer est à gauche, riante et ensolée; et l'on arrive à la Pointe-Sainte-Anne. Un grand cirque de montagnes appelle d'abord le regard; en contre-bas, des gradins que marquent différentes nuances de vert, et les montagnes du lointain, légèrement bleutées, semblent vouloir enfouir le village qui s'étale tout au long de la grande baie. Un semis de maisons blanches, des taches de verdure, la muraille grise d'un cap qui s'avance dans la mer; spectacle grandiose à la mesure de la Gaspésie. Sur l'autre pointe de la baie, à neuf milles de distance, se dessine le clocher du village voisin.

La Gaspésie commence vraiment à Cap-Chat et à Sainte-Anne-des-Monts. Auparavant, ce n'étaient que rochers épars, parfois montagnes abruptes, mais très adoucies; c'étaient des plages sablonneuses et tranquilles, des plaines riches de leurs semences, des feuillus aux verts discrets. Mais ici, la nature devient âpre, rugueuse, et s'il y a encore des champs, ils s'élançant le long des coteaux et longent les ravins. Marcher à travers la campagne signifie maintenant découvertes répétées de paysages nouveaux, exclamations constantes en face d'une nature qui propose avec exubérance "des coins" charmeurs. Et si, sur une butte, vous regardez filer un navire, derrière vous, s'étalent des vallées des vallées mystérieuses et attirantes. A qui sait chercher, la Gaspésie commence à se révéler... la véritable Gaspésie!

QUELQUES CURIOSITÉS GASPÉSIENNES

Méchins et Capucins, noms aux consonances étranges. On prête à ces noms plusieurs origines. Vers le milieu du siècle dernier, un géant de huit pieds se promenant sur la plage, tôt le matin, se mettait à hurler, lorsque les habitants de la région venaient trop près de lui. Ses hurlements attirèrent la tempête et empêchèrent les pêcheurs d'aller en mer. On le nomma le Méchant. Quant au village suivant, des rochers à silhouette de capucins ont motivé le choix de son nom.

Juste avant d'arriver à Méchins, on peut apercevoir, de la route, assez élevée à cet endroit, un petit hameau de pêcheurs. D'immenses rochers affectant la forme de baleines constituent une rade naturelle, où les pêcheurs peuvent abriter leurs bateaux lorsque la mer est furieuse. Le fait de voir de haut ces maisons d'où s'échappe lentement un filet de fumée, la rade où sont ancrées les barques, les rétroscènes, produit une impression de sérénité et de douceur toute gaspésienne.

Mais quittons Capucins. La route s'élève à une certaine hauteur au-dessus du niveau de la mer, traverse un grand plateau pour passer derrière un gros pain de sucre tombant dans l'eau. Entre la mer et le cap, un pic surgit dans le ciel, comme un témoin, protégé par un phare, affectant la forme d'un gros chat, fièrement campé sur son derrière. C'est Cap-Chat.

UN VILLAGE INTÉRESSANT

Une tournée dans le Grand-Fond, qui permet d'admirer une magnifique allée d'érables formant dôme au-dessus de la route, un arrêt au Petit-Canada, dont la population, avec ses moeurs et ses coutumes étranges, vit en marge de la société, une conversation avec les gens de ce village qui savent exprimer les réalités et les beautés canadiennes avec un accent enflammé, donne-

LE PARC DE LA GASPÉSIE

A peine sommes-nous arrivés en Gaspésie que le paysage, les petits coins enchanteurs, la gentillesse des Gaspésiens nous sollicitent de toute part. Pour avoir une vision grandiose de la Gaspésie, allons en visiter le cœur.

Couvrant une superficie de plus de treize milles carrés, le parc de la Gaspésie englobe les monts Shickshocks, les plus hautes montagnes de l'est du Canada. L'alpiniste qui atteint le sommet du pic Jacques-Cartier, 4,300 pieds d'altitude, atteint vraiment la crête la plus élevée de la Gaspésie.

Empruntant donc la route qui part de Sainte-Anne-des-Monts, et que les habitants de la région appellent "Route du Parc". Peu à peu, cette route s'élève et le voyageur curieux qui arrête son auto sur la première colline, verra s'étendre devant lui, en un immense arc de cercle que la mer remplit à l'intérieur, toute Sainte-Anne-des-Monts, et même au loin, à droite, sur la pointe de l'arc, une partie de Saint-Joachim-des-Tournelles, petit village voisin.

Les champs cultivés font place aux taillis de conifères et enfin à la forêt elle-même. Des éclaircies témoignent de l'emprise, à des intervalles plus ou moins lointains, de l'homme sur la forêt.

Ce sont des champs en friche qui furent déjà cultivés, des granges abandonnées, des petites routes, se fourvoyant au travers des fourrés. A l'époque de la conscription, de nombreux déserteurs vinrent

s'établir dans la forêt gaspésienne ou près des villages, vivant de chasse et de pêche, ou encore, cultivant des petits lopins de terre. Ils échappèrent ainsi aux agents du gouvernement. Plusieurs prirent souche en Gaspésie. Les autres repartirent, emportant la nostalgie de ces grands espaces sauvages et silencieux, troublés seulement par les claquements de leur fusil de chasse.

Un destructeur: le feu

Ces gens et les colons qui y vivent encore ne sont pas les seuls à avoir marqué la forêt gaspésienne. Un destructeur terriblement efficace et violent a laissé son sceau, il y a deux ans. Le feu... A quel-que dix milles de Sainte-Anne-des-Monts, en bordure de la route du Parc, il fait son apparition. Pointes avancées de noirs chûts, jetés comme des brise-lames dans la forêt verte, d'un vert qui nous paraît d'autant plus agressif qu'il est étouffé les étendues calcinées. Il y a des coteaux brûlés jusqu'aux racines. La terre est noire. Noirs aussi sont les troncs d'arbres qui s'élancent encore vers le ciel pour bien marquer leur impuissance devant l'élément implacable. Bras calcinés, mains tordues, et tout près, des petits vallons, fraîches oasis d'arbres épargnés, à peine roussis sur les bords. Mais déjà la viguerie et la santé de la forêt percent le sol de pousses nouvelles. Des arbrisseaux tout frêles, des touffes de sapins timides, et, à l'arrière-plan, les immenses falaises bleutées des Shickshocks, silhouettes de longues

coulées grises. Il y a quelques années, à un certain point de la route qui longe à cet endroit de petits étangs, il était possible de voir, inscrit sur l'une des faces des montagnes, les chiffres 1911. L'érosion avait pratiqué des éclaircies sur le flanc très à pic, et la terre grise dessinait ces chiffres.

Le gîte du mont Albert

Une longue descente nous amène à la barrière qui marque le début du Parc de la Gaspésie. La route, reconstruite depuis peu, longe la rivière Sainte-Anne. Le soir, parfois, un original éfarouché par les phares d'auto, traverse prestement la route. Un ours, à la recherche de framboises sauvages peut aussi montrer le bout de son museau. Sur la droite, les montagnes deviennent de plus en plus abruptes. A treize milles de la barrière, soit à vingt-cinq milles de Sainte-Anne-des-Monts, un arrêt est de rigueur. D'un côté la majesté du mont Albert et, de l'autre, le calme d'une auberge entourée de chalets invitent à la contemplation. "Le Gîte du mont Albert" comprend une grande auberge et des chalets d'une architecture tout à fait remarquable; socles de pierre, murs passés au blanc de chaux, toits bruns très pointus, percés de petites lucarnes, s'élançant vers le ciel comme pour narguer les montagnes qui les écrasent. Les yeux habitués aux horizons illimités de la mer se heurtent ici aux murailles de sapins qui pavaisent les flancs des montagnes. Pour retrouver les lignes lointaines de l'horizon, il suffit de partir en excursion à l'assaut de ces montagnes apparemment inviolables.

Excursions en forêt

Un guide, l'air vif du matin,

un bon café... et nous voici en mesure d'entreprendre l'ascension du mont Albert. Les sportifs choisissent la piste des chûtes, très raide, ou quelques acrobaties seront le prix de magnifiques points de vue. Les autres emprunteront la montée du "Plaque Malade", surnommée ainsi parce que "la tordeuse de bourgeoises" fit de grands ravages parmi les boulaux qui abondaient à cet endroit. A mesure que l'on s'élève, le cirque de montagnes s'éloigne. Après trois heures de "grimpe", le sommet du mont Albert est atteint. Il faut imaginer une immense table de douze milles carrés, à quelque trois mille sept cents pieds d'altitude, parsemée de petits arbres rabougris, et recouverte d'une épaisse couche de lichens verdâtre. Par endroit, des roches cassées de quelques pouces de diamètre témoignent de la rigueur du froid; les sapins ont huit pouces à la base, mais ne s'élèvent qu'à cinq ou six pieds du sol. Leurs formes trapues répondent aux multiples nomenclatures qui forment un étonnant culbut à nos pieds. Parfois la brume ne permet de voir que la tête des montagnes environnantes. La mer dans le lointain, et, par temps très clair, les formes allongées des montagnes du nord, le danger de s'égarer sur ces monts ou la brume et les nuages forment leurs troupes sans crier gare, le vent puissant, les montagnes étendues à nos pieds, la pierre presque noire lavée par la pluie et les tempêtes, la sauvagerie grandeur et l'immensité des lieux apportent à l'excursionniste émerveillé, des sentiments de puissance, de liberté angoissante, et de possession, contenant un désir de laisser au vent le temps d'assécher les sueurs de la montée, à la nature le loisir de

recréer une imagination appauvrie par les lieux communs de la ville. Les visiteurs qui ont le coup de foudre peuvent passer la nuit sur le plateau, (des facilités de campement y ont été aménagées), afin de surprendre tôt le matin, les troupeaux de caribous.

Les gens qui ne peuvent faire l'excursion du mont Albert se rendront à quelques pas des habitations du "Gîte", pour visiter une petite chute comme beaucoup foisonnent dans la forêt et les côtes de la Gaspésie. Une eau cristalline tourbillonne entre des berges escarpées, distribuant à profusion des confetti blancs aux sapins noirs de mousse et de rose. Elle plonge à toute vitesse dans des chaudières qu'elle a croisées dans le roc. Un petit pont en rondins de bois, tendu à près de cinquante pieds au-dessus de la chute, permet de subir les affres du vertige en toute sécurité...

Retrouvons la mer...

Un bon repas, composé de fruits de mer, dans la salle à manger de l'auberge toute de style canadienne, une soirée passée à la chaleur d'un bon feu de foyer, (chaque chalet en est pourvu) ou encore à une promenade sous le ciel criblé d'étoiles, dans une nature presque hostile à force de silence, une nuit de sommeil lourde et surtout d'avoir respiré un air si pur... Et le lendemain, nouveau départ. Faut-il continuer sur cette route transgaspésienne jusqu'à New-Richmond, faut-il goûter l'impatience des pêcheurs aux lacs Sainte-Anne, Cascapédia, Visson ou Petit-Volant?

Nous revenons sur nos pas jusqu'à Sainte-Anne-des-Monts, retrouvons la mer et les petits villages coquets au fond des anses.



Le Gaspésien

Avant de continuer notre itinéraire, parlons un peu des gens que nous allons rencontrer. Ce type de Gaspésien tend d'ailleurs de plus en plus à disparaître.

UN VIEUX GASPÉSIEN

Tôt le matin, le père Euloges fait son apparition au bout de la jetée: un coup d'oeil à la mer, un regard au ciel, pour voir le temps qu'il fera; et une bonne lampée d'air marin, pour insuffler le sang un vieillard nouvelle. Après un petit déjeuner copieux, il s'assoira dans sa "berçante" sur le bout de la galerie et regardera les goélands lui "faire la nique" ou les passants le saluer d'un signe de tête et l'interpeller joyeusement. Tableau champêtre certes, mais combien représentatif du Gaspésien qui sait vivre au gré des saisons, et dont l'existence possède la lenteur du temps qui s'égoûte.

RYTHME SECRET EN ACCORD AVEC LA NATURE

La Gaspésie possède un rythme secret qui tient sa cadence du souffle du vent dans les grandes forêts de conifères, une respiration naturelle qui lui vient de la lente pulsation de la mer. C'est pourquoi les Gaspésiens ont une personnalité bien à eux. Les enfants, comme tous les enfants du monde, sont affectueux, piailliers ou enjoués. Mais ils jouent sur les grèves, trempent leurs mains dans l'eau salée, glissent sur les varechs ou répondent aux cris perçants des mouettes ou aux mugissements de la mer. Lorsqu'ils veulent trop fortement attirer l'attention des grandes personnes, ils se font dire: "Les 'flows', allez jouer", ou bien "étudiez vos leçons", comme si le feraient dire tous les enfants. (Sauf pour le très joli mot gaspésien "flow", dérivé du terme anglais "fellow"). (On disait encore il y a quelques années "les bedaines" pour qualifier les enfants de cinq à sept ans; mais cette expression a complète-

ment disparu aujourd'hui). A l'encontre de leurs petits camarades des villes, ces enfants peuvent aller courir dans la forêt ou reposer leurs yeux sur les immensités de l'océan. Et les "jeunesnes", ceux qui à l'âge de seize ou dix-sept ans commencent à fréquenter les filles, "veilleront" sur le bord de la mer, enivrés des effluves du large que le vent transporte avec les embruns.

QUALITÉS DU GASPÉSIEN

Ce perpétuel renouvellement avec la nature apporte aux Gaspésiens une noblesse d'autant plus naturelle qu'elle s'ignore. Le fait de lutter très jeune avec les éléments, de communiquer avec les grands espaces, de voir le soleil asculer chaque soir dans l'infini, communique aux Gaspésiens une sensibilité chaleureuse et une âme débordante de passion pour la vie, la liberté, l'amour.

Derrière les fronts de vingt ans, s'installe déjà une gravité, celle que l'on nomme l'impudence à maîtriser les éléments, la volonté d'accéder à une condition supérieure à celle qu'ils connaissent. Les Gaspésiens sont des gens têtus, qui savent le prix de leurs luttes. On les dit pauvres, après un gain, soit: mais ils partagent avec le climat et la nature souvent raucailleuse, la rudesse et la violence. Qu'on vive bruyamment dans des maisons petites et remplies d'enfants, ou calmement dans de grandes maisons dépeuplées, toujours la table est prompte à se garnir pour recevoir les visiteurs attardés.

LA BOHEME VECUE

Et les Gaspésiens sont bohèmes dans l'âme, d'une bohème véritablement intégrée à leur vie. Il y a ceux qui vivent toute l'année des gains d'une seule saison, ne pouvant trouver de l'ouvrage pendant les autres périodes de l'année, ou préférant goûter les charmes et les voluptés des moments qu'ils ont choisis pour se reposer ou pour

vaquer à des travaux qu'ils aiment. Il y a aussi ceux qui établissent un équilibre entre travail et loisir ou contemplation et qui ne mettent pas les bouillottes doubles, sachant qu'ils trouveront toujours quelque chose à faire. Ils connaissent tous d'instinct, l'éternité de l'heure et l'ampleur de l'infini. Ils ont une unité de vie. Et toujours, la présence de la mer et des montagnes, du tumultueux et du serein; ils assument en eux-mêmes cette double identité. Un repas pris en tête-à-tête avec un ami sera suivi d'un autre ou plus de vingt personnes se partageront ripailles aux lièvres, ragout de pattes de cochons et tartes au sucre d'érable. Des acrobaties folles dans l'eau glaciale de la mer et ensuite la chaleur du sable blond effaçant les bleuissements de la peau! Les "grosses mers" de l'automne et du printemps et le calme des sous-bois feutrés par une neige hâtive ou qui tarde à disparaître!

L'HOSPITALITE

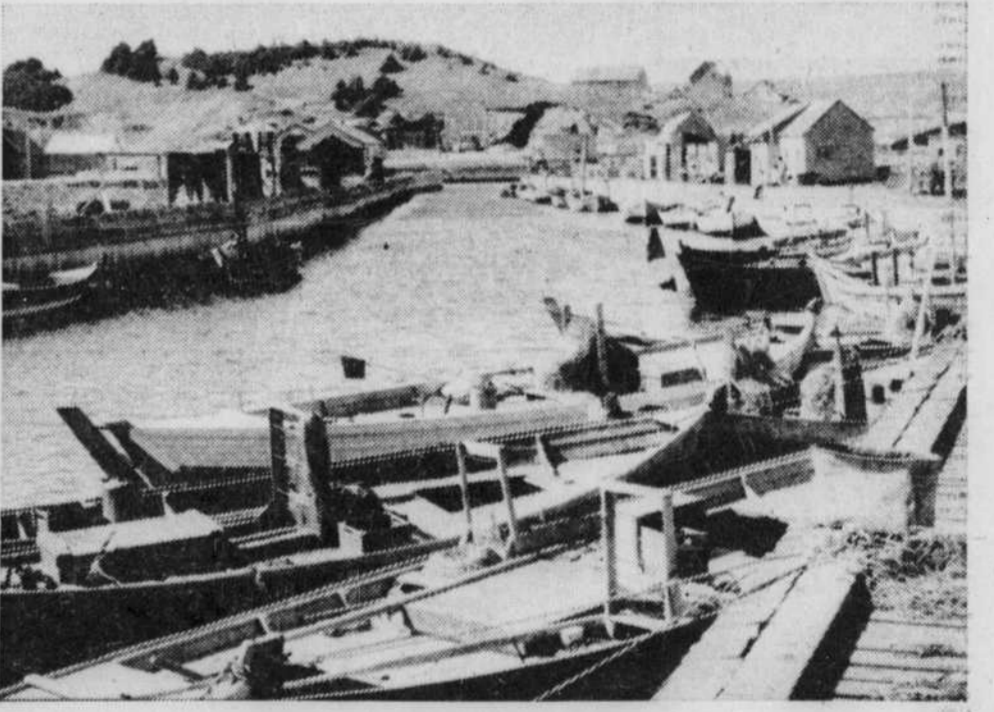
Souvent l'on entend dire: "Je suis allé en Gaspésie, et je veux y retourner. Là-bas, on se sent chez soi, on se sent accepté." D'où vient cette affabilité gaspésienne, ce sens de l'hospitalité qui est devenu proverbial? La solitude de l'hiver motive, pour une très grande part, l'accueil fait aux touristes et aux étrangers. Ou encore, la femme qui voit peu à peu se disséminer sa nombreuse famille, verra avec plaisir la grande table familiale se remplir, les repas venus de tous ces étrangers qui apportent de nouveau joie et distraction.

Il ne faut pas oublier, cependant, que les Gaspésiens, tout en étant très curieux, n'en demeurent pas moins très méfiants devant les manifestations nouvelles et étrangères à leur vie. Par un phénomène de conservation et de protection, ils essaient de savoir si l'élément neuf ne leur sera pas nuisible.

Nos photos

- 1 - L'Anse - à - Beaufils (en haut)
- 2 - Type de pêcheur gaspésien
- 3 - L'Anse-aux-Griffons (en bas)

Ces photos nous ont été fournies par l'Office provincial de Tourisme et par Mlle Yolande Lecavalier.



LES INDIENS EN GASPÉSIE

Les deux réserves de Maria et Ristigouche comptent environ treize cents Indiens Micmacs. On en trouve aussi, à Gaspé, un groupe qui vit parmi les Blancs depuis plusieurs générations. Les périodes d'emploi et les périodes creuses font varier sensiblement le chiffre de la population à chaque endroit, mais ils reviennent toujours à la réserve qui les a vus naître. Très peu ont été émancipés. Mais "vivant ou travaillant dans des collectivités non indiennes, ils parviennent ainsi à s'intégrer à la société canadienne sur le plan social et économique, sans abandonner leur statut d'Indien".

Ils accomplissent certains travaux d'un caractère très particulier: cueillette des coques sur l'estran vaseux de Maria; travaux de vannerie en hiver surtout; récolte des patates du Maine et du Nouveau-Brunswick; exploitation de bois sur un territoire de neuf mille six cents acres, affecté aux Indiens de Ristigouche, en 1851.

Le rôle historique que jouent les Indiens, les coutumes ancestrales qu'ils se transmettent, l'intérêt ethnologique que représente leur survivance actuelle, leur personnalité mystérieuse, leur individualité marquée, autant de sources d'intérêt qui devraient motiver non seulement l'attention considérable que leur portent les touristes, mais aussi celle des anthropologues et des humanistes.

La Femme

AU FOYER ET DANS LE MONDE



Mlle Dorothy Nadeau, de Gaspé, et l'officier F/O Jean-Claude Lelièvre, de l'aviation canadienne, dont le mariage aura lieu à la station de l'aviation canadienne à Grostenquin (France), le 28 juillet. Après leur mariage, ils habiteront Grostenquin.

Le rôle et la place de la femme dans la société d'aujourd'hui

Depuis quelque temps plusieurs plaintes se font entendre dans la société contre l'ordre établi dans divers domaines. Les femmes ne sont pas les dernières à réclamer. Ce que nombre d'entre elles déplorent, c'est de n'être reconnues officiellement et civilement que comme des MENAGERES. Elles se sentent humiliées quand vient le temps de remplir certaines formules, de n'avoir pas d'autre statut à déclarer comme profession que: MENAGERES! Elles regimbent et souhaiteraient être reconnues comme des professionnelles remplissant divers fonctions des plus importantes.

Cette situation pourrait bien venir du fait que pendant si longtemps les femmes ont été considérées par les hommes comme des êtres inférieurs; même, ne se sont-ils pas demandés à un certain moment si la femme était un être humain au même titre que l'homme?

On la confinait au rôle de ménagère dans l'ombre de son seigneur. Point n'est besoin d'être féministe pour reconnaître qu'il y a eu des abus!

Les êtres dont on abuse sont un peu comme une branche d'arbre dont l'extrémité est retenue au sol par un lien; coupez le lien et la branche va se dégrader brusquement et osciller plus ou moins rapidement et violemment, mais, prenez garde de ne pas vous faire attraper!

Selon la réaction et la force de la branche, le mouvement de balancier va être plus ou moins long, avant que la "libérée" reprenne sa place "normale". C'est ce qui se produit dans le moment dans notre milieu, dans presque tous les domaines! La branche était retenue au sol depuis bien longtemps, mais elle était au fond si vivante! C'est ainsi que sa réaction violente peut nous laisser beaucoup d'espoir en l'avenir, pour la période où le calme sera fait!

Quant aux femmes, dès que les circonstances les ont fait sortir de gré ou de force de leurs foyers, quand elles se sont rendu compte qu'elles pouvaient être indépendantes financièrement de leur père, et qu'elles n'étaient plus obligées de se marier pour être nourries et logées, elles se sont mises en frais de se prouver à elles-mêmes et de prouver aux hommes qu'elles pouvaient faire ce que les hommes font. Le balancier est encore en mouvement!

Elles ne sont pas nécessairement plus heureuses que leurs aïeules. Si elles ont gagné beaucoup d'une part, elles ont perdu beaucoup d'autre part! C'était inévitable!

C'est ainsi que la frustration suprême pour plusieurs femmes d'aujourd'hui c'est de n'être reconnues que comme des ménagères, et non comme des professionnelles, comme les hommes, ou comme celles qui exercent une carrière.

Devant cette attitude plus ou moins ancienne, et l'examen de conscience qui se fait chez nous en ce moment, nous allons étudier la situation de la femme dans notre société et surtout, sa préparation en regard de sa "mission", de sa "vocation" intime et de son rôle assigné par la nature...

L'occasion nous est fournie par la visite à Montréal, ce mois-ci, de Mlle Marie Huille, conseillère technique en organisation ménagère, de Paris, qui a donné un cours à un groupe de professeurs de nos Instituts familiaux, sur la meilleure façon d'organiser le travail à la maison, avec le moins d'efforts et de temps possibles, pour que la femme puisse faire une vie familiale plus épanouie.

Nous présenterons l'historique de l'enseignement ménager dans la province, de même qu'une entrevue avec Mlle Huille, et une autre avec l'abbé Gérard Blais, vicaire des Instituts familiaux, qui connaît l'âme féminine mieux que la femme elle-même.

Cette série commence de la façon la plus démocratique: par l'exposé, dans cette même page, du cas des ménagères hollandaises, et de la façon dont elles ont abordé leurs problèmes.

Ca me paraît toujours constructif d'examiner en toute objectivité ce que d'autres font avec les mêmes problèmes à résoudre.

Anita FONTAINE

La ménagère hollandaise et sa profession

N'est-ce pas contradiction étrange que la plus besogneuse au monde des occupations, celle de ménagère, se classe dans la catégorie "sans profession" s'il s'agit de remplir quelque formulaire officiel? Evidemment aucune forme de syndicat n'épaula la ménagère dans ses revendications touchant ses conditions de travail ou son échelle de salaire, et la femme qui tient maison ne saurait réclamer le travail journalier limité à huit heures ni recourir à la grève non plus!

Il existe toutefois en Hollande une association de ménagères appelée quelquefois de façon officielle "Le syndicat des ménagères". Fondé en 1912 sur l'initiative de deux femmes, non mariées, en tête du bureau national de l'emploi féminin en Hollande, ce groupement qui à ses modestes débuts comptait seulement trente membres, en réunit aujourd'hui plus de quarante mille et régit dans 152 sections locales.

L'association s'est créée autour d'un grand principe voulant que le travail de maison requérant pour être accompli convenablement un entraînement et des conseils adéquats, la tâche de ménagère acquiert du fait le statut de profession. L'association des ménagères devait être considérée comme syndicat professionnel en raison de son programme d'aide aux ménagères dans leur tâche domestique, de représentation de leurs intérêts dans le milieu économique et social, de l'encouragement à la solidarité entre ses membres.

Femmes de tête, les fondatrices du mouvement suivirent dès le début leur mot d'ordre: "Agir et non parler". L'EVOLUTION DES PROBLEMES Les problèmes auxquels l'association a dû faire face ont varié avec les époques et les ménagères ne reculeront jamais devant la perspective d'une lutte en faveur d'une bonne cause. Dans les premiers temps de leur existence, au cours de la Première Guerre mondiale, elles se mêlèrent de la partie lorsqu'il fut question de rationnement et de distribution des vivres; elles s'occupèrent également de la stabilisation du prix des denrées. Si leurs démarches ne connurent pas toujours le succès désiré, elles contribuèrent du moins à hausser jusqu'à son prestige actuel le rôle de la femme dans la société moderne.

NOMBREUSES SOCIÉTÉS Depuis, plusieurs sociétés vouées aux intérêts de la femme se sont établies, chacune se donnant un but particulier; on en compterait pas moins de 30 principales portant d'innombrables ramifications locales. Le reste cependant ce n'est à l'Association des Ménagères que revient le mérite d'avoir fondé plusieurs écoles d'économie domestique urbaines et rurales, appliquant là un des principes qui amenèrent sa fondation: la fonction de ménagère est une profession requérant un entraînement adéquat...

FORMATION SCOLAIRE De nos jours la formation professionnelle des filles a leur travail de ménagère est partie inhérente du système scolaire hollandais et l'entraînement en économie domestique du programme scolaire hollandais prive de toute excuse la Hollandaise qui se montrerait piètre maîtresse de maison! Dans l'ensemble en effet plus de 100,000 jeunes filles suivent les cours de 477 écoles élémentaires, supérieures ou plus avancées en économie domestique. L'Association des Ménagères comme telle offre plusieurs cours et nombre d'activités en ce domaine: cours du jour ou du soir en cuisine, couture, soins infirmiers, puériculture, décoration florale, etc.

FONDS D'ENTRAIDE

Parmi les oeuvres de l'Association il convient aussi de rappeler l'admirable Fonds Jacoba qui procure aux ménagères affaiblies ou malades un séjour dans une maison de repos en même temps qu'une aide temporaire à leur foyer. C'est ainsi que plusieurs mères épuisées ont pu récupérer leurs forces et revenir à la santé.

INSTITUT - CONSEIL

Avec la pénurie permanente en matière d'aide domestique on a dû également songer à alléger les tâches de la tenue de maison en y apportant des méthodes de travail nouvelles. On établit donc pour cela en 1926 un Institut-Conseil dont le but était d'introduire au foyer des méthodes de travail plus efficaces. Cette organisation appelée l'IVA d'après ses sigles, s'est avérée d'un grand secours dans l'orientation à donner aux ménagères en matière de travaux domestiques. Dans un monde mécanisé cet organisme guide la ménagère sur le choix des nouveaux appareils domestiques, conseille ceux qui sont efficaces et dépitant les médiocres. Il a aussi établi d'étroits rapports avec les manufacturiers, garantissant ainsi un produit hautement pratique et durable. Quand un nouveau produit a reçu l'approbation de l'IVA, on lui décerne une étiquette verte qui constitue en quelque sorte "le feu vert" pour l'acheteur soucieux de s'assurer un bon achat. Et ainsi épaulée par les conseils et la protection d'experts en la matière, l'entrepreneuse la plus individuelle et la plus professionnelle au monde, celle de ménagère, dispose aujourd'hui des plus grands facteurs de succès possibles!

Les Troubadours laurentiens

Les Troubadours laurentiens annoncent qu'à l'Auberge de Jeunesse, rue St-Joseph, à St-Sauveur-des-Monts, une conférence sera prononcée le samedi soir, 21 juillet, à 8 heures; le thème en sera: "Quand aurons-nous la république?" Un forum suivra où tous et chacun pourront donner leur opinion et poser des questions. L'Auberge invite tous ses amis et les amis de ses amis. L'Auberge invite également tous les jeunes artistes intéressés à se produire à sa boîte à chanson. Pour renseignements, on communique avec M. Huges DeMontigny, à OR 7-3005, ou à OR 4-8735; ou encore, avec Mlle Suzanne Demers, à RE 9-4859.

INFIRMIERES LICENCIEES

La Marine royale du Canada requiert 25 infirmières licenciées pour le Service de santé des Forces armées canadiennes.

AGE: Avoir moins de 36 ans et être célibataire.

PERIODE D'ENROLEMENT: 3, 4 ou 5 ans.

SALAIRE DE BASE: \$4,932. par année.

CONGE: 30 jours par année avec solde.

SOINS MEDICAUX ET DENTAIRES GRATUITS

Les demandes d'inscriptions doivent être présentées avant le 7 août 1962

Les candidates seront avisées des résultats du concours au plus tard le 25 août 1962.

Les candidates choisies seront enrôlées le 17 septembre 1962.

Pour plus amples renseignements, visitez, écrivez ou téléphonez à l'officier recruteur aux bureaux suivants:

2055, rue Drummond, Montréal, P. Q. Tél.: VI. 2-6921

1048, rue St-Jean, Québec, P. Q. Tél.: 524-7049

Les mots croisés du "DEVOIR"

Grid for crossword puzzle with numbers 1-12.

HORIZONTELEMENT 1-Accord de sentiments 2-Permet des reproductions exactes-Note-Voyelles 3-Sans mélange - Elevation de terrain 4-Rend plus éclatant - Possessif 5-Faire du bruit en reniflant - On agit en musique 6-Possessif - Petit meuble 7-Myriapode - Souvent indispensable en justice 8-Possessif inversé - Méprisés par Fidel Castro 9-Porte plus haut - Sur certains diplômes - N'admet pas 10-Prendre pour conjoint - De lui 11-Fait feu - Pronom - Derrière un rideau 12-Pas toujours faible ni beau - Pronom

VERTICALEMENT 1-A la base de tout esprit de justice 2-Produit de la mode 3-Grande ville d'Italie - En direction de 4-Fatique surtout en dehors des villes - Arme blanche 5-Article - Bouclier ancien

SOLUTION D'HIER 1-DIFFICULTES 2-ENROLER - OTER 3-MOULER - OU 4-OU - TRONC 5-CITERA - AN 6-RESTAIS 7-AS - AINE - FUT 8-EL - EVOLUER 9-INTERMEDEHS 10-QUI - EE - ECART 11-RENNE - OI 12-ETE - ETTRENNES

VERTICALEMENT 1-DEMOCRATIQUE 2-INOUIES - NU 3-FRUITES - ETIRE 4-FOL - ETALE 5-ILE - RAI - RENE 6-CERTAINEMENT 7-UR - SEVE - ER 8-OTA - ODE 9-TOURNE - LEÇON 10-ET - FUSAIN 11-SEIN - NUE 12-CONTRISTES

Advertisement for 'LA COMPAGNIE CANADA DRUG' and 'TULIPE NOIRE' featuring a woman and a child.

L'élégance de l'heure

Voici un style affectueux par Cyd Charisse, ballerine du cinéma, qui la porte confectionnée en soie imprimée de larges motifs floraux. Il est également joli en tissu vapoureux, en surah ou en shantung, selon la saison!

Le patron imprimé no A 645 est offert pour les tailles 8 à 18. La grandeur 16 requiert 4 1/2 verges de tissu de 39 pouces de largeur.

Ce patron est en vente au prix de \$1.00 au Service des Patrons, Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec mesures et numéro exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste.

Large advertisement for 'LE SAMEDI APRES-MIDI' featuring a baseball game and 'LE BASEBALL A LA TELEVISION DE RADIO-CANADA'.



La crème glacée se sert n'importe quand. Durant les mois d'été on y pense peut-être plus puisque c'est le festival national de la crème glacée. La prochaine fois que vous recevrez, préparer un grand bol de crème glacée aux fraises, des sauces inédites, des noix, du coco et demandez à vos invités de préparer eux-mêmes la coupe de leur choix.

En cette ère de bricolage et de "faites-le-vous-même" les coupes glacées s'avèrent des entreprises culinaires à la portée de tous. En l'honneur du festival national de la crème glacée le Service des produits du lait vous suggère quelques coupes glacées qui vous permettront de révéler à votre famille ce grand "chef" qui s'ignore et qu'on ignore. D'emblée on portera aux nues vos créations. Vous pouvez aussi laisser vos invités "monter" eux-mêmes leur propre dessert.

Sortez simplement un grand bol de crème glacée aux fraises fraîches et de plus petits bols de sauces et de garnitures. Vous pouvez simplifier les choses et vous servir des sauces et des garnitures commerciales qu'on trouve sur le marché en bocaux ou en boîtes de métal. Vous pouvez aussi vous faire une réputation - si elle n'est déjà faite - et préparer vos sauces. Voici deux recettes de sauce inédites pour la crème glacée: la sauce aux cerises et aux mandarines et la sauce crémeuse à l'érable. Cette dernière ressemble à une bonne sauce maison au caramel écaissais mais elle a définitivement un goût d'érable. La troisième recette est une crème fouettée rehaussée d'orange qui couronne en beauté toute coupe glacée. Ajoutez des noix hachées et du coco et voyez à l'oeuvre tous ces bricoleurs de cuisine.

- Sauce aux cerises et aux mandarines (environ 2 tasses)
1 boîte (15 on.) de cerises Bing
1 1/2 c. à table de féculé de maïs
1 c. à thé de zeste de citron râpé
1 c. à table de jus de citron
1 boîte (11 on.) de mandarin

Advertisement for 'INSTITUTRICES' for teaching mathematics to secondary students.

Advertisement for 'Petites annonces du "Devoir"' listing various services like 'ARGENT A PRETER', 'BICYCLETTE A VENDRE', etc.

Advertisement for 'TAILLEUR' and 'DROLET TAILLEUR' offering clothing services.

Advertisement for 'TERRE A VENDRE' and 'TRANSPORT CAMIONNAGE'.

Advertisement for 'TRIPLEX A VENDRE' and 'VIEUX BIJOUX'.

Advertisement for 'TARIF' and 'Annonces classées' with contact information.

Jacques Chevalier — La seule question: DIEU

par Pierre Baillargeon

Jacques Chevalier, à qui je rendis visite peu de temps avant mon retour au Canada, est un philosophe qui se recommande par ses maîtres, par ses élèves, par ses ouvrages et par les importantes fonctions qu'il a remplies.

Il a été doyen de la faculté des lettres de l'université de Grenoble et secrétaire d'Etat à l'Education nationale. Pour maîtres, il a eu l'illustre Henri Bergson, qui, au début du siècle, redonna essor au spiritualisme, et l'obscur M. Pouget, pauvre lazariste aveugle, qui, au dire de François Mauriac, fut peut-être, par l'esprit, l'égal de Pascal. Formé par ces maîtres, Jacques Chevalier a formé des maîtres: entre autres, André Bridoux, Jean Lacroix, Jean Guillon, Emmanuel Mounier, Régis Jolivet et Mgr Garrone, archevêque de Toulouse; et produit des ouvrages devenus classiques, tels que son étude sur Pascal et l'édition des oeuvres complètes de ce dernier dans la *Pléiade*.

Il me recut dans le petit bureau plein de livres de son appartement rue Pierre Leroux, non loin de la maison-mère des Lazaristes, où il est allé si souvent s'entretenir avec M. Pouget: simple pied-à-terre à Paris, sa véritable demeure se trouvant à Cérilly-en-Bourbonnais, dont, peu après mon arrivée, il me montra une vue aérienne format carte postale, sur laquelle il paraît, au fond de son jardin enclos, comme un atome pensant! Il me montra aussi le "Chêne Jacques Chevalier", dont le fût rectiligne domine cette forêt de tronçons qu'il a célébrés en de beaux livres, qui firent dire à Paul Valéry: "Jacques Chevalier n'est pas seulement un philosophe; c'est un poète."

Jacques Chevalier est un homme d'une taille au-dessus de la moyenne. Il a les cheveux gris, les yeux bruns. De sa voix grave et bien timbrée, il a été dit qu'elle est la condition première de son succès comme conférencier et de son autorité comme maître. Cette sonorité me surprit: les méditatifs ont généralement des voix sourdes.

Avec l'air heureux d'un vieil avocat qui, au terme d'une longue bataille judiciaire, estime assuré le triomphe de sa cause, Jacques Chevalier me parle d'abord de l'émission radiophonique de la veille, *La Science devant Dieu*, où il avait "fait le pont" entre Charles Noë Martin, de la Recherche Scientifique, et Remy Chauvin, biologiste, et dont la conclusion avait été qu'il faut choisir entre le hasard et Dieu: "Or, dit à la fin Jacques Chevalier, comme le hasard n'existe pas,

ainsi que le reconnut Charles Noë Martin, la voie est ouverte."

Naguère, ajouta-t-il, Joliot-Curie déclarait à la fin d'une conférence sur l'atome, que nul véritable savant n'avait cru en Dieu! Aujourd'hui, on ne le dirait plus. D'ailleurs, Mme Joliot-Curie était beaucoup plus compréhensive. Un marxiste de mes amis, le doyen René Gosse, mathématicien, me disait à propos de la théorie d'Einstein: "Au fond, il n'y a qu'une chose qui passionne les hommes: Dieu." C'est là, en effet, ce qui commande toutes nos pensées, toutes nos options, et nos systèmes d'enseignement, et nos querelles politiques, et nos guerres, qui mettent en conflit deux conceptions de la vie et de l'homme: l'une sans Dieu, l'autre avec Dieu.

Jacques Chevalier ne voit de salut pour l'humanité que dans le retour au réel. La science n'y saurait suffire, non plus que la technique, si elle n'est guidée par la contemplation, par la foi et par l'amour: "le sens du divin, c'est le sens même du réel".

Ma philosophie, dit-il, c'est la science de l'individu, avec cette idée que toutes les sciences doivent se modérer sur la science de l'individu, à des degrés divers: les sciences morales et l'histoire, au premier chef, mais aussi la biologie, bien que la notion d'espèce y soit en apparence plus importante que celle de l'individu. En médecine, on s'aperçoit de plus en plus qu'il n'y a pas de maladies, mais des malades. En physique, plus on pénètre dans l'atome, plus on découvre de contingence et d'individualité complexes. En sociologie, il s'agit principalement d'individus. Même les Russes sont menés par des individus: Khrouchtchev, par exemple!

"Le rapprochement des termes 'science' et 'individu' nous surprend, habitués que nous sommes depuis Aristote à restreindre le domaine de la science au général et au nécessaire. Mais Aristote a reconnu lui-même que l'individu est la réalité, et, s'il n'en a pas conclu que la science de l'individu est la vérité, c'est que, pour lui, comme pour tous les Grecs, l'individu, étant contingent, n'était pas intelligible; or, pour eux, l'homme était la mesure des choses; ce qui était hors de sa portée était comme n'existant pas. Comme si la possibilité de la connaissance commandait l'existence des choses! Platon, le maître d'Aristote, avait magnifiquement affirmé, au contraire, dans le quatrième livre des *Lois*: "Ce n'est pas l'homme, mais Dieu qui est la mesure de toutes choses, parce qu'il en est le principe, le milieu et la fin."

"En réalité, conclut Jacques Chevalier, si l'individu n'est pas intelligible pour nous, il l'est en soi, pour Dieu. Je dirai avec Pascal que le réel, mystérieux en son fond, n'est pas contre la raison, mais au-dessus de la raison; non pas irrationnel, mais transrationnel. La grande innovation introduite dans la pensée par la doctrine judéo-chrétienne est cette idée que la contingence, suite de la grande contingence initiale, est suprêmement intelligible, ayant été voulue par l'intelligence suprême. La première chose que M. Pouget m'a dit, c'est que le mystère de la création est l'explication de tout."

Comme secrétaire d'Etat à l'Education nationale, à un moment critique de son pays, Jacques Chevalier négocia avec Lord Halifax, par l'entremise de Pierre Dupuy, notre ambassadeur à Paris, l'accord secret entre le gouvernement britannique et le Maréchal Pétain, grâce auquel la France put échapper à la famine, et il rétablit dans le programme de l'enseignement primaire Dieu, que, paradoxalement en apparence, mais en apparence seulement, — car Dieu est connaissable par la raison, — y avait inscrit Jules Ferry, le fondateur de l'école laïque, et que, par mégarde, avait omis dans le programme abrégé à lui soumis, le catholique Léon Berard.

Condanné par la Haute Cour de Justice, le 12 mars 1944, à vingt ans de travaux forcés, il fut libéré le 12 mars 1947, puis relevé de toutes les peines et déchéances prononcées contre lui, par décret du Président de la République, qui lui restituèrent tous ses droits. "Ce qui, a dit Roger Millot, lui restituèrent tous ses droits, eût été un légitime motif de récriminations, fut pour Jacques Chevalier une occasion de restitution intérieure, d'approfondissement et d'élaboration de cette *Histoire de la pensée*, oeuvre incomparable dont les deux premiers tomes parus finirent par désarmer les rancunes les plus tenaces."

C'est sur les dernières pages du troisième tome de cet ouvrage que roula la fin de notre entretien, dont le compte rendu suivant peut être considéré comme le résumé.

En philosophie, me dit Jacques Chevalier en souriant, il y a des modes. Pour ma part, dans l'intervalle de ma vie, j'en ai déjà vu sept ou huit. Au commencement régnait encore un positivisme déterministe: Taine, Renan, Berthelot. Il fut remplacé par une forme agressive à caractère sociologi-

que, avec des hommes tels que Durkheim et Lévy-Bruhl. Il y eut aussi l'idéalisme à la manière allemande d'un Brunschvicg. Enfin Bergson nous ramena vers une philosophie spiritualiste. Comme Descartes, Pascal et Maine de Biran, il chercha dans l'expérience personnelle ce que nous sommes et redécouvrit l'âme, la liberté, Dieu. De nos jours, on revient à Bergson.

"On a connu ensuite la vogue de la logistiaque, puis un retour au scientisme, dont Edouard Le Roy a fait la critique, puis la philosophie des valeurs: Le Senne, Lavelle, Louis Havelle fut un grand philosophe. Parti de l'idéalisme, il aboutit à l'existentialisme, qui proclame la réalité de l'esprit. L'existentialisme, issu de la phénoménologie allemande, est la dernière mode. Il y a, plus solide et beaucoup plus durable, la forme chrétienne, représentée par Gabriel Marcel: pour lui, l'être, c'est en Dieu qu'il faut le chercher.

"On peut en rapprocher Maurice Blondel. Ce dernier exerce une action souterraine considérable, bien qu'il n'ait pas une influence très grande dans les milieux parisiens. M. Pouget faisait grand cas de Blondel. *L'Action* était, avec les livres de Bergson, l'un des rares ouvrages philosophiques contemporains qu'il eût en sa possession. La première fois que j'ai rencontré Maurice Blondel à Aix, j'ai eu la joie de constater que nous étions d'accord par des voies indépendantes, ce qui était, pour lui comme pour moi, marque de vérité.

Quant à l'existentialisme athée, il a pour principal représentant Sartre. Pour Sartre, l'existence n'a pas de signification par elle-même: elle n'a de sens que celui qu'on veut bien lui donner par un acte de souveraine liberté humaine. La philosophie de Sartre, m'avouait un jeune, nous intéresse comme peut nous intéresser une névrose... Pour moi, je suis réaliste, en ce sens que je crois à la réalité des idées divines. Dieu a sur chacun de nous une idée, qui est notre essence, et qui confère à notre existence son "meaning". L'existence nous est donnée afin que nous réalisions, en cette vie et en l'autre, une certaine idée de Dieu sur nous."

Fides s'installe à Montmagny

Une autre librairie vient de s'ouvrir à l'enseigne de Fides. C'est Montmagny cette fois qui bénéficie de l'initiative. Le réseau du Bas du fleuve se trouve ainsi complété. Chaque ville d'importance, de Lévis à Gaspé, possède maintenant sa librairie, soit Montmagny, Rivière-du-Loup, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Rimouski, Matane et Amqui. Et chacune de ces librairies bénéficie de la collaboration d'un voyageur chargé de visiter la clientèle de la région. On peut donc affirmer à ce point de vue que le Bas du fleuve est mieux pourvu que tout autre secteur de la province. Dans un rayon de 50 milles, on trouve une librairie Fides et un agent-vendeur sillonne le territoire afin de mieux servir les institutions. Et l'on offre toutes les catégories de volumes, y compris les manuels scolaires.

L'organisation de la nouvelle succursale a été rendue possible grâce à la bienveillante collaboration de Son Excellence Mgr Bruno Desrochers, évêque du diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, et des directeurs du comité diocésain des bibliothèques du diocèse, M. Victor Martin, directeur des librairies de Fides, et M. Emile Beaulieu, gérant de la librairie Fides de Rivière-du-Loup, de qui releva la succursale de Montmagny, ont beaucoup apprécié l'appui et le concours qu'ils ont reçus des autorités du diocèse dans l'élaboration et la réalisation de ce projet. Le gérant de la nouvelle succursale est M. Paul Edouard Léveillé.

25e mille pour le "Duplessis" de P. Laporte

Les Editions de l'Homme annoncent la 25e édition du volume de Pierre Laporte "LE VRAI VISAGE DE DUPLESSIS". Publié en mars 1960, l'ouvrage qui n'est nullement une caricature, mais un honnête portrait de l'ancien premier ministre du Québec ne tarda pas à se classer en tête de liste des best-sellers. Quelques mois à peine après sa publication, le tirage du volume atteignit 22,000 exemplaires.

Rappelons que l'auteur est un ancien chroniqueur parlementaire du "Devoir" devenu aujourd'hui député au parlement de Québec. Au moyen de fines observations et d'anecdotes piquantes, il nous fait découvrir dans les pages de son livre un grand homme dont les défauts et les qualités étaient exceptionnels. La mort de Maurice Duplessis n'a pas apaisé les passions contradictoires qu'il a soulevées de son vivant. Aujourd'hui encore, ses partisans les plus fidèles continuent d'exalter sa mémoire tandis que ses adversaires ne cessent de critiquer son "régime".

Ce livre qui s'adresse à tous les citoyens désireux de connaître le vrai visage de ce personnage qui fut leur idole ou leur bête noire, est en vente partout ou à l'Agence de Distribution Populaire.

Claude Lévi-Strauss: "La pensée sauvage n'est pas fille du hasard"

Claude Lévi-Strauss, professeur d'anthropologie sociale au Collège de France depuis 1960, a déserté la philosophie pour l'ethnologie en allant étudier à partir de 1934 les populations indiennes du Brésil. Ces recherches sur "le terrain" ne s'arrêtèrent pas à la description scientifique de ses mœurs primitives mais tentent de dégager les structures fondamentales de l'esprit humain. Elles nous valent d'année en année des ouvrages retentissants qui modifient notre conception de l'homme. C'était en 1949 le livre sur les Structures élémentaires de la parenté, en 1955 l'admirable *Tristes Tropiques*. C'est cette année, *La Pensée sauvage* (1), ouvrage beaucoup plus difficile que le précédent, dans lequel Claude Lévi-Strauss s'oppose aux idées reçues jusqu'ici sur la mentalité "prélogique et mystique" des primitifs.

"Pour vous, cette pensée 'sauvage' n'appartient pas en propre aux sociétés dites primitives. Vous la voyez coexister dans nos civilisations avec la pensée 'cultivée' et la retrouvez dans le savoir populaire, l'artisanat, l'art, la poésie.

— Loin de voir en elle un parent pauvre de la pensée 'domestiquée', la pensée sauvage n'apparaît comme un être naturel. La nature engendre la pensée comme les autres formes de la vie: animales, végétales et minérales. Mais il y a plus. Cette pensée sauvage est rationnelle. Elle codifie, c'est-à-dire classe, rigoureusement, en s'appuyant sur les oppositions et les contrastes, l'univers physique, la nature vivante et l'homme même, tel qu'il s'exprime dans ses croyances et ses institutions. La pensée sauvage trouve son principe dans une science du concret, une logique des qualités sensibles telle qu'on la retrouve dans certaines activités comme le bricolage.

— Le mot "science" n'est-il pas trop fort?

— La pensée sauvage n'est pas fille du hasard. Les mobiles qui l'inspirent sont vraiment scientifiques, s'il est vrai que la science implique

un désir de connaître pour le plaisir de connaître, une volonté tendue vers l'objectivité et qu'elle dirige tous ses efforts vers la classification. Le savoir zoologique et botanique des populations dites primitives couvre des centaines, parfois des milliers d'espèces, distingue des variétés et des sous-variétés. Et les procédés analytiques mis en oeuvre sont, d'un point de vue logique, entièrement comparables aux classifications de Linné. N'oubliez pas que cette "science" a permis les grandes découvertes du néolithique.

— Pourquoi ces sociétés qui possèdent une véritable richesse intellectuelle n'ont-elles pas évolué?

— D'abord, nous n'en savons rien. Disons, si vous voulez, qu'elles n'ont pas évolué dans notre sens. Elles ont voulu constituer un savoir qui soit complet, fermé, systématique rendant difficilement perfectible. On ne peut modifier de telles sociétés, qui s'appuient sur un système rigide, sans les détruire.

— D'autre part, la pensée sauvage n'évolue pas parce qu'elle est rebelle à l'histoire. Celle-ci a fourni aux sociétés humaines qui l'ont inventée une source d'énergie qui leur a permis de bouleverser leur structure et d'étendre leur empire sur la nature. Cet empire nous commençons à entrevoir qu'il est peut-être illimité, mais il ne s'exerce qu'au prix d'un désordre croissant au sein des sociétés. Or, la pensée sauvage, avant tout, exige l'ordre. Elle doit donc rejeter l'histoire.

— C'est donc parce qu'elles ne se remettent pas elles-mêmes en question que les sociétés primitives ont échappé à l'histoire, à ses progrès comme à ses tourments?

— Elles en ont payé le prix par ce qui devait nous apparaître comme une stagnation et qui nous a permis de les détruire.

— Vous avez étudié la pensée sauvage pour apporter une réponse à nos propres énigmes?

— La valeur de l'ethnologie est d'offrir à l'homme une multitude de miroirs où il apprend à reconnaître le vrai visage de ses croyances et de ses règles, qu'il n'aperçoit que déformées par son éducation et ses préjugés. Nous aussi nous avons nos mythes que nous ne reconnaissons pas comme tels. Chez nous ils se nomment connaissance historique, idéologie politique, culte de l'art. Nous en vivons aussi intensément

que les sauvages de la Mélanésie, des Indes, de la Nouvelle Guinée. La seule sagesse à quoi l'homme moderne puisse prétendre est de les reconnaître pour tels en sachant qu'il lui est impossible de s'en libérer.

— Tout au long de votre livre il semble que vous bridiez votre inspiration métaphysique pour vous ramener sans cesse vers l'ethnologie. On sent en vous un élan contourné retenu.

— Je ne veux pas lâcher la rampe! La réflexion philosophique n'apparaît un peu comme un échafaudage provisoire dont je me sers pour bâtir la maison de l'ethnologie. Mais je ne vais jamais de l'ethnologie vers la philosophie, c'est plutôt le contraire. Il s'agit pour moi, dans la mesure de mes moyens, de faire progresser une science particulière. Un homme de science (ou qui se

veut tel) ne saurait passer sa vie à se contempler faisant sa science — qu'il ne ferait d'ailleurs plus.

— Il se dégage de la *Pensée sauvage* une confiance en l'humanité très éloignée du pessimisme qui apparaît dans *Tristes Tropiques* et vos autres ouvrages.

— La *Pensée sauvage* est plus constructive que, par exemple, le *Troisième jour*, paru il y a deux mois et qui avait surtout une valeur critique. Je respecte l'homme en ce sens que tout esprit d'homme offre à l'analyse scientifique un objet irremplaçable. Mais c'est un respect qui s'adresse d'abord à la vérité, non à une place particulière que je ferai à l'homme dans la création.

Thérèse de Saint-Phalle, (Tous droits réservés "Le Devoir" et "Le Monde")



LES RELIGIONS D'ASIE — Les Editions Marabout viennent de publier dans la collection "Marabout-Université" une histoire de religions d'Asie de Th. van Baaren. Ce livre parle de toutes les grandes religions implantées en Asie et dans le Proche-Orient: le shintoïsme, le confucianisme, l'hindouïsme, le bouddhisme et le bouddhisme Zen, l'islam, etc... L'auteur, né en 1921, occupe actuellement la chaire d'histoire des religions à l'université de Groningen.

LES NOUVEAUTÉS

R.-M. ALBERES	Histoire du roman moderne	critique	Albin Michel
Paul BERBEN	L'Attentat contre Hitler	histoire	Robert Laffont
Alain BOSQUET	Maître objet	poèmes	Gallimard
Jean CASSOU	Dernières pensées d'un amoureux	essai	Albin Michel
Paul CELIER	Que fais-je au monde?	spiritualité	Mame
Claudine CHONEZ	Les Maillons de la chaîne	roman	Albin Michel
Gabriel DELAUNAY	Les Feuilles du temps volé	roman	Albin Michel
H. DUPUY-MAZUEL	L'Unique amour de Sampiero Corso	roman	Albin Michel
Giorgio LA PIRA	Valeur de la personne humaine	essai	Mame
Raymond LALLEMANT	Rendez-vous avec la chance	histoire	Robert Laffont
Tibor MENDE	Des Mandarins à Mao	actualité	Seuil
François MICHEL	L'Art de déplaire	souvenirs	Julliard
J.-P. RICHARD	L'Univers imaginaire de Malarmé	essai	Seuil
Roger RUDIGOUZ	Saute le temps	journal	Julliard
Alexander TROCCHI	Le Livre de Cain	document	Julliard
Jean-Loup VICHNIAC	La Part des choses	roman	Julliard

UN CHOIX TRANQUILLE est un choix sûr

ADAMOY	Les âmes mortes	3.10
"	Le Printemps 71	2.90
"	Théâtre, I	1.95
"	Théâtre, II	1.95
"	Avec Balzac	1.80
ALAIN	Correspondance avec Elie et Florence Halévy	4.80
"	Les dieux	2.25
"	En lisant Dickens	1.60
"	Esquisses de l'homme	2.75
"	Histoire de mes pensées	2.60
"	Les idées et les âges	3.55
"	Mars ou La guerre jugée	2.25
"	Morceaux choisis	3.20
"	Preliminaires à l'Esthétique	2.60
"	Propos d'Economie	2.25
"	Propos d'un Normand (5 volumes)	15.00
"	Les saisons de l'esprit	2.75
"	Souvenirs concernant Jules Lagneau	1.60
"	Système des Beaux-Arts	3.55
"	Vigiles de l'esprit	2.90
ALGREN	La rue chaude	4.80
APOLLINAIRE	Alcools	1.60
"	Anecdotes	2.90
"	Calligrammes	1.95
"	Lettres à sa marraine	1.00
"	Le poète assassiné	2.10
ARAGON	Le libertinage	2.40
"	Le paysan de Paris	2.90
"	Les Poètes	3.55
"	Le roman inachevé	2.40
"	La Semaine Sainte	4.80
"	Les yeux et la mémoire	2.10
AUDIBERTI	Les enfants naturels	1.15
"	Le cavalier seul	1.80
"	Cent Jours	1.25
"	L'effet Glapion	2.10
"	Les jardins et les fleuves	2.60
"	Les médecins ne sont pas des plombiers	1.15
"	La mégère apprivoisée	2.25
"	L'Ouvre-Boite	1.90
AYCARD	La réalité dépasse la fiction	3.85
AYME	Louisiane	3.10
"	Les Maxibules	2.60
"	La mouche bleue	2.25
"	Les tiroirs de l'inconnu	3.10
"	La Vouivre	2.25
BACHELARD	La psychanalyse du feu	2.25
BASTIDE	Les adieux	2.40
BATAILLE	La littérature et le mal	2.10
BEAUVOIR	L'Amérique au jour le jour	3.60
"	Les bouches inutiles	1.15
"	L'Invitée	3.85
"	La longue marche	4.00
"	Pyrrhus et Cinéas	1.15
"	Tous les hommes sont mortels	3.10
BEHAN	Deux otages	3.10
BELLOCO	La porte retombée	3.55
BERNANOS	Les enfants humiliés	2.40
"	Français, si vous saviez	4.20
"	Lettre aux Anglais	1.80
"	La liberté pour quoi faire?	2.60
BLANCHOT	L'arrêt de mort	1.00
"	Le livre à venir	3.10
"	La part du feu	2.85
BOSCO (H.)	Les Balesta	2.40
"	Le jardin d'Hyacinthe	1.35
"	Sabinus	2.40
"	Un rameau de la nuit	1.45
BOSCO (M.)	Un amour maladroit	2.60
BOSQUET	Premier testament	0.65
"	Deuxième testament	1.00
BROCH	La mort de Virgile	3.55
BUTOR	Degrés	4.00
"	Mobile	6.40
CAILLOIS	Art poétique	1.95
"	Esthétique généralisée	2.10
"	L'incertitude qui vient des rêves	1.30
"	Méduse et Cie	2.75
"	Le mythe de l'homme	1.95
CAIN	Le bluffeur	1.05
CALDWELL	... Mais l'art est difficile	1.90
"	La ravageuse	2.60
"	Soleil du sud	2.10
"	Toute la vérité	2.10
"	Un pauvre type	1.80
"	Un p'tis gars de Géorgie	1.95

TRANQUILLE libraire

67 Ste-Catherine ouest VI. 4-6571

ECOLE DE PREPARATION UNIVERSITAIRE

715, ouest Jean-Talon Tél.: 277-3644

DIPLOME OFFICIEL DE 11ème ET 12ème DU D.I.P.

NOTRE ENSEIGNEMENT EST DISPENSÉ PAR DES PROFESSEURS EXPÉRIMENTÉS, AGREGÉS D'UNIVERSITÉS

SERVICE D'ORIENTATION SCOLAIRE POUR LE CHOIX D'UNE CARRIÈRE

Ecole spécialisée dans la préparation des élèves aux institutions suivantes:

- Université McGill
- Université de Montréal
- Université Sir George William
- Université de Sherbrooke
- Ecole Polytechnique
- Hautes études Commerciales
- Collège Militaire Royal de Saint-Jean

COURS REGULIERS (Jour et Soir)

10ème - 11ème - 12ème

Sections

- A) Mathématiques-Sciences
- B) Lettres-Sciences

COURS SPECIAUX

LANGUES: Anglais - Français - Allemand Italien - Espagnol - Russe

INSCRIPTION:

LE JOUR: du lundi au vendredi de 2 à 5 P.M.

LE SOIR: mardi, mercredi, jeudi de 8 à 9 P.M.

À d'autres moments sur rendez-vous.

LA CHRONIQUE DU CINEMA par Jean Basile

"Boulevard": du bon vieux cinéma à papa "Jules et Jim": quelques rectifications

Jojo est un garçon de seize ans qui, ayant quitté sa famille pour cause de mésentente avec la seconde femme de son père, vit seul sous un toit de Pigalle (France) sans argent, sans travail, sans amis. Il ne connaît que quelques voisins: une danseuse de cabaret, un peintre plus ou moins raté (et dont les moeurs sont peu orthodoxes si j'ai bien compris), une famille d'origine italienne dont la jeune fille n'attend plus que la révélation de l'amour, un vague bon-à-rien "qui monte des affaires". Si l'on ajoute à cela un ancien champion de boxe qui séduira la danseuse de cabaret, on aura une idée assez fidèle de ce qu'a voulu nous montrer le doyen du cinéma français, Julien Duvivier: la réaction d'un adolescent devant les dangers, les illusions et désillusions de la vie.

Après un nouveau visionnement de "Jules et Jim", il apparaît que j'ai été un peu injuste avec le film de Truffaut. En effet, si je ne démords pas d'y voir un "divertissement" beaucoup plus qu'une étude de moeurs, je n'ai peut-être pas assez fait remarquer l'excellence du travail de réalisateur au-delà d'un certain nombre de "tics" et de "trucs" qui m'avaient un peu énervé. J'ai surtout omis de mentionner le remarquable travail de "l'intérieur" qu'a effectué Truffaut et la rigoureuse logique avec laquelle il a agencé son affaire. Il faut voir le film plusieurs fois pour en saisir tous les contours. Ainsi, lorsque Jim avoue son amour à Kathe, il lui dit: "Longtemps, je n'ai pu aimer que votre nuque...". Or cette nuque qu'aime Jim, Truffaut nous la montre à plusieurs reprises et sous différents prétextes quand Jim est là, dans la première partie du film comme, en musique, se trouve parfois l'amorce d'un deuxième thème dans le précédent.

Ceci n'est évidemment qu'un exemple. A chacun de découvrir les "harmoniques" de "Jules et Jim". Elles sont nombreuses. Je n'ai pas signalé d'avant-

ge la beauté de certaines images. Au cinéma comme au théâtre, les forêts sont souvent ridiculement petites quand elles ne sont pas ridicules tout court. Truffaut a réussi de très belles forêts cinématographiques et, en général, de très beaux extérieurs. Il y a, tout particulièrement, un lac perdu dans la brume, superbe. La tendresse de Truffaut se transforme donc par instant en un certain lyrisme naturaliste qui est assez rare dans la production française.

Toute la partie centrale de "Jules et Jim" (celle qui se passe en Autriche) est comme encastrée dans ces beaux paysages de prés, de vallons, de cimes d'arbres, de plans d'eau aux contours nébuleux. Je crois que c'est là la véritable dimension du film.

Faut-il y voir l'amorce d'un néo-romantisme cartésien sur les bords? Je ne sais. A moins que ce ne soit une habileté supplémentaire de Truffaut qui a voulu nous montrer Jules dans son paysage de "Sturm und Drang".

Tout cela est très beau, et je voulais le signaler. Je n'en regrette que davantage le côté "Cahiers du cinéma".



Nous avons lu pour vous

"HISTOIRE DU CINEMA" (Tome I), conçue par Pierre Leprohon. Ouvrage qui frappe par sa clarté et l'ingéniosité de sa présentation. Trois parties: 1) un "panorama" qui permet de suivre les étapes au cours desquelles le cinéma s'est transformé en art, 2) une "chronologie" qui, de 1895 à 1950, rappelle année par année les événements marquants et les films les plus représentatifs produits dans les grands pays producteurs, 3) une "biographie" sommaire des principaux animateurs et créateurs du cinéma muet.

Le premier tome s'arrête à la naissance du parlant, à cette époque "où le film a bifurqué de la plastique et du rythme vers la psychologie et vers le drame". Le deuxième tome paraîtra bientôt. A la fois guide, "Vade Mecum", aide-mémoire et ouvrage de références, cette Histoire du Cinéma devrait rendre de précieux services à l'amateur tout autant qu'au professionnel. (Edit. du Cerf, collection "7e Art").

Du même auteur signalons CHASSEURS D'IMAGES de Pierre Leprohon trace le portrait de quelques-uns de ces cinéastes-voyageurs (Marcel Ichac, le commandant Cousteau, Haroun Taziefi, etc...) dont la "règle d'or" est de refuser le truquage, les concessions et de ne rapporter que des documents vrais". (Edit. André Bonne).

C'est à une véritable besogne de chartiste que s'est livré Maurice Bessy dans son HISTOIRE EN 1000 IMAGES DU CINEMA. Dans une masse énorme de documents il a en effet choisi 1000 photographies qui caractérisent l'évolution du Septième Art. De subtiles légendes et un remarquable index final complètent intelligemment cet ouvrage iconographique (Edition du Pont Royal).

C'est également l'illustration qui est à l'honneur dans LE CINEMA A TRAVERS LE MONDE de Louis Chauvel, Jean Fyraud et Pierre Mazars. Les propos des auteurs fut "établir une sorte de carte en relief qui montrerait les grandes lignes de ce que fut le cinématographe depuis ses origines". Cette "carte" qui couvre le monde entier est visiblement dessinée selon des souvenirs personnels. Le livre a une vivacité et un entrain qui en rendent la lecture très agréable. (Hachette édit.).

80 éducateurs réunis à Rigaud étudient l'oeuvre de Bergman

RIGAUD. — Les éducateurs qui ont participé au stage de formation cinématographique, à Rigaud, ont eu l'occasion d'étudier le film "Les Fraises sauvages" qu'ils avaient visionné la veille.

Un expert leur a présenté l'oeuvre de Bergman et son oeuvre. Il a montré que le cinéaste suédois est un homme tourmenté en quête de l'absolu et qui nous révèle, dans chacun de ses films, le stade où il en est arrivé dans sa recherche personnelle.

Après avoir analysé longuement le film en commissions, les stagiaires purent visionner de nouveau la première séquence du film et étudier les thèmes majeurs de l'oeuvre de Bergman. La discussion était animée par le R.P. Gilles Blain, c.s.c. Les stagiaires ont ensuite entendu des exposés de M. Victor Bachy, principal d'un lycée de Belgique et professeur de cinéma à l'université de Louvain, et du frère Antoine Vallet, de France. Le premier a parlé de l'influence du cinéma sur la jeunesse. Il a particulièrement souligné le fait que nous vivons aujourd'hui dans une civilisation non seulement de l'image, mais de l'audio-visuel et du spectacle, et que les jeunes deviennent de plus en plus exigeants en matière d'esthétique audio-visuelle. M. Bachy a noté que cette culture audio-visuelle a entraîné une certaine "récession" de la culture littéraire, car les jeunes, du moins en Belgique, lisent beaucoup moins qu'autrefois.

Pour sa part, le frère Vallet a déclaré que l'éducation cinématographique en France a débuté en 1945. Donnée d'abord dans des ciné-clubs, cette éducation fut intégrée en 1957 dans les programmes scolaires. Le frère Vallet a souligné que les résultats sont beaucoup meilleurs quand la formation cinématographique est intégrée à la formation générale.

Rappelant que depuis une cinquantaine d'années nous vivons dans le monde des images et que c'est là un fait aussi important que la découverte de l'imprimerie, le religieux français a affirmé qu'il est maintenant nécessaire de donner une place assez large à la formation à l'image. "Nous ne vivons plus seulement dans le monde des mots et des idées, mais dans le monde des images", a-t-il dit.

D'autre part, le frère Vallet a souligné qu'il faut non seulement enseigner aux enfants à lire des images, mais aussi à écrire en images, car on ne sait vraiment lire que lorsqu'on sait écrire.

Les quelque 80 éducateurs qui ont participé au stage de Rigaud ont également eu l'avantage de faire le point sur les méthodes d'éducation cinématographique expérimentées au Canada.

JEANNE MOREAU FRANCOIS TRUFFAUT Jules et Jim A LA COMEDIE CANADIENNE UN 1-3339 2 DERNIERES SEMAINES

A L'AFFICHE Bouleversant! UN ADOLESCENT AUX PRISES AVEC LES TOURMENTS DE L'AMOUR ET LES AFFRES DE LA JALOUSIE! BOULEVARD UN FILM DE JULIEN DUVIVIER AVEC MAGALI NOEL PIERRE MONDY L'AVANTAGE

STUDENTS BIJOU UN SPECTACLE COLOSSAL Voyez ce géant aux prises avec les barbares et l'amour! DANIELLE GAUBERT Jacques RIBEROLLES Nedda GRAY LE PAVÉ DE PARIS

au Centre d'art de l'Elysée, 35 ouest, Milton, Montréal 18. VI. 2-6053 tous les soirs, dans les deux salles, projections à 7.30 et 10 heures

salle alain resnais	salle eisenstein
"UN MOIS DE VRAI ET GRAND CINEMA" (La Presse) continue FOIRE AUX FILMS Samedi, le 21 juillet et dimanche, le 22 LES JEUX DE L'AMOUR En français avec sous-titres anglais Lundi, le 23 juillet et mardi, le 24 juillet LE CORBEAU En français Mercredi, le 25 juillet et jeudi, le 26 LA GRANDE ILLUSION En français Vendredi, le 27 juillet et samedi le 28 THE WHITE SHEIK En italien avec sous-titres anglais	"JE SUIS SORTI DE LA SALLE BAILLANT ET AVEC L'ENVIE DE VOMIR". — JEAN BASILE "IL FAUT VOIR CE FILM INHABITUEL ORIGNANT REMARQUABLE... — CINEMA-SCALDEL "CE JEU DE MASSACRE PERCUTANT". — ALAIN PONTAUT UNE BOMBE ATROCE PERSONNE N'EST EPARGNÉE DÉCHAÎNEMENT DES "PIRES" PASSIONS SUR L'ECRAN... ET APRES LE FILM SNOBS PAR L'AUTEUR DES "ORAGUEURS" ET D'"UN COUPLE" J.-P. MOCKY AVEC FRANCIS BLANCHE, PIERRE DAC, NOEL ROQUEVERT, JACQUES DUFFILHO, etc... LE FILM LE PLUS CRUEL ET LE PLUS SCANDALEUX DONT VOUS NE VERREZ PAS AILLEURS LA VERSION INTEGRALE ET IMPITOYABLE

HORAIRES THEATRES ESTEREL — Ste-Marquette (L'Égrecore) — 8h.45. LA POUTRIERIE — "Thunder Car-naval" Comédie musicale en anglais, 8h.40; relâche dimanche. THEATRE DES PRAIRIES — (Joliette) "Le Petit Bonheur" — Tous les soirs 9h. Relâche le ven.

CINEMAS ALOUETTE — "West Side Story" — 8h.30; mats: mer., sam. et dim., à 8h.45. AVENUE — "A Taste of Honey" — 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.30. BULO — "Le Pavé de Paris" — 12.30 - 3.47 - 6.41 - 10.01 — "Goliath Terreur Des Barbares" — 3.59 - 5.18 - 8.33. CANADIAN — "L'Ombre de l'étoile rouge" — 1.35 - 4.25 - 7.10 - 10.00 — "Ecoute ma chanson" — 12.10 - 2.00 - 5.30 - 8.25. CAPITOL — "Bon Voyage" (Walt Disney) — 10.25 - 1.05 - 3.45 - 6.30 - 9.10; dim., 12.45 - 3.45 - 6.30 - 9.10. CENTRE D'ART DE L'ELYSEE — Salle Alain Resnais — "Les Jeux de l'Amour" — sam, dim., 7.30 - 10.00 — "Le Corbeau" — lun., mar., jeu., ven., 8.15 — merc., sam., 2.15 - 8.15 — dim., 2.15 - 8.15 - 8.15. (Red Room) — "Taste of Honey" — 6.35 - 9.00 — sam., dim., lun. et mer., 2.15 - 6.35 - 9.00. FRANCAIS — "Atrocités d'Hitler" — 12.30 - 4.25 - 8.00 — "Calypso" — 2.25 - 6.00 - 9.35. IMPERIAL — "Holiday in Spain" en cinérama — Mats: merc., sam., dim., à 2h. p.m. — Soirées: du lun. au mar., 8h.30 p.m. — Dimanches à 7h.30 p.m. KENT — "Ben Hur" — 2.15 - 8.00 — sam. matin, enfants, 10.00. LAVAL — "Boulevard" — 12.45 - 2.55 - 5.05 - 7.15 - 9.35. LOREY'S — "Lolita" — 10.15 - 12.45 - 3.30 - 6.10 - 8.55. MONKLAND — "Lover Come Back" — 12.30 - 2.30 - 5.10 - 7.50. ORPHEUM — "Two Women" — 10.10 - 2.00 - 5.30 - 9.40 — "The Mark" — 11.45 - 3.35 - 7.25. OUTREMONT — "Ben Hur" — 2.15 - 8.00 — sam. matin, enfants, 10.00. PALACE — "Mr. Hobbs Takes a Vacation" — 10.20 - 12.30 - 2.40 - 4.50 - 7.05 - 9.25. PAPINEAU — "Les Garçons" — 12.30 - 3.40 - 6.10 - 10.00 — "Rolland Le Prince Vaillant" — 2.00 - 3.10 - 8.20. PLAZA — "L'Ombre de l'étoile rouge" — 1.35 - 4.25 - 7.10 - 10.00 — "Ecoute ma chanson" — 12.10 - 2.00 - 5.30 - 8.25. PRINCE — Happened In Athens" — 11.45 - 3.05 - 6.25 - 9.45 — "For The Love of Mike" — 10.10 - 1.25 - 4.45 - 8.10. RIVOLI — "Atrocités d'Hitler" — 2.50 - 6.15 - 9.40 — "Calypso" — 1.10 - 4.35 - 8.00. SAINT-DENIS — "Le Pavé de Paris" — 12.30 - 3.47 - 6.41 - 10.01 — "Goliath Terreur Des Barbares" — 3.59 - 5.18 - 8.33. SEVILLE — "The Devil's Eye" — "The Lost Continent" — lun., mar., jeu., ven., à 8.15 — merc., sam., 2.00 - 8.15 — dim., 2.00 - 7.45. SNOWDON — "A Majority of One" — 8.20 — mats: mer., sam., dim. et fêtes, à 2h.

LE PÉLERINAGE À LA VIERGE, un film tchèque de Votjeh Jasný, sera projeté lors du troisième Festival international du film de Montréal qui se tiendra au Loew's du 10 au 16 août. En voici le thème: Depuis sept ans, un village est visité par des "agitateurs", volontaires de villages voisins qui s'efforcent de persuader les habitants des avantages de la collectivisation. Le résultat, on le voit, se fait attendre. Un samedi où ils attendent leurs agitateurs, ils décident de leur fausser compagnie en allant en pèlerinage jusqu'à un sanctuaire de la Vierge. Les vieux sont ravis de ce rappel des temps passés. Les jeunes le sont moins, mais tout le monde se met en marche sous le soleil. Ils sont rejoints par les agitateurs, bien décidés à les avoir à l'usure. Fatigué, assoiffé, tout le monde fraternise et les chefs du kolkhoze voisin rencontrent les agitateurs chargés de bannières et portant la statue de la Sainte Vierge. Scandale. Mais les villageois ne l'entendent pas de cette oreille: ce sont "leurs" agitateurs. Qu'on ne vienne pas en dire du mal. Et ils sont efficaces. La preuve? Ils signent immédiatement les formulaires de collectivisation.

LE FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM présente au Loew's de Montréal, du 10 au 16 août 1962, les primeurs mondiales des douze derniers mois. PROGRAMME GÉNÉRAL DU TROISIEME FESTIVAL (tel que défini à ce jour)

date	10h. matin	2h.30 après-midi	6h. soir	9h.15 soir
VENDREDI 10 AOÛT	PRIÈRE DE NOTER: 1. Tous les billets sont en vente au cinéma Loew's, 954 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal, à compter de MARDI le 10 juillet. 2. Le guichet sera ouvert tous les jours de 10 heures du matin à 9 heures du soir. Le dimanche, le guichet ouvrira à 1 heure de l'après-midi. 3. Aucune commande téléphonique. 4. Pour les commandes postales, écrire à l'adresse du Festival. 5. Un billet vaut pour une représentation seulement. La salle sera évacuée après chaque représentation.			OUVERTURE OFFICIELLE UN COEUR GROS COMME ÇA France FRANÇOIS REICHENBACH
SAMEDI 11 AOÛT	FOOTBALL U.S.A. RICHARD LEACOCK LES NOUVEAUX ANGES Italie UGO GREGORETTI (Sous-titres français)	OF STARS AND MEN USA JOHN HUBLEY (Long métrage scientifique)	PÉLERINAGE A LA VIERGE Tchécoslovaquie VOJTECH JASNÝ (Sous-titres français)	IL POSTO (L'EMPILO) Italie ERMANNO OLMI (Sous-titres anglais)
DIMANCHE 12 AOÛT	AUCUNE REPRÉSENTATION	LE POÈME DE LA MER URSS ALEXANDRE DOVJENKO	LA POUPEE France JACQUES BARATIER	LE BARON DE CRAC Tchécoslovaquie KAREL ZEMAN (Sous-titres français)
LUNDI 13 AOÛT	AUCUNE REPRÉSENTATION PRÉVUE	LA TERRE URSS ALEXANDRE DOVJENKO	ACCATTONNE Italie PIER PAOLO PASOLINI (sous-titres français)	LONG MÉTRAGE A venir
MARDI 14 AOÛT	JE SERAI SCULPTEUR Pologne STANISLAW RAZEWCZ (Long métrage pour enfants)	FILMS SCIENTIFIQUES ET EDUCATIFS	LA TOUSSAINT Pologne TADEUSZ KONWICKI (Sous-titres anglais)	VIRIDIANA Mexique LUIS BUNUEL (Sous-titres anglais)
MERCREDI 15 AOÛT	AUCUNE REPRÉSENTATION PRÉVUE	FILMS SCIENTIFIQUES ET EDUCATIFS	L'HERITAGE Japon MASAKI KOBAYASHI (Sous-titres anglais)	A KIND OF LOVING Grande-Bretagne JOHN SCHLESINGER
JEUDI 16 AOÛT	LONG MÉTRAGE POUR ENFANTS A venir	FILMS SCIENTIFIQUES ET EDUCATIFS	PAIX A CELUI QUI VIENT AU MONDE URSS A. ALOV et V. NAUMOV	LONG MÉTRAGE A venir

Chaque long métrage est accompagné d'un court métrage de production récente.

PRIX DES BILLETS Représentations du soir (6 h. et 9 h. 15) et du dimanche après-midi à 2 h. 30: —Orchestre: \$2.25—places retenues —1er balcon (loge): \$1.50—places retenues —2e balcon: \$1.25—places retenues Représentations de l'après-midi à 2 h. 30 et du samedi matin à 10 h.: toutes les places libres: \$1.25. Films pour enfants: toutes les places libres: \$0.50.

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE MONTRÉAL 5011, avenue du Parc, Montréal 8, Qué. Tel: CR. 4-6521

POUR SA DOUZIÈME SAISON

De nouveau à l'Orpheum, le TNM nous présentera cinq spectacles

Après avoir terminé les représentations de Richard II de Shakespeare aux Festivals de Montréal, le Théâtre du Nouveau Monde inaugurer sa douzième saison, le 11 septembre prochain, à l'Orpheum. Le programme de cette saison est particulièrement important autant par l'inscription de nouveaux noms au répertoire du T.N.M. que par le retour d'auteurs qui lui ont valu ses plus grands succès et qui étaient disparus de son affiche depuis quelques années.

Shakespeare
Premier nouveau venu: Shakespeare, dans une excellente traduction de Jean Curtis, avec Richard II, dont le metteur en scène, Jean Gascon, entend faire l'un des spectacles les plus somptueux du Théâtre du Nouveau Monde, depuis sa fondation qui remonte à onze ans. Vingt-six représentations de Richard II seront données à Montréal et trois à Québec, les 1er et 2 octobre 1962.

Irma la Douce
Sous réserve de l'obtention des droits, le second spectacle de la saison sera Irma la Douce, lier de Breffort, musique de Marguerite Monnot, Monique Leyrac, qui a remporté un si grand succès dans l'Opéra de Quat'sous, l'hiver dernier, a été pressentie pour chanter le rôle d'Irma. Robert Prevost dessinera décors et costumes de ces deux premiers spectacles. La première représentation d'Irma la Douce, à Montréal, aura lieu le 12 octobre 1962. Le spectacle sera donné à Québec, les 17 et 18 décembre suivants.

Claudel
De retour au répertoire du T.N.M.: Paul Claudel, avec Le Pain Dur. Cette pièce a été montée et jouée, à Montréal, en 1948, par Ludmila Pitoëff. En janvier 1963, c'est Jean-Louis Roux qui mettra Le Pain Dur en scène, reprenant le rôle de Louis, tandis que Jean Gascon reprendra celui de Turelure, et Charlotte Boisjoli, celui de Sichel. Si on se rappelle l'extraordinaire succès de L'Echange, en 1956, on ne doutera pas que Le Pain Dur attirera un public

servant durant les représentations qui en seront données à Montréal, du 5 janvier au 3 février, et à Québec les 6 et 7 février 1963.

Les Vignes du Seigneur
Depuis Sacha Guitry (Mon Père avait raison en 1957-1958), le Théâtre du Nouveau Monde avait abandonné le théâtre de boulevard. Il y reviendra, du 12 février au 9 mars, avec Les Vignes du Seigneur, de Robert de Flers et Francis de Croisset, que Jean Gascon mettra en scène; Guy Hoffmann jouera le rôle d'Henri Lévrier, qu'a créé, en 1923, Victor Boucher. Les Vignes du Seigneur seront présentées sur la scène du théâtre Capitol, à Québec, les 11 et 12 mars.

Molière
Enfin, pour terminer sa saison, le Théâtre du Nouveau Monde reviendra à son cher Molière. Georges Groulx et Guy Hoffmann monteront un spectacle constitué du Sicilien ou l'Amour peintre et du Médecin malgré lui. A noter que ce spectacle Molière, ainsi que Richard II et Le Pain Dur seront donnés en matinées classiques pour étudiants, aussi bien à Montréal qu'à Québec, où Molière tiendra l'affiche les 15 et 16 avril 1963.

En tout, cent soixante-douze représentations seront données durant la saison 1962-1963 du Théâtre du Nouveau Monde. Si des changements sont apportés dans le répertoire annoncé, les directeurs du Théâtre du Nouveau Monde entendent remplacer l'une ou l'autre pièce, dont ils n'auraient pu obtenir les droits, par Peer Gynt, d'Ibsen, ou Les affaires sont les affaires, d'Octave Mirbeau.

Le Théâtre du Nouveau Monde est subventionné par le Conseil des arts du Canada, le ministère des affaires culturelles de la province de Québec, et le Conseil des arts de la région métropolitaine de Montréal.

RADIO et TÉLÉVISION... Par MONIQUE BOSCO

Machines et machins

Certes, on peut dire que CBFT offre aux téléspectateurs un horaire d'été rempli de merveilles. Mais ce n'est pas du côté des émissions faites en studio qu'on peut les trouver. Par contre, en ce qui concerne les films, moyens métrages et longs métrages, nous sommes gâtés. Il y avait longtemps qu'on n'avait pas mis à l'honneur autant d'excellents films, soigneusement et intelligemment choisis. On n'a que l'embaras du choix. Il y a aussi les émissions de variétés et qui semblent pousser et pulluler aussi rapidement que les champignons après la pluie. Ne les ayant encore pas toutes vues — la résistance humaine et télévisuelle ayant aussi ses limites — je n'en parlerai pas pour le moment.

"Du nouveau au 2", nous chante la publicité de Radio-Canada. Du nouveau? Guère. Il y a bien eu, lundi dernier, Machins et Machines, avec Jean-Yves Bigras. En fait, il s'agit là d'une excellente initiative qui devrait plaire aux experts, à ces esprits inventifs et curieux, dotés au surplus d'une véritable adresse manuelle et qui ne s'éva-

nouissent pas d'effroi devant la plus simple mécanique. Il s'agissait, cette fois-là, de nous expliquer les mystères de la tondeuse à gazon. J'ai décidé de m'y mettre, par pur amour de l'art, car mes plantations consistent en deux pots de fleurs sur le balcon. J'avoue ne pas être sorti plus savante de cette initiation et conserver le même respect teinté d'effroi pour toutes ces machines bizarres qui lavent, cousent, étirent, essorent, etc.

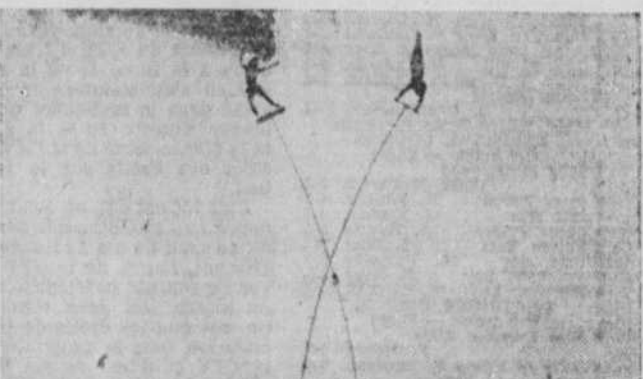
Machins et Machines ne s'adresse donc pas aux néophytes. Au lieu de les expliquer ou de les familiariser avec la "Machine" avec une dent longue et la question agressive et directe, ce qui nous a permis d'en savoir plus long sur les antécédents du premier cobaye de la série, en l'occurrence Jacques Normand. Mais voilà qui minimise singulièrement le rôle de l'intervenant, réduit au rôle "insolite" de porte-parole des autres. D'ailleurs, et durant l'absence de Premier Plan durant l'été, il semble qu'on essaie par tous les moyens de réduire au minimum le rôle des reporters de métier. Je n'en veux

Nomination à Radio-Canada

La Société Radio-Canada a annoncé aujourd'hui la nomination de M. James-P. Gilmore au poste de vice-président au Personnel et à l'Exploitation, et celle de M. William-C. Richardson au poste de directeur des Services techniques. Tous deux exercent leurs fonctions depuis le 1er juillet.

La juridiction de M. Gilmore s'étend au personnel et à l'organisation, à l'exploitation, ainsi qu'aux relations industrielles et aux relations avec les artistes. M. Richardson est responsable des Services techniques, y compris les projets spéciaux et la planification, de même que des achats et des approvisionnements.

LES SPECTACULAIRES HUSTREI AU PARC BELMONT



Le mari et la femme, Al et Virginia Hustrei, célèbres à travers l'Europe, les États-Unis et le Canada, présenteront au Parc Belmont du 24 juillet au 5 août, leur sensationnel spectacle d'acrobaties à 132 pieds dans les airs. Sans filet protecteur ou autre dispositif de sécurité, ils exécutent d'une façon routinière leurs prouesses fascinantes, compliquées et dangereuses. Grimant au sommet de leur échafaudage qui se balance en décrivant de larges cercles, ils accomplissent leurs acrobaties sensationnelles, confiés dans leur habileté mutuelle et dans la perfection de leur équipement.

Al Hustrei, qui descend de trois générations d'acrobaties aériens, vint aux États-Unis en 1930. Dès l'âge de trois ans, il marchait sur un fil d'acier. Mais Virginia, jusqu'à son mariage, n'avait été qu'accessoirement. Après des jours et des jours de pratique, elle devint au bout d'un an la trapéziste partenaire de son mari. Les Hustrei ont l'intention de demeurer dans le domaine du spectacle jusqu'à l'âge de la retraite. Pour eux, disent-ils, ils ne conçoivent aucune autre façon de vivre.

"L'été des Bozos"...

VU PAR BERTHIO



Blanchet, Ferland... Brousseau

... Nous avons le plaisir de présenter à nos lecteurs la première des caricatures que Berthio consacra une fois par semaine à la télévision dans les pages du "DEVOIR".

Si l'on peut, sans ridicule, présenter la première caricature de Berthio, on ne peut pas présenter Berthio lui-même.

Sa gentillesse trompeuse, son coup de crayon, son humour franche mais qui rate rarement son but sont bien connus de tout le monde.

Assez du moins pour qu'il ne soit pas besoin d'excuser à l'avance ses coups de griffe.

Car évidemment coups de griffes il y aura.

C'est le moins qu'on puisse faire quand il s'agit du septième et demi art.

HORAIRES DE LA TÉLÉVISION

SAMEDI 21 JUILLET	
12.30 Musique	1.15 Amateur Sports Magazine
1.30 Des pays et des hommes	2.00 World of Sport
2.00 Baseball	2.30 LONG MÉTRAGE
4.30 Film	3.00 "La Peste du diable", documentaire romancé de Jacques Dupont et de Pierre Schaudouffre
5.00 Caravane	4.00 Sport d'été
5.30 Champion	5.00 Vacances d'un caméra
6.30 Téléjournal et sports	5.30 A vous, Paris!
6.45 Cette semaine	6.00 Les travaux et les jours
7.00 Shirley Temple	6.30 Dictionnaire-magazine
8.00 Caméra 62	7.00 Robin des bois
8.30 BILLET DE PAVEUR	7.30 CF-RCK
"U.B. 35, corsaire de l'écran", avec Hans-Jörg Felmy, Sabine Bethmann, Mady R	8.00 Variétés Côte d'Azur
	8.30 Concert
	9.30 Actualités politiques
	10.00 Téléjournal
	10.15 Documents
	11.15 Sport-éclair
	11.35 FILM FAVORITES
	"Down, Three Dark Streets", avec Broderick Crawford et Marjra Hyer
	12.15 Fermeture

DIMANCHE 22 JUILLET	
1.10 Today on CBMT	2.00 Musique
1.15 Amateur Sports Magazine	2.30 LONG MÉTRAGE
2.00 World of Sport	3.00 "La Peste du diable", documentaire romancé de Jacques Dupont et de Pierre Schaudouffre
2.30 Washington à N.-Y.	4.00 Sport d'été
3.00 Film	5.00 Vacances d'un caméra
3.30 Bug Bunny	5.30 A vous, Paris!
4.30 Country Time	6.00 Les travaux et les jours
4.55 CBC TV News	6.30 Dictionnaire-magazine
7.00 Some of Those Days	7.00 Robin des bois
7.30 Sir Francis Drake	7.30 CF-RCK
8.00 Doctor Killdeer	8.00 Variétés Côte d'Azur
9.00 FRONT ROW CENTRE	8.30 Concert
"Go Into Your Dance", avec Al Johnson, Ruby Keeler, Helen Morgan et P. Kelly	9.30 Actualités politiques
10.30 The Tommy Ambrose Show	10.00 Téléjournal
11.00 CBC TV News	10.15 Documents
11.10 Final Edition	11.15 Sport-éclair
11.35 The Sports Sheep	11.35 FILM FAVORITES
12.15 FILM FAVORITES	"Down, Three Dark Streets", avec Broderick Crawford et Marjra Hyer
	12.15 Fermeture

24.5 EN MATINÉE	
"Allô, je t'aime", avec Robert Lemourel, Denise Gray et Duvalleix	10.30 Dix sur dix sur le felt
5.30 En ce temps-ci	10.30 Dernière heure
6.00 Les nouvelles	10.40 La couleur du temps
6.10 Sport-images	10.45 La ronde des sports
6.20 A ne pas manquer	10.55 CINÉMA
6.30 Jeunesse d'aujourd'hui	"Falle douce", avec Gabriello et Duvalleix
7.30 CINÉ-SPECTACLE	"Un meurtre à 66 centimes"
"Tension à Roccy City", à v. c. Richard Egan et Dorothy Malone	10.30 Dix sur dix sur le felt
9.00 Jeux double	10.30 Dernière heure
9.30 Télé-policier	10.40 La couleur du temps
"Un meurtre à 66 centimes"	10.45 La ronde des sports
10.00 Dix sur dix sur le felt	10.55 CINÉMA
10.30 Dernière heure	"Falle douce", avec Gabriello et Duvalleix
10.40 La couleur du temps	
10.45 La ronde des sports	
10.55 CINÉMA	
"Falle douce", avec Gabriello et Duvalleix	
	11.25 Fermeture

ORCHESTRE TOUS LES SOIRS

EN VEDETTE Le Dauphin

Restaurant français
RESERVATIONS: VI. 2-8262

- DÎNER D'HOMMES D'AFFAIRES \$1.25
- COCKTAIL LOUNGE
- RÉCEPTIONS DE MARIAGE
- BANQUETS
- PARADES DE MODE

400 OUEST, RUE SHERBROOKE MONTREAL

Confiez votre auto au portier
STATIONNEMENT GRATUIT

Concert sous les Étoiles

DOMINION

au Chalet de la Montagne

MARDI SOIR, LE 24 JUILLET

Chef d'orchestre: ALEXANDER BROTT

Soliste: VLADO PERLEMUTER, Pianiste

OUVERTURE LEONORE NO. 3, OP. 72 Beethoven
CONCERT POUR PIANO NO. 3, OP. 37 EN DO MINEUR Beethoven

Allegro con brio, Largo, Allegro-rondo
Soliste: VLADO PERLEMUTER, pianiste

ENTRACTE

3e SYMPHONIE "HÉROÏQUE" OP. 55 EN MI-BÉMOL MAJEUR Beethoven
Allegro con brio, Marcia funebre, Adagio assai Scherzo, Allegro vivace Finale, Allegro molto

PROGRAMME DE LA SEMAINE PROCHAINE, MARDI SOIR, LE 31 JUILLET, Concert Tchaikowsky
Hommage à la jeunesse canadienne, chef d'orchestre invité: BORIS BROTT
Soliste: Gagnante des "Jeunes Musicales" pour instruments à cordes

* BILLETS RÉSERVES \$2.00 — En vente chez
Willis & Co. Ltd., 1430 Sainte-Catherine O., 6990 rue Saint-Hubert
Ed. Archambault Inc., 500 Sainte-Catherine E., 2140 rue de la Montagne
Et la plupart des magasins Dominion

Admission générale \$1.25 — Place debout 75c

* EN CAS DE PLUIE, LES BILLETS RÉSERVÉS SERONT ACCEPTÉS À L'INTÉRIEUR DU CHALET

CAMP MUSICAL J.M.C. CONCERTS

PARC PROVINCIAL MONT ORFORD

8.30 HEURES P.M.

Samedi 21 juillet	LE DUO PRESTI-LAGOYA, guitaristes	\$3.00
Dimanche 22 juillet	FRANS BROUW, pianiste	\$3.00
Mardi 24 juillet	NORBERT DUFOURCO, Causerie sur Debussy	\$2.00
Mercredi 25 juillet	JEAN-PAUL JEANNOTTE, ténor	\$2.00
	Avec le concours de Greta Brouw, Edgar Davignon, Guy Fallot, Kenneth Gilbert et Jacques Simard	
Jeu di 26 juillet	NORBERT DUFOURCO, Causerie sur Debussy	\$2.00
Samedi 28 juillet	VLADO PERLEMUTER, pianiste	\$3.00

Reservations: MONTREAL — Centre de Disques Inc., 2000 Crescent
(Réduction de \$1.00 pour TOUS les membres J.M.C.)

CENTRE D'ART DE L'ESTEREL

Exposition de peintures — artisanat — cinéma

L'EGREGORE, théâtre d'été en alternance

UBU-ROI de Jarry
Ce soir
les 25, 26 juillet et les 4 et 5 août, à 8h.45

Stéphane GOLMANN
Ce soir à 9h.30 et 11h.30
Récital, dimanche, 3 h.

DEUX TRIOMPHE DU RIRE

IONESCO: "La Léon" et "La Cantatrice chauve"
les 27, 28, 29 juillet à 8h.45

CINEMA
"Le Huitième jour"
avec Emmanuelle Riva et Félix Marten

RESERVATIONS ET INFORMATIONS:
CA. 8-2160 — Sainte-Marguerite

Festivals de Montréal 27 SAISON

ORATORIO

LES VÊPRES DE LA SAINTE-VIERGE
de CLAUDIO MONTEVERDI
Orchestre, chœurs et solistes: direction MAURICE LE ROUX
Solistes: Jean-Paul Jeannotte, Jean-Louis Pellerin, ténors et autres
EGLISE SAINT-PATRICK — 2 août, 8 h. 45
Nef: \$3.38 — 2.35 — 1.13 — Jubé: \$2.82 — 1.13

THEATRE

LE THEATRE DU NOUVEAU MONDE
"RICHARD II" de Shakespeare - Trad. Jean Curtis
Mise en scène: JEAN GASCON - Décors et costumes: ROBERT PREVOST
AVEC UNE PLEIADE D'ARTISTES
COMEDIE CANADIENNE, 8 h. 30
Les 6, 7, 8, 9, 11, 12, 14 et 17 août
Orchestre: \$3.38 — 1er balcon: \$2.25 — 2e balcon: \$1.13

OPERA

"COSI FAN TUTTE" opéra de W.A. Mozart
Direction: WILHELM LOINER
Mise en scène: FLORENCE FORGET — Décors: JEAN-CLAUDE RINFRET — Costumes: CLAUDETTE PICARD.
Avec: Marguerite Laverne, Réjane Cardinal, Marguerite Gignac, André Turp, Robert Saville et Joseph Rouleau
COMEDIE CANADIENNE, 8 h. 15
Les 16, 18, 19, 21, 22 et 23 août
Orchestre: \$3.38 — 1er balcon: \$2.25 — 2e balcon: \$1.13

TROIS OPERAS CANADIENS
"UNE MESURE DE SILENCE" de Maurice Blackburn
"THE FOOL" de H. Smeets — "LE MAGICIEN" de J. Vallerand
Direction: JEAN BAUDET — Piano: CHARLES REINER
Mise en scène: JEAN VALLERAND — Décors: JEAN-CLAUDE RINFRET
Avec: Claire Gagnier, Fernande Chocibe, Jean-Louis Pellerin, Napoléon Bisson
COMEDIE CANADIENNE, 8 h. 30
Les 29, 30 et 31 août
Orchestre: \$2.82 — 1er balcon: \$2.25 — 2e balcon: \$1.13

CONCERT SYMPHONIQUE

L'ORCHESTRE DES PETITES SYMPHONIES de Radio-Canada
Direction: Roland Leduc - Soliste: Yvonne Loriod, pianiste
Programme: De Lalande - Mozart - Rousset - Haydn
COMEDIE CANADIENNE, 8 h. 45, le 13 août
Orchestre: \$3.38 — 1er balcon: \$2.25 — 2e balcon: \$1.13

RECITAL

YVONNE LORIOD — OLIVIER MESSIAEN
W.A. Mozart — Debussy — Messiaen
COMEDIE CANADIENNE, 8 h. 45, le 10 août
Orchestre: \$2.82 — 1er balcon: \$2.25 — 2e balcon: \$1.13

MUSIQUE DE CHAMBRE

LE QUINTETTE DE CUIVRES DE MONTRÉAL
Dans les JARDINS DU MUSEE DES BEAUX-ARTS
9 h. — 15 et 20 août — \$2.54 - \$1.97

Concert de Jazz à la Comédie Canadienne
24 août (soirée) MILES DAVIS
25 août (matinée) SONNY ROLLINS QUARTET
25 août (soirée) CHICO HAMILTON QUARTET
26 août (soirée) JIMMY GIUFFRÈ TRIO
27 août (soirée) BERNARD PEIFFER TRIO
\$2.58 — \$2.25 — \$1.13

Billets en vente: Comédie Canadienne, 84 Ste-Catherine ouest — UN. 1-3339
Ed. Archambault Ltée, 500 Ste-Catherine est — VI. 9-2001
Ed. Archambault Ltée, 2140 de la Montagne — VI. 5-2900
Willis & Co., 1430 Ste-Catherine ouest — UN. 4-4801

LOCATION PAR CORRESPONDANCE

Spectacle	Date	Nombre	Prix	Total
				Total

paiement inclus

NOM

ADRESSE

LA SOCIÉTÉ DES FESTIVALS DE MONTRÉAL
751 ouest, rue Sherbrooke — Tél: 849-1302 — 849-1383



Les inscrits de samedi

PREMIERE COURSE

- C-1 Amble - \$700
1. Queen Robid G. P. Walters 3-1
2. Palsina E. C. Walters 7-2
3. Honest Pats M. Giguera 4-1
4. Lotta Lusk P. Caldwell 6-1
5. Bernice Marjorie P. Caldwell 6-1
6. May's Queen J. Wiener 8-1
7. Mac's Star T. Horton 8-1
8. Miss Claudine G. Hovde 12-1
9. Ainal Colby Prince G. Hess

DEUXIEME COURSE

- C-1 Amble - \$1,000
1. Cria Benlen M. Pusey 3-1
2. Gypsy Brewer W. Hallirk 4-1
3. Norman's Gus P. Lehart 9-2
4. Pan Tan Wick P. Caldwell 5-1
5. Rebel Land Marie H. Kyer 6-1
6. Central Wil. H. Lanson 8-1
7. Peter M. Direct P. Robillard 8-1
8. Some Change

THROISIEME COURSE

- C-1 Amble - \$1,000
1. Billy Springfield
Dunc McTavish 2-1
2. Jerry Peters J. Vachon 4-1
3. Bill Will J. Vachon 4-1
4. Sugar Price A. Hanna 3-1
5. Vivien Tass M. Turcotte 8-1
6. Bold Boy M. Turcotte 8-1
7. Spaghetti Boy H. Kyer 8-1
8. President Lee W. Hallirk 10-1

QUATRIEME COURSE

- C-2 Amble - \$1,000
1. Miss Princess Alice
Duke of Prince V. Bourgon 3-1
2. Duke of Prince V. Bourgon 7-2
3. Runnymede Barnes
Berard 9-2
4. Henley Adam M. Picard 8-1
5. Waynamp Dunc McTavish 8-1
6. Dale Bala P. Lehart 8-1
7. Galaviv P. Caldwell 8-1
8. Check Up P. Robillard 10-1
9. Ainal Dora Bronck P. Lehart 10-1
10. P. Robillard

CINQUIEME COURSE

- C-1 Amble - \$1,000
1. Muddy Hanover M. Waples 5-2
2. Ideal Direct Dunc McTavish 3-1
3. Norman's Gus P. Lehart 7-2
4. Miron Chief C. J. Larente 5-1
5. Early Reader C. Berigan 6-1
6. Gosa Hanover N. Bardie 8-1
7. Congress Hal M. Turcotte 8-1
8. Billy Lee Jay A. Hanna 10-1
9. Ainal Major's Pats M. Giguera

SIXIEME COURSE

- C-1 Amble - \$1,300
1. Lory Boy Jerry Hoberg 3-1
2. M. B. Wolf J. Hoberg 3-1
3. Pats Barry A. Hanna 7-2
4. Just Harry C. Berigan 7-2
5. Bernice W. C. R. Caldwell 7-1
6. Pats Barry J. Larente 8-1
7. Pats Barry G. Horton 8-1
8. Bay State Pat G. Horton 10-1

SEPTIEME COURSE

- C-2 Amble - \$1,300
1. Chief's Valentine J. Wiener 5-2
2. The Tippler A. Hanna 4-1
3. Bill Hon Ray P. Caldwell 4-1
4. Bobbie Le Roy G. Horton 8-1
5. Miss Alice Majesty J. Jodoin 8-1
6. Roger Hanover Her. Filion 8-1
7. Taylor Dunc McTavish 10-1
8. Mr. Creed G. Bullington 10-1

HUITIEME COURSE

- C-1 Amble - \$1,325 (2e div.)
1. Metropolitan Trot \$14,325 (2e div.)
2. Senator Frost
Richard Buxton 3-1
3. Ava Bous 4-1
4. Shirley Lambert Her. Filion 4-1
5. Success Bomb P. Lehart 8-1
6. Carpet Rugger Real Bardie 8-1
7. Leland Hanover
Bernard Elliott 9-1
8. Sand Guy Laurier Bourgon 9-1
9. Intrusion Claude Waters 12-1

NEUVIEME COURSE

- Metropolitan Trot \$14,325 (2e div.)
1. Circe Al 'Apples' Thomas 5-2
2. Dana Safe William Rouse 3-1
3. Anna Galtion
William Harkirk 4-1
4. Hi Jet Claude St. Jacques 6-1
5. Amiel Hanover
Roger White 6-1
6. Duke of Decatur
Jean-Louis Villandier 8-1
7. Van Counsel Claude Waters 8-1
8. Mr. Joe Jacques Larente 12-1

DIXIEME COURSE

- C-1 Amble - \$700
1. Red Mile M. Giguera 3-1
2. Wkylo
Key Command R. White 4-1
3. Iva C. Patch R. Caldwell 5-1
4. Wainwin Wick
Desert 6-1
5. Adlo Jay Her. Filion 8-1
6. Mighty Nice Dunc McTavish 8-1
7. Romm Bous
Clément Cote 10-1
8. Ainal Kitty Chips J. Koons

Les inscrits de dimanche

PREMIERE COURSE

- C-1 Trot - \$100
1. So Sainily J. Larente 3-1
1. Loulan Genesee
P. Caldwell 7-2
2. Beck Hanover C. Walters 9-2
3. Duke of Dekalb
St-Jacques 5-1
4. Guy Brisk T. Horton 6-1
5. Daredell Pick J. Cyrenne 8-1
6. Lucky Symbol L. Bourgon 10-1
7. Gloria Miller
Clément Cote 10-1
8. Ainal Ohio Farmer
G. Suprenant

DEUXIEME COURSE

- C-1 Amble - \$700
1. Diva K. Waples 3-1
2. Success Dill K. Waples 7-2
3. Herbert H. Johnson 9-2
4. Wilson Frost R. Gagne 6-1
5. Denny O. St. Bernard 8-1
6. D. J. Herbert J. Cyrenne 8-1
7. Way Pride P. Caldwell 8-1
8. Colonel Richelieu J. Larente 10-1
9. Ainal Ambro Chup C. Walters

TROISIEME COURSE

- C-1 Amble - \$700
1. Lee Pohnstun W. Hicks 5-2
2. Canadian Grattan
M. Waples 3-1
3. Volney C. Poullu 4-1
4. Smooth Sailing C. Poullu 4-1
5. Vladimir C. St-Jacques 8-1
6. Kitty Chips J. Koons 8-1
7. Lady Pair H. Beauchamp 8-1
8. Dale Horner F. Wiener 10-1

QUATRIEME COURSE

- C-1 Class - \$1,300
1. Joppa's Surprise R. Caldwell 3-1
2. Texas Star P. Masse 4-1
3. Vera Riddell W. Harkirk 9-2
4. Virginia Tomboy
R. Barrieau 5-1
5. Archie Mon M. Pusey 6-1
6. Rev. Rev. K. Carmichael 6-1
7. Darin Guy R. Gagne 8-1
8. Riddellworth M. Waples 10-1

CINQUIEME COURSE

- C-1 Amble \$1,300
1. Chief Ambro W. McIlmurry 3-1
2. C. J. McKivo H. Beauchamp 4-1
3. Jonover J. Larente 4-1
4. Peter Gittin J. Koons 5-1
5. Meadow Tree C. Walters 6-1
6. Success Top M. Waples 8-1
7. Flying Saucer P. 10-1
8. Volo Diamond
Clément Cote

SIXIEME COURSE

- C-2 Amble - \$1,000
1. The Real McCoy K. Walters 3-1
2. Adios Prince C. Poullu 3-1
3. Chaldale Eta
R. Caldwell 7-2
4. Thom Dhu J. Cyrenne 5-1
5. Meadow Bower R. Bardie 6-1
6. Flare Wick P. Brochu 8-1
7. Aale M. Waples 8-1
8. Royal Match L. Bergeron 12-1

SEPTIEME COURSE

- B-1 et B-2 Trot - \$2,250
1. Violation's J. Larente 5-2
2. Newport Rochet M. Giguera 4-1
3. Old Straggle G. Hess 4-1
4. Sora Hanover R. Ponton 6-1
5. Pro Mac M. Pusey 8-1
6. Guy Abbey Jim
Baillargeon 8-1
7. Prudence's Boy R. Barrieau 8-1
8. Palacena P. Robillard 10-1

HUITIEME COURSE

- C-2 Amble \$1,000
1. Meadow Lynch C. Walters 3-1
2. Ambro Cabuch K. Waples 7-2
3. Marg E. Hal T. Horton 4-1
4. Private Ike P. Caldwell 6-1
5. Bay Township R. Caldwell 6-1
6. Bold Counsel C. Poullu 8-1
7. Cantor Pace P. Robillard 8-1
8. Avalon Javelon G. Hess 10-1
9. Ainal Major's Pats M. Giguera

NEUVIEME COURSE

- Handicap B-1 et B-2 Amble \$2,200
1. Trolwood Bob
W. McIlmurry 2-1
2. Admiral Herbert J. Larente 3-1
3. Rilla's Song P. Brochu 9-2
4. Banner Wave C. Poullu 4-1
5. A. P. Dale J. Labale 4-1
6. Trick Pats R. Lablane 8-1
7. Walter G. Galtion J. Koons 8-1
8. Roomer's Cash A. Gies 10-1
9. Ainal Dory Diamond T. Horton

La télédiffusion de la Coupe Grey

OTTAWA (IPC) — Toutes les stations canadiennes de TV seraient obligées de télédiffuser la joute de la Coupe Grey en provenance de Toronto, le 1er décembre, selon un plan proposé hier par le Bureau des Gouverneurs de la Radiodiffusion.

La proposition, qui sera soumise à une audience publique à Ottawa, le 18 août, revient à un ressort du BGR d'avoir recours à la force là où la persuasion s'est montrée insuffisante dans le règlement de la longue dispute entre la CBC et le réseau privé de la CTV au sujet des droits sur le football.

Plus tôt cet été, on avait annoncé que la CBC avait accepté de fournir de ses 120 stations affiliées, l'offre de la CTV en vue de fournir la télédiffusion du match aux deux réseaux. On sait que les droits de télédiffusion sont la propriété de la CTV et d'une de ses huit filiales, la station CFTO-TV, de Toronto.

Le BGR a laissé entendre hier que cette entente était tombée à l'eau. Le Bureau a précisé que des informations laissent croire que, en dépit de négociations prolongées, la CBC et la CTV n'en sont pas venues à une entente "qui assurerait la télédiffusion de la partie à tous les téléspectateurs canadiens."

Intérêt public

La proposition du BGR invoque son autorité statutaire afin d'exiger que toutes les stations, peu importe leur affiliation, transmettent la télédiffusion de la CTV. Le Bureau croit à la nécessité de cette initiative de sa part afin de "sauvegarder l'intérêt public dans ce cas particulier".

Le règlement proposé contient les deux caractéristiques suivantes: Toutes les stations seront obligées de transmettre la partie au complet, telle qu'émise originellement par la CTV. Elles ne pourront alterer ni le jeu lui-même ni le contenu publicitaire au programme.

À défaut d'une entente entre la CBC et la CTV sur le partage des revenus publicitaires, le Bureau, après en avoir reçu la demande de l'importateur de la station avant le 1er novembre, tranchera la question par règlement.

Le tournoi Desjardins, le 11 août à Gatineau

Le tournoi de golf des Caisse Desjardins aura lieu cette année au Club Gatineau, le 11 août prochain.

Plus d'une centaine de golfeurs de tous les coins de la province viendront à cette occasion disputer la possession de quatre trophées permanents qui constituent à chaque année l'enjeu du tournoi.

En plus des trophées offerts par la Caisse centrale et l'Union régionale de Montréal, la Société d'assurances des Caisse populaires, la Coopérative d'habitation de Montréal et la brasserie Dow, de nombreux autres prix seront en jeu.

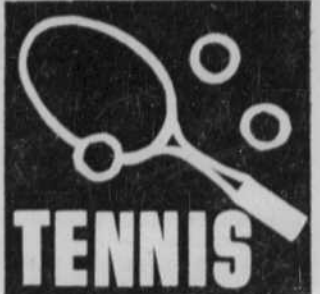
Les premiers départs auront lieu vers 7h.15 et les organisateurs espèrent que, vu le grand nombre des inscrits, les derniers auront lieu vers 10 heures. Pour renseignements, s'adresser à: Yvon Roberge, CL. 6-0658 ou Lorenzo Proteau, DU. 1-3016.



Table with columns for League (Ligue Nationale, Ligue Américaine), Team, G, P, Mov., Diff.

CLASSEMENT

Table with columns for League (Ligue Nationale, Ligue Américaine), Team, G, P, Mov., Diff.



D. Ford s'obstine se cramponne et se hisse au haut

NEWTOWN SQUARE. — Le tenace Doug Ford a pris les devants chez les golfeurs professionnels américains alors qu'il a réussi une deuxième ronde consécutive de 69, un coup sous la normale, pour afficher un total de 138 à mi-chemin du tournoi qui sera présenté sur les courts du club des Employés Civils à partir du 30 juillet prochain.

Crawford sera, avec Jack Frost, Bob Bédard, Rod Mandelstam, l'un des grands favoris du simple. Il a défait Pietrangeli à Wimbledon, en 1961, et a ensuite battu des joueurs de la trempe de Hoogs, Bond, Mulloy, Henry et Ralston, tous des noms qui dominent la scène du tennis américain.

Bill Hoogs et Jim McManus, classés au sixième rang en double aux États-Unis, seront aussi à Québec pour les tournois canadiens. Individuellement, Hoogs occupe le vingtième rang aux États-Unis et McManus le trentième. Il s'agit là d'une très forte équipe de doubles puisqu'ils sont classés sixième dans cette catégorie. Tous les deux font partie d'une équipe intercolégiale de Californie et participent présentement aux championnats nationaux sur terre battue à Chicago.

Don Russell, un Australien étudiant ipai aussi en Californie, s'est également inscrit. Il était venu à Québec en 1959 pour les championnats canadiens et avait fait très bonne figure. Il s'est amélioré depuis et occupe le quatorzième rang en double avec John Sharpe, un autre Australien qui, lui aussi, était venu ici mais qui est présentement en Europe.

Chez les Canadiens, en plus de Bédard, nous reverrons

Nicklaus philosophe

Nicklaus de son côté, avec un 74 s.v.p., prit la chose avec un grain de sel. "Ca ira mieux demain a-t-il conclu après toutes les difficultés rencontrées tout au long du parcours". A certains moments il ne jouait pas mieux que tous les golfeurs de fin de semaine. Seules ses nerfs d'acier l'ont empêché de crouler complètement. Il a maintenant une carte de 145.

A un coup seulement derrière Ford se trouve un formidable trio composé de Gary Player de l'Afrique du Sud, le Dr Cary Middlecoff et le géant aux bras puissants George Bayer qui tous les trois sont sur un pied d'égalité avec 139. Barnum, qui avait fait sensation lors de la première ronde vient également sur les talons de Ford et ne semble pas vouloir lâcher prise aussi facilement que les experts l'avaient prédit.

Le champ des champions s'est donc rétréci et malgré le peu de succès obtenu par Palmer et Nicklaus la foule semble toujours quand même attendre le miracle de dernière heure. Palmer demeure le centre de l'attention publique.

L. Angeles 8 Chicago 2

Los Angeles 693 242 099-8 11 9 Chicago 230 095 000-2 5 1 S. Williams, Roebuck (8) et Rosborough, Bull, Anderson (5), Lary (3) et Barzagan, W-Williams (9-5), L-Buhl (6-8). Circuit — Los Angeles, Fairly (10).

LEW HAYMAN

Papa a toujours raison et les arbitres aussi!

P.C. — Lew Hayman était jovial l'autre jour. Le gérant des Argonauts de Toronto avait d'ailleurs toutes les raisons du monde d'avoir le goût de parler.

Une foule d'environ 24 000 personnes avait envahi les estrades par une chaleur de 31 degrés pour voir une joute hors concours entre les Argonauts et les Tiger-Cats de Hamilton. Cela voulait dire quelque \$60,000 dans la caisse et, de plus, ce qui n'était pas à dédaigner, les Argonauts avaient battu les Tiger-Cats au compte de 23 à 20.

Lew regardait la foule qui sortait après la joute et pensait que si le club pouvait attirer autant de monde dans une joute hors concours, qu'est-ce que ce serait quand il jouerait dans des joutes régulières pour remporter le championnat de la Conférence de l'Est.

"Vous savez, dit-il, les organisateurs des joutes ont autant de responsabilité que les joueurs lorsqu'il s'agit de donner un bon spectacle aux amateurs.

Et vous avouerez que le football est un bon spectacle. Nous, de l'administration, nous travaillons fort pour obtenir les joueurs spectaculaires afin que la foule en ait pour son argent. Ceux qui dirigent le jeu doivent faire de même".

Lew faisait allusion aux arbitres. Un journaliste venait de lui dire que ces derniers, par une décision hâtive, avaient privé les Tiger-Cats d'un touché qui leur aurait donné la victoire. Même Hayman, qui a été instructeur et qui a été gérant de clubs de football, ne savait pas de quelle décision l'autre voulait parler. Mais il lui répondit: "Il y a une chose dont il faut toujours se souvenir. Les arbitres doivent agir rapidement qu'ils se trompent ou non. Ils doivent prendre une décision qui est finale et ne pas y revenir."

Tout cela est bien dit. Hayman et même Jim Trimble, l'instructeur des Tiger-Cats pouvaient, pour une fois, hausser les épaules devant la décision, parce que la partie ne signifiait pas grand-chose.

Mais si cette décision eut été rendue au cours d'une joute régulière, il y aurait eu des cris et il aurait fallu éventuellement que le commissaire Sydney Halter de Winnipeg, s'en mêle.

Quand une décision fautive est faite en faveur d'une équipe, que voulez-vous que l'instructeur de cette équipe dise sinon qu'on ne doit pas discuter une décision des arbitres? Lew lui-même sera le premier à l'admettre s'il veut bien se rappeler cette joute entre les Argonauts et les Blue Bombers de Winnipeg il y a 25 ans environ. Lew était instructeur des Argos, comme aujourd'hui, et son club avait gagné par un cheveu après qu'une décision bien discutable eut été rendue.

Les Blue Bombers avaient remporté après la joute, mais Lew, dans le temps comme aujourd'hui, n'avait d'autre contentieux à faire que ce qu'il disait récemment, à savoir qu'il ne faut pas critiquer les décisions des arbitres.

Au gré du SPORT

Par JEAN-PAUL COFSKY

Un avant-goût...

On peut dire que la saison de football est officiellement ouverte. Les commentaires ne manquent pas. De tous les coins de la ville nous parviennent les échos de la partie de jeudi soir qui voyait aux prises les Alouettes de Montréal et les Stampede de Calgary.

L'an dernier les deux mêmes clubs lors d'une partie régulière du calendrier avaient donné une des plus piètres exhibitions de futilité jamais offerte, le tout se terminant au compte de 6 à 2, pointage qui nous rappelait beaucoup plus le compte final d'une partie de tennis que de football. Ils ne s'étaient d'ailleurs pas donné beaucoup plus de mauvais coups qu'au tennis en temps normal. Les temps ont changé heureusement. Sandy Stephens s'est révélé l'as que l'on espérait, tandis que l'offensive en général a pris carrément le dessus sur le terne de la méthode défensive à l'honneur l'an dernier. Avec un peu plus de poli dans l'exécution de certains jeux et un peu plus de variation dans le choix de ces jeux, les Alouettes de cette année n'auront aucun point de ressemblance avec les Oiseaux Rouges de malheur de ces deux dernières années...

Pas de blessures... doigts croisés...

Un des facteurs les plus importants au football, c'est la santé. Des corps morts ou déchiétés avant l'ouverture d'une saison peuvent gêner le moral de l'équipe entière, tandis que des hommes en muscles et en condition parfaite font sûrement la différence entre un club offensif de calibre et un club qui ne cherche qu'à se garer des mauvais coups. La chance semble favoriser les Alouettes cette année. Il y a bien quelques éclopés sur la liste du matin, mais rien de grave chez les joueurs-clés de l'équipe. Nous avons la ferme et forte impression que nos Oiseaux Rouges ne laisseront pas leurs plumes sur chaque terrain qu'ils visiteront cette année. Encore quinze jours de dure pratique avec une autre partie hors concours intercalée au calendrier avant la fin de la période d'entraînement et hop! dans la fournaise, dans la cage aux lions. Le départ sera sec et raide comme ils devront faire face aux Argonauts de Toronto lors de leur partie de début de saison; mais mieux vaut le savoir tout de suite et avoir le temps de panser ses plaies en cas de nécessité que de se créer des illusions.

Saison trop courte...

J'ai bien l'impression que les amateurs de football vont trouver la saison trop courte à leur goût, car la lutte s'annonce serrée, trépidante, enlevante, etc. (on va sûrement manquer de superlatifs avant la fin de la saison!) Les Argos avec l'addition de Gerry McDougall dans leurs rangs ne seront pas les "cousins" de personne; tandis que Faloney avec les Tiger Cats de Jim Trimble ne va sûrement pas tout lâcher parce qu'il a perdu Paul Dekker comme ailier. Un pro de sa trempe joue toujours à l'égal de son talent... et le sien nous est assez bien connu, merci!

Quant à ces pauvres Rough Riders d'Ottawa à qui personne ne concède de chance d'atteindre les séries éliminatoires, pour un début officieux de saison, ils se sont contentés de laisser savoir à la ronde que leur épitaphe était un peu choisie prématurément... en battant en un tour-nemain les Lions de la Colombie Britannique. Ce qui fait que les Rough Riders et les Argos montrent les dents avant même que ne débute la saison "pour vrai"! Espérons toutefois qu'ils auront le souffle court et que nos Alouettes ne rendront pas le dernier soupir devant les Blue Bombers de Winnipeg... Jeudi prochain.

CE SOIR 8h.15 DIMANCHE 2 h. 15 (PAS DE COURSES LE JEUDI) C'est un départ! PARC RICHELIEU

Advertisement for Canadian Beer featuring a man cutting a man's hair and a bottle of beer. Text includes: 'La patience, ça me connaît!', 'Une tache sur ma cravate neuve? À quoi sert de se lamenter!', 'Une page qui manque dans mon roman favori? Je souris!', 'MAIS quand j'ai vraiment soif, s'il n'y a pas de CANADIAN... là je me fâche!', 'LA BIÈRE LÉGÈRE QUI DÉSALTÈRE'.

La population italienne du Canada a triplé en dix ans

Argentine: on demande la levée de l'excommunication de Peron

BUENOS AIRES — Des nouvelles provenant de Rome ont suscité une certaine émotion dans la capitale argentine. Des correspondants de presse ont en effet affirmé que M. Attilio Bramuglia, ancien ministre argentin des affaires étrangères, s'efforçait d'obtenir par l'entremise du cardinal Copello, ancien archevêque de Buenos Aires et actuellement chancelier de l'Église, la levée de l'excommunication dont a été frappé l'ancien dictateur Peron.

Une sentence d'excommunication avait été en effet publiée contre Peron et son gouvernement en 1955, à la suite de l'expulsion par les autorités argentines d'abord de deux prêtres argentins et de l'incendie de plusieurs églises de la capitale. Peron, qui vit actuellement à Madrid, s'est déjà efforcé, au cours de ces dernières années, par l'entremise de plusieurs personnalités, d'obtenir du Saint-Siège une déclaration concernant la levée de l'excommunication.

Les milieux catholiques d'Argentine ont été surpris des nouvelles provenant des correspondants romains; ils estiment en effet que si Peron tente un rapprochement avec l'Église, cela est dû uniquement à des considérations politiques. Avant la levée de l'excommunication, poursuivent ces mêmes milieux, il est presque impossible à Peron de rentrer en Amérique du sud, la persécution brutale qu'il a menée contre l'Église au cours des années 1954 et 1955 étant encore dans toutes les mémoires. Jusqu'à présent, Peron n'a fait aucune déclaration permettant de croire qu'il regrette les brutalités et les cruautés exercées à l'égard des prêtres et des fidèles. Bien au contraire, récemment encore il a demandé à ses partisans d'Argentine de s'allier avec les communistes et les procastristes pour amener la chute du régime politique actuel.

SOUSSIONS

La Commission scolaire protestante régionale de Chomedey (St-Martin)

La Commission scolaire Protestante Régionale de St-Martin recevra, jusqu'à 8 hres p.m., le 28e jour d'août 1962, les soumissions pour la construction d'un High School sur le côté est du Chemin du Souvenir, à Chomedey, Qué.

Les soumissions, cachetées et adressées à The Protestant School Board of Greater St-Martin, 1125 Elizabeth Blvd., Chomedey, et portées pour l'enveloppe: "Form for High School, Souvenir Road East, Chomedey."

Les soumissions seront faites sur la formule préparée par l'Architecte et devront inclure un chèque de DEUX CENT MILLE DOLLARS (\$200,000) visé par une Banque à charte canadienne et fait à l'ordre de The Protestant School Board of Greater St-Martin, ou d'un BOND DE GARANTIE (BID BOND) pour un montant égal à DIX POUR CENT (10%) du montant de la soumission, lequel BOND sera remis en garantie d'une GARANTIE D'EXÉCUTION (PERFORMANCE BOND) égale à CINQUANTE POUR CENT (50%) du prix de la dite soumission de l'Entrepreneur. Toute soumission n'étant pas accompagnée de tel chèque ou tel bon ou chèque fait contrairement aux instructions et à la formule de l'Architecte ne sera pas acceptée. Dans le cas des travaux de mécanique et d'électricité, les règlements du Plan Détaillé seront en vigueur et les Entrepreneurs ne pourront s'y soustraire.

Les soumissions seront pour un prix à forfait pour l'entier de l'entreprise, compris les ouvrages de mécanique et d'électricité et elles ne comporteront aucune clause dite "SCALYOR" ou autre. Les soumissionnaires, moyennant un dépôt de deux cents dollars (\$200) en main ou sous forme de chèque visé et fait à l'ordre de Larose, Larose, Laliberté & Patrice, pourront obtenir de son bureau, à leur bureau situé à 1235, boul. Laird (côté 280), Ville Mont-Royal, tel. RE. 1-9611, les formulaires de soumission, plans et devis de l'école projetée. Le dépôt pour les plans et devis sera remboursé aux soumissionnaires pourvu que ceux-ci rapportent le tout dans les quinze jours (15) suivant l'ouverture des soumissions et que les documents soient dans les conditions mentionnées à la page 1 de la formule de soumission.

Dans l'adjudication du contrat, considération spéciale sera accordée aux soumissionnaires qui, dans l'opinion de l'Architecte, auront présenté la liste de sous-traitants les mieux qualifiés pour l'exécution des travaux.

Cette Commission ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune soumission.

R. A. R. TODD, secrétaire-trésorier.

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tels que mentionnés plus bas. No. 509 273.

CHAMBORD SECURITIES LTD., demanderesse, vs **BERNARD QUENNEVILLE**, défendeur.

"Un emplacement situé sur la rue Chabanel en la cité de Montréal, connu et désigné comme étant les lots Nos cinquante-neuf et soixante de la subdivision officielle du lot originaire No deux vent soixante-dix (270-59 et 60) au cadastre officiel de la paroisse de St-Laurent, avec bâtisse dessus érigée."

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le DIXIÈME jour du mois d'AOUT 1962, à DIX heures du matin.

Le shérif, L.-P. CAISSE, C.R. Bureau du Shérif, Montréal, le 19 juillet 1962.



Vente par le Shérif

AVIS PUBLIC, est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tels que mentionnés plus bas. No. 509 273.

CHAMBORD SECURITIES LTD., demanderesse, vs **BERNARD QUENNEVILLE**, défendeur.

"Un emplacement situé sur la rue Chabanel en la cité de Montréal, connu et désigné comme étant les lots Nos cinquante-neuf et soixante de la subdivision officielle du lot originaire No deux vent soixante-dix (270-59 et 60) au cadastre officiel de la paroisse de St-Laurent, avec bâtisse dessus érigée."

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le DIXIÈME jour du mois d'AOUT 1962, à DIX heures du matin.

Le shérif, L.-P. CAISSE, C.R. Bureau du Shérif, Montréal, le 19 juillet 1962.

OTTAWA — La population italienne du Canada a marqué, et de beaucoup, la plus forte augmentation entre 1951 et 1961, grimpaient de 193 pour cent, et passant de 152,245 à 450,351 au cours de cette décennie.

C'est ce qu'indiquent un rapport du Bureau fédéral de la statistique établissant le nombre des membres de chaque groupe ethnique au pays.

Anglais, Irlandais, Écossais et Gallois, le groupe ethnique le plus imposant, ont augmenté en population de 19,2 pour cent, passant de 6,709,685 en 1951 à 7,996,669 l'an dernier. Toutefois, ce groupe ne compte plus que pour 43,3 pour cent de la population totale du Canada, de 18,238,247 âmes, ayant été de 47,9 pour cent en 1951.

Le groupe français, deuxième en importance, a augmenté de 28,3 pour cent, passant de 4,319,167 à 5,540,346. Mais il a aussi fléchi quant à son importance sur l'ensemble des groupes ethniques, glissant de 30,8 à 30,4 pour cent.

Canadiens anglais, irlandais, écossais, gallois et français formaient l'an dernier 74,2 pour cent de la population canadienne; le pourcentage était de 77,7 pour cent en 1951.

L'immigration

Les gains de la population italo-canadienne sont attribuables en grande partie à l'immigration; il en est ainsi pour le groupe allemand ainsi que les autres groupes d'origine européenne.

En 1951, les Canadiens d'origine italienne formaient 1,1 pour cent de la population du pays; dix ans plus tard, ils en constituaient 2,5 pour cent. La plupart d'entre eux sont établis en Ontario (273,864) et au Québec (108,552).

168 (91,279) — 30,6; Scandinaves, 386,534 (283,024) — 36,6; Ukrainiens, 473,337 (395,043) — 19,8; autres groupes européens, 711,220 (346,354) — 105,4; Asiatiques, 121,753 (72,824) — 67,2; autres groupes, 242,509 (188,421) — 28,7.

Les Canadiens allemands comptaient pour 5,8 pour cent de la population canadienne en 1961; ce rapport avait été de 4,4 pour cent en 1951.

Voici le pourcentage de la distribution des autres groupes ethniques en 1961 avec référence, entre parenthèses, au pourcentage enregistré en 1951.

Autres groupes ethniques de l'Europe, 3,9 (2,5); Ukrainiens, 2,6 (2,8); Hollandais, 2,4 (1,9); Scandinaves, 2,1 (2,0); Polonais, 1,8 (1,6); autres, 1,3 (1,3); Indiens et Esquimaux, 1,2 (1,2); Juifs, 1,0 (1,3); Asiatiques, 0,7 (0,5); Russes, 0,7 (0,7).



en bref

Deux Canadiens au Congrès sur le cancer

OTTAWA — Deux représentants de la division des produits commerciaux de la société Atomic Energy of Canada (aucun nom français n'existe pour cette société de la Couronne) participeront au huitième congrès international sur le cancer, à Moscou, du 22 juillet au 4 août. Ce sont MM. R. W. Mckinley et S. T. Witwicki, ingénieurs des ventes de la division, dont la fonction est de fabriquer et de vendre divers produits atomiques utilisés dans l'industrie, l'agriculture, la médecine et la recherche. Lors du congrès, la division se propose d'exposer une bombe de cobalt "60", de fabrication canadienne, utilisée pour le traitement du cancer.

M. A. Raynauld, invité à l'U. de Toronto

M. André Raynauld a été nommé professeur invité du département d'économie politique de l'université de Toronto pour la session d'automne 1962. Il est chargé d'une série de séminaires sous les auspices du "Ford Foundation Workshop" en développement économique, pour les étudiants préparant le doctorat. M. André Raynauld conserve son poste de professeur agrégé et de directeur du département de science économique de l'université de Montréal.

Elections à St-François de Sales

Trois échevins ont été élus dans la municipalité de Saint-François de Sales, dans le comté de Laval. Il s'agit de MM. Yvon Forget, Robert Bertrand et Julien Ethier.

Pour améliorer la conduite d'automobiles

Vingt-sept éducateurs se sont inscrits au sixième cours de formation pour l'enseignement de la conduite d'automobiles dans les écoles secondaires de Montréal. Ce cours de deux semaines est donné à l'université Sir George Williams à Montréal et est organisé par la Ligue de sécurité de la province de Québec. Dans son allocation de bienvenue, M. Nathan Steinberg, président de la Ligue de sécurité, a déclaré: "L'enseignement de la conduite automobile dans nos écoles secondaires permettra aux jeunes d'acquiescer les connaissances nécessaires, les bonnes habitudes et les techniques indispensables à la conduite d'un véhicule-moteur."

Cette éducation sera divisée en trois parties: la première, "Informations", sera alimentée par le R.P. Legault actuellement à Rome; la deuxième, "Enseignement", comprendra les entrevues faites par l'abbé Brisebois et servira à étoffer les informations provenant du concile; et la troisième, "Applications canadiennes", permettra au père Louis-M. Régis, O.P., et à ses invités de discuter des applications choisies des décisions conciliaires.

Les Juifs

Seul le nombre des juifs a diminué de 4,6 pour cent tombant de 181,670 à 173,344 durant cette décennie.

Toutefois, les rapports soumis il y a quelque temps par le Bureau fédéral de la statistique sur les religions au Canada indiquaient une augmentation de 24,2 pour cent du nombre de Canadiens de foi juive. Ces derniers étaient au nombre de 254,368 en juin 1961 comparativement à 204,836 en 1951.

Le troisième groupe ethnique, par ordre d'importance, est l'allemand, se chiffrant par 1,049,599 comparativement à 619,995 dix ans auparavant, soit une augmentation de 69,3 pour cent.

Le nombre des Indiens et des Esquimaux s'est accru de 32,9 pour cent, passant de 165,607 à 220,121.

Ancêtre paternel

Selon les règlements du recensement fédéral, l'origine ou le groupe ethnique d'une personne est déterminée par le groupe auquel appartient son père.

Voici l'importance des autres groupes ethniques du pays; les chiffres entre parenthèses indiquent leur importance en 1951, ainsi que le pourcentage de l'augmentation ou de la diminution qu'ils accusent.

Hollandais, 429,679 (264,267) — 62,6; Polonais, 323,317 (219,845) — 47,2; Russes, 119,

Voyage d'étude en Grande-Bretagne

SHERBROOKE — Le doyen de la faculté des sciences de l'éducation de l'université de Sherbrooke annonce que M. Paul Charpentier, qui vient d'obtenir son baccalauréat en pédagogie, est en route pour Stratford-sur-Avon, en Grande-Bretagne, où il suivra un cours spécial sur le Shakespearean and Elizabeth Drama.

Un autre essai H à haute altitude aura lieu le 24

WASHINGTON — La commission à l'énergie atomique des États-Unis a annoncé hier qu'une nouvelle explosion nucléaire dans la haute atmosphère aura lieu le 24 juillet prochain, à l'aube, au-dessus de l'île Johnston. La commission a précisé que la puissance de l'engin sera inférieure à une mégatonne. La bombe explosera à "une altitude de plusieurs dizaines de kilomètres".

L'explosion à haute altitude du 8 juillet dernier avait une puissance supérieure à une mégatonne et sa leur avait été vue aussi bien en Nouvelle-Zélande qu'à Hawaï.

Une équipe de Radio-Canada prépare le Concile en Europe

Une équipe de Radio-Canada a quitté Montréal samedi dernier pour l'Europe, où elle réalisera une série d'entrevues filmées pour alimenter une émission religieuse hebdomadaire qui passera au réseau français de télévision de Radio-Canada pendant toute la durée du concile. Le voyage durera sept semaines.

L'équipe, qui est dirigée par le réalisateur Roger Leclerc, du service des émissions religieuses, comprend M. l'abbé Marcel Brisebois, intervieweur, M. Camille Roy, administrateur, et Mlle Viollette Morency, assistante. Elle s'ajointra à Paris le cameraman Jacques Alexandre et visitera la France, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne et l'Italie.

Des entrevues filmées seront faites notamment avec le cardinal Alfrink, archevêque d'Utrecht, le cardinal Koenig, archevêque de Vienne, le P. Y.M. Conroy, O.P., Mgr Jacques, en Allemagne, M. Baas, président de l'Action catholique des Pays-Bas, etc. Des entrevues seront faites également chez les protestants de Taizé, chez les bénédictins du monastère de Chevotogne et dans les milieux du Vatican.

Le but de ce voyage est de recueillir les propos d'éminentes personnalités religieuses et laïques qui se sont signalées par leurs écrits ou autrement sur le concile. M. l'abbé Brisebois leur demandera particulièrement de parler des grands thèmes du concile.

Tout le matériel filmé pendant ce voyage servira à alimenter l'émission "A l'heure du concile" qui sera diffusée chaque dimanche 5 heures à compter du 30 septembre et qui se poursuivra pendant toute la durée du concile.

Cette émission sera divisée en trois parties: la première, "Informations", sera alimentée par le R.P. Legault actuellement à Rome; la deuxième, "Enseignement", comprendra les entrevues faites par l'abbé Brisebois et servira à étoffer les informations provenant du concile; et la troisième, "Applications canadiennes", permettra au père Louis-M. Régis, O.P., et à ses invités de discuter des applications choisies des décisions conciliaires.

Pour améliorer la conduite d'automobiles

Vingt-sept éducateurs se sont inscrits au sixième cours de formation pour l'enseignement de la conduite d'automobiles dans les écoles secondaires de Montréal. Ce cours de deux semaines est donné à l'université Sir George Williams à Montréal et est organisé par la Ligue de sécurité de la province de Québec. Dans son allocation de bienvenue, M. Nathan Steinberg, président de la Ligue de sécurité, a déclaré: "L'enseignement de la conduite automobile dans nos écoles secondaires permettra aux jeunes d'acquiescer les connaissances nécessaires, les bonnes habitudes et les techniques indispensables à la conduite d'un véhicule-moteur."

Cette éducation sera divisée en trois parties: la première, "Informations", sera alimentée par le R.P. Legault actuellement à Rome; la deuxième, "Enseignement", comprendra les entrevues faites par l'abbé Brisebois et servira à étoffer les informations provenant du concile; et la troisième, "Applications canadiennes", permettra au père Louis-M. Régis, O.P., et à ses invités de discuter des applications choisies des décisions conciliaires.

AVIS

LOI DE LA PROTECTION DES EAUX NAVIGABLES

Chapitre 193, S.R.C., 1952

La Cité de Jacques-Cartier, comté de Chambly, Québec, donne avis, par les présentes, qu'elle a, en vertu de l'article 7 de ladite loi, déposé au bureau du ministre des Travaux publics à Ottawa, et au bureau du registraire du district pour l'enregistrement des terres dans le district de Chambly, Province de Québec, à Longueuil, comté de Chambly, Québec, une description de l'emplacement et les plans d'un émissaire d'égouts avec canal de dilution qu'elle se propose de construire dans le lit du Fleuve St-Laurent, à Jacques-Cartier, en face des lots originaux 34 et 35 du cadastre officiel de la Paroisse de St-Antoine de Longueuil, dans le comté de Chambly.

Et sachez qu'après un mois, à compter de la date de la première insertion de cet avis, la Cité de Jacques-Cartier, en vertu de l'article 7 de ladite loi, fera sa demande au ministre des Travaux publics, à son bureau dans la ville d'Ottawa, pour l'approbation de l'emplacement et des plans susmentionnés.

Daté à Montréal, ce 18e jour de juillet 1962.

EMILIE BRAIS, Procureur de La Cité de Jacques-Cartier

Une aubaine pour les diabétiques

Le Département de pharmacie du Service auxiliaire des diabétiques annonce qu'en plus d'un escompte de 20% sur tous les produits pharmaceutiques en général, moins l'insuline, il a réussi, grâce au concours de la Société de sécurité nationale, à obtenir un escompte spécial sur la tolbutamide 0,5 gr (tel que Mobéol, Orinas), produit qui se vend au détail \$12,50 les cents pilules et que le service est prêt à offrir au prix de \$6,00 pour la même quantité plus les frais de transport.

POURQUOI PAYER DEUX FOIS LE PRIX ?

3,00 par personne 4,50
2 par chambre

Budget spécial Chambres luxueuses
Chambres économiques
Qués, eau courante, bain privé et radio
Stationnement gratuit, Bainage gratuit
Ascenseur • Salle de jeu • TV
• Promenade • Piscine
• Nouveaux stations
Téléphone dans chaque chambre
Avec l'argent que vous épargnez au Commodore vous pouvez visiter le Sentier, faire une promenade sur l'océan et un chaise sur roues et manger du poisson et non des hamburgers.

COMMODORE-CLINTON
715, av. Pacific, près Place Charles
Atlantic City, N.J.
Téléphone: 344-1962
(Une rue de la plage)

Ecrire à M. L. BERNARD pour dépliant gratuit en couleurs
Ici on parle français

L'AUBERGE DU JOLI VENT

Sur les bords du Lac Bromé à 45 milles de Montréal

NOUVELLE ADMINISTRATION
VACANCES — REPOS — VOYAGES DE NOCES

30 chambres avec eau courante — vue magnifique — cuisine excellente — splendide piscine — piscines forrées — piscine complète — salle de danse — atmosphère amicale — \$50,00 par semaine (trous compris).

Réservez à Montréal: CR. 4-2716 ou au Lac Bromé: 539-0028, Foster

AVIS

AVIS est, par les présentes, donné, conformément à l'article 151D du Code civil, qu'un transport-cession de toutes les créances présentes et futures de BETTER CLEANING & LAUNDRY EQUIPMENT INC., dont la principale place d'affaires, dans la Province de Québec, est en la Cité de Montréal, en faveur de la Banque Royale du Canada, en suite de caution, exécuté le 25 juin 1962, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le 6 juillet 1962, sous le numéro 1610885. Daté le 6 juillet 1962.

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

L'EUROPE EN AUTOMOBILE!

Achetez ou louez à Montréal votre voiture neuve européenne.

SIMCA — RENAULT — CITROEN
PEUGEOT — VOLKSWAGEN —
PANHARD — FIAT — TAUNUS —
ALFA ROMEO, ETC.

Votre voiture vous sera livrée à votre arrivée en Europe. Garantie de rachat en dollars. Plan de finance disponible.

CONFÉREZ-NOUS TOUTES LES FORMALITES DE VOTRE VOYAGE: Réservations, billets par avion ou bateau, assurances, itinéraires etc. Cartes des pays européens.

Service Européen de Tourisme Automobile Enrg
Montréal — 1176, rue Drummond — Tél.: UN. 1-3968 et UN. 1-8200
1219, rue St-Denis — Tél.: Avenue 8-4992

L'OUEST CANADIEN

SEATTLE ET L'EXPOSITION MONDIALE
Voyage d'automne accompagné en avion
Direction: Mlle Pascale Hone

WINNIPEG — CALGARY — BANFF — JASPER
VANCOUVER — VICTORIA — SEATTLE

La Californie en autocar de luxe — San Francisco à Los Angeles
DEPART: 7 SEPTEMBRE — 17 JOURS — \$847,00
Prolongation de 5 jours avec Las Vegas et Boulder Dam, Phoenix et le Grand Canyon.

Voyage total de 22 jours — \$997,00
NOTE — Il reste encore 4 places sur le voyage abrégé d'été (28 juillet)

Renseignements et inscriptions
VOYAGES HONE
1460, avenue UNION, Montréal 2 — VI. 5-8221

D'UN OCEAN A L'AUTRE

Quatre nouveaux cas de polio

OTTAWA — Quatre nouveaux cas de polio ont été signalés au Canada, la semaine dernière, portant le nombre total de cas découverts depuis le début de l'année 1962 à 32, annonce le ministère de la santé. Deux de ces nouveaux cas ont été signalés au Québec, s'agit de deux garçons de Hull. Un autre cas a été signalé en Ontario et le dernier en Saskatchewan. Il y a eu 19 cas de polio au Québec cette année, six en Ontario, trois en Alberta, deux en Saskatchewan et un dans chacune des provinces du Nouveau-Brunswick et du Manitoba. L'an dernier, à la même date, on comptait 57 cas de polio au Canada, et 271 il y a deux ans. La polio n'a fait qu'une victime au pays cette année, en Alberta. L'an dernier, à la même date, il y avait également une victime, en Alberta aussi, et 21 il y a deux ans. Jusqu'ici, cette année, aucun cas de polio n'a été signalé dans les provinces de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, de la Colombie-Britannique et dans les territoires du Nord-Ouest.

La route transcanadienne, ouverte le 3 sept.

OTTAWA — L'inauguration officielle de la route transcanadienne aura lieu au sommet du col Rogers, dans le parc national Glacier, le 3 septembre, et non le 4, contrairement à ce qui avait été annoncé antérieurement. Deux cas de polio ont été annoncés à Ottawa par le ministre de la Santé. Le premier ministre présidera à cette cérémonie et des ministres des dix provinces y assisteront. Le programme des manifestations demeure toutefois le même, malgré le changement de date et tel que prévu, un défilé de douze véhicules effectuera la traversée du Canada, de Saint-Jean, Terre-Neuve, à Victoria.

Hausse des permis de construction

OTTAWA — Les municipalités ont émis pour \$292,259,000 de permis de construction en mai, soit 17,3 pour cent de plus que l'an dernier, à pareille date. Le Bureau fédéral de la statistique, qui communique l'information, précise que la construction résidentielle a diminué de 1,6 pour cent en valeur à \$143,872,000 mais la construction non résidentielle s'est accrue de 44,7 pour cent, soit à \$418,387,000, comparativement à mai 1961. Le Québec apparaît dans le groupe des provinces où la construction a été à la baisse. Les autres provinces sont Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba. Les chiffres du Québec sont de \$52,655,000 comparativement à \$53,432,000, l'an dernier. En Ontario, les chiffres sont de \$141,762,000, par rapport à \$107,816,000 en mai 1961.

Les récoltes dans les Prairies

EDMONTON — Les récoltes dans les Prairies, ont atteint leur point critique de croissance. Elles ont besoin de pluie pour mûrir. Les autorités s'attendent à une récolte moins abondante que la moyenne des dix dernières années, mais plus riche que celle de l'année dernière. En Saskatchewan, la récolte a besoin de pluie afin de mettre fin à la sécheresse qui nuit énormément à la croissance du blé. L'Association des fermiers de la Saskatchewan est d'avis que l'avenir économique des fermiers de cette province dépend de la récolte de cette année. Au Manitoba, la situation est favorable, mais les champs ont besoin d'un peu de pluie. Certaines parties de la province produisent les plus belles récoltes jamais obtenues, mais la sécheresse sévit en d'autres endroits. En Alberta, les conditions sont de 20 pour cent meilleures que l'an dernier. Les fermiers des Prairies ont semé 26,313,000 acres de blé, ce printemps. L'an dernier, ils ont récolté 240,000,000 de boisseaux de blé, soit 49 pour cent de moins qu'en 1960. La moyenne des années 1950 à 1960 est de 497,000,000 de boisseaux annuellement.

Exportations de fromage Cheddar

OTTAWA — On a modifié les règlements des produits laitiers du Canada en vue de faciliter les exportations de fromage Cheddar vers la Grande-Bretagne, annonce-on au ministère de l'agriculture. Les règlements adoptés, il y a environ un an, stipulaient un laps de temps de 10 jours entre le premier classement et le deuxième classement préalable à l'expédition du fromage destiné à la Grande-Bretagne. Le ministère a décidé de revenir en somme à l'ancien ordre de choses, qui n'exigeait pas un tel délai entre les deux classements.

Sous la direction personnelle d'André Malavoy.

Vous goûterez et comprendrez mieux L'EUROPE

Demandez notre brochure sur le
TOUR D'AUTOMNE 1962 EN EUROPE
(26 août - 13 août) 48 jours outre-mer

Pour la 4ième année consécutive André Malavoy (relayé par Guy Joussement) amènera un petit groupe choisi à la découverte des plus beaux sites, des plus belles villes, des circuits les plus originaux, des meilleurs hôtels, des meilleures tables.

Autocar de luxe. Croisières en Méditerranée

FRANCE — ITALIE — GRECE

Mais aussi, BELGIQUE, ALLEMAGNE, AUTRICHE, YOUGO-SLAVIE
Extension sur Angleterre ou Espagne

"Un voyage qui ne ressemble à aucun autre"

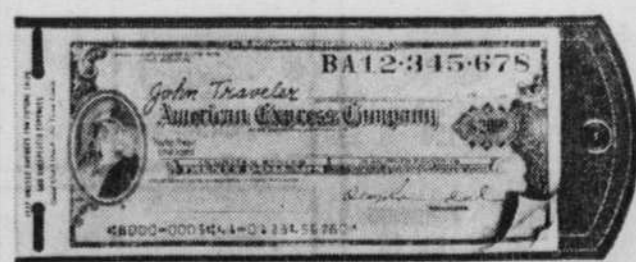
PRIX TOUT COMPRIS \$1,513,00

Malgré la dévaluation de 8 1/2% du dollar canadien, le prix prévu primitivement à \$1,443, n'est finalement augmenté que de 6 1/2%.

Voyages ANDRE MALAVOY Inc.

1225 ouest, rue Dorchester
UN. 1-2485-6 — UN. 1-4633
MONTREAL

IMPOSSIBLE DE PERDRE



CET ARGENT

Un chèque de l'American Express, c'est de l'argent qu'on ne perd jamais. Vous figurez votre carnet? On vous le vole? On vous rembourse vite à n'importe quel bureau de l'American Express. Le coût? Un sou par dollar seulement à toute succursale de banque.

CHÈQUES DE VOYAGEURS DE L'AMERICAN EXPRESS

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de: LES ENTREPRISES DES BELGES INC., corps politique légalement constitué, 5104, rue Des Belges, Montréal, Qué., et faisant affaire autrefois sous le nom de Fournisseur Municipal du Québec à 455 est, Jarry, Montréal. Faillite.

AVIS est par les présentes donné que la débrillance susdite a fait cesser le 15ème jour de juillet 1962, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 3ème jour d'août 1962, à dix heures de l'avant-midi, au bureau de Me Victor Martineau, Séquestre Officiel, chambre 16, au Vieux Palais de Justice, à Montréal, P. Q.

MONTREAL, ce 15ème jour de juillet 1962.

BUREAU DE: **GÉRARD BLAIS & ASSOCIÉS, C.A.**
2197 est, rue Sherbrooke, MONTREAL, P.Q. — Tél. LA. 3-1127.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

ASSURANCES
HORACE LABRECQUE & FILS LTÉE
Courtiers d'assurances agréés
Nous invitons les communautés religieuses à se prévaloir de nos services particuliers.
1411, rue Crescent
Victor 9-2371

MEDECIN
Dr C. MELILLO
Gradué d'Europe
Genito-urinaires, peau, sang, glandes, troubles psychosomatiques, sexuels, nervus, impotence, infertilité, anxiété, insomnie, dépression, biochimie, alcoolisme, o.b.s et t.t.d., rhumatismes, circulation.

PSYCHANALYSTE
PSYCHANALYSTE
H. C. VALOIS LONGTIN
Dépression psychique
Troubles de caractère
Orientation
CR. 4-6424
118 SHERBROOKE EST — VI. 5-8854

BREVETS D'INVENTION
MARQUES DE COMMERCE
BREVETS D'INVENTION
en tous pays
Marion, Marion, Robic & Bastien
8100, rue DRUMMOND
MONTREAL 25

DACTYLOGRAPHES
DACTYLOGRAPHES
"Tout pour le bureau"
Dactylographes, machines à additionner, à écrire les chèques, classeurs, pupitres, armoires, etc.

CANADA DACTYLOGRAPHIC INC.
41, rue St-Jacques, Montréal
Tél. VI. 4-3471, R.-T. Armand

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance sur la Vie

La Saubegarde
MONTREAL

Priorité à la bibliothèque des jeunes

QUEBEC, (PNC) — Le Comité régional d'aide aux bibliothèques de La Pocatière a souligné hier devant la Commission Parent, l'importance des bibliothèques dans l'enseignement et les difficultés particulières d'organisation rencontrées en milieu rural et il a proposé une structure qui respecte les caractères particuliers et satisfasse le mieux les besoins du milieu rural.

La bibliothèque des jeunes doit recevoir un traitement prioritaire, lit-on dans le mémoire. Les jeunes sont les principaux clients des bibliothèques. De plus en plus les pédagogues placent la bibliothèque au centre du procédé pédagogique dont le cours du maître n'est que l'annonce. Le professeur doit apprendre à l'enfant et au jeune homme à se développer au contact de la pensée des grands auteurs contenus dans les livres.

Dans le but de donner aux bibliothèques de jeunes toute l'attention qu'elles méritent, il faudra établir des normes réalistes et souples qui leur permettent de faire face aux besoins qui iront grandissant et les protéger contre l'incurie de certains administrateurs qui n'y croient pas.

Le Comité régional d'aide aux bibliothèques propose donc comme structure des bibliothèques de jeunes en milieu rural un bureau régional des bibliothèques rattaché à la commission scolaire régionale, ou à celle qui en tient lieu, bureau qui dirigera les différentes bibliothèques de la région s'adressant aux jeunes d'âge scolaire; la bibliothèque de l'école secondaire régionale, les bibliothèques des écoles élémentaires centrales et les dépôts de livres dans les diverses écoles de moindre importance.

Le succès des bibliothèques de jeunes sera en fonction de la collaboration qui s'établira entre professeurs et bibliothécaires de l'école. L'école normale a le devoir de préparer cette équipe en donnant aux uns et aux autres la mentalité voulue grâce à une préparation centrée sur l'enseignement à partir du livre. Les futurs bibliothécaires devront avoir une formation pédagogique équivalente à celle des professeurs et une formation bibliothécaire économique sérieuse.

Le Comité régional d'aide aux bibliothèques propose comme formule de service aux jeunes en milieu rural la bibliothèque scolaire desservant tous les besoins des jeunes, de préférence à celle qui prévaut ailleurs, soit la division des tâches entre la bibliothèque scolaire et la bibliothèque publique. Cette dernière formule qui s'explique historiquement, est mise en doute par maints éducateurs des Etats-Unis et de certains pays qui l'ont adoptée.

Maurice Bouchard, président des professeurs de l'U. de Montréal

M. Maurice Bouchard, attaché au département d'économie de la faculté des sciences sociales, économiques et politiques, a été élu président de l'Association des professeurs de l'université de Montréal pour l'année 1962-63.

Me Roger Comtois, professeur à la faculté de droit, a été élu vice-président; et M. Serge Lapointe, professeur de physique à la faculté de philosophie, secrétaire.

M. Jean Blain, du département d'histoire de la faculté des lettres, devient secrétaire-correspondant. A titre de président sortant, M. Edouard Page fait partie du conseil.



Les audiences publiques de la Commission Parent ont pris fin hier et six des neuf commissaires semblent ravis. Ce sont : le professeur David Munroe, Mgr Alphonse-Marie Parent, M. Gérard Filion, Mère Marie-Laurent-de-Rome, le professeur Guy Rocher et M. Paul LaRocque. Mademoiselle Jeanne Lapointe, ainsi que monsieur John McIlhonné et monsieur Arthur Tremblay, sont les trois autres commissaires.

Depuis sept mois, elle a reçu 230 mémoires

La commission Parent a terminé ses audiences

Par Jules LeBlanc

QUEBEC. — La Commission royale d'enquête sur l'enseignement a terminé hier midi ses audiences publiques alors que trois mémoires lui ont été présentés au Palais de justice de Québec. Depuis le 29 novembre dernier, 230 mémoires ont été soumis à cet organisme que préside Mgr Alphonse-Marie Parent.

En vertu de la loi qui l'a créée, la Commission Parent doit remettre son rapport final au gouvernement avant le 31 décembre 1962. Dès maintenant, les observateurs prévoient que l'organisme aura besoin d'un délai d'au moins six mois pour compléter ses travaux. Dans les milieux près la Commission, cependant, on affirme qu'un rapport partiel sera remis dès cet automne aux autorités gouvernementales.

La rumeur précise que ce rapport partiel porterait sur les réformes à apporter aux structures administratives supérieures du système d'enseignement québécois; ainsi, le Parlement pourrait durant la prochaine session, adopter les mesures qui s'imposent sur ce plan.

Depuis sept mois et demi, la Commission Parent a tenu 76 audiences publiques alors qu'elle s'est réunie au cours de 42 journées différentes. Quarante-neuf de ces audiences (64,5 p.c. du total) ont eu lieu à Montréal, tandis que 14 ont eu lieu à Québec, 13 autres audiences publiques se sont déroulées à Trois-Rivières, Rimouski, Chicoutimi, Hull, Rouyn-Noranda et Sherbrooke.

QUELQUES CHIFFRES

Durant ces audiences, 230 mémoires ont été présentés officiellement aux commissaires. De ce nombre, 149 (65 p.c. du total) ont été soumis à Montréal, 39 à Québec, (17 p.c.) et 42 (18 p.c.) dans six autres régions de la province.

Une compilation non officielle, indique que 70,5 p.c. des mémoires proviennent des Canadiens français, tandis que 27,3 p.c. viennent de Canadiens de langue anglaise et 2,2 p.c. de Néo-Canadiens.

Signalons que 12,6 p.c. des mémoires ont été soumis par des particuliers (8,3 p.c. par des francophones et 4,3 p.c. par des anglophones), tandis que 87,4 p.c. d'entre eux l'ont été par des organismes: les associations canadiennes-françaises ont remis, en tout, 62,2 p.c. des mémoires, les organismes anglophones, 23 p.c. et les associations de Néo-Canadiens 2,2 p.c.

En ce qui concerne les mémoires présentés par les Canadiens de langue anglaise, il faut noter l'activité des groupements anglo-catholiques de la population québécoise: ces groupes ont présenté neuf mémoires, soit 17 p.c. des mémoires présentés par l'élément anglophone.

TROIS GRANDS THEMES

Trois grands sujets ont été traités dans ces documents et lors des discussions qui ont suivi leur présentation: ce sont apparemment les trois principaux problèmes que doit résoudre la Commission Parent:

1 LES STRUCTURES ADMINISTRATIVES — Il y a tout d'abord la question épineuse des structures administratives supérieures du système, c'est-à-dire le ministère de l'éducation, le Conseil de l'instruction publique et ses comités, ainsi que le Département de l'instruction publique. Comment définir chacun de ces organismes, leurs relations et leurs attributions respectives, leur composition, etc.?

A la lumière des mémoires et des discussions publiques, il semble assuré que la Commission Parent recommandera l'établissement d'un ministère de l'éducation, assisté d'un Conseil de l'éducation; il semble également acquis que le Département de l'instruction publique, du moins, tel qu'il existe présentement, sera aboli.

En ce qui a trait à la professionnalité du système, on est quasi unanime à réclamer son maintien, tout en reconnaissant aux "neutres" le droit de créer des écoles pour satisfaire à leurs besoins.

2 LES STRUCTURES ACADEMIQUES — C'est là une question difficile, une des plus délicates et des plus

embêtantes qu'ait à régler la Commission Parent. Les dernières semaines ont montré jusqu'à quel point une solution vraiment appropriée aux besoins de la population québécoise semble difficile à trouver.

Grosso modo, trois formules ont été proposées: la formule française ou européenne, la formule américaine ou anglo-saxonne, une formule nouvelle qui serait typiquement québécoise. Dans chaque cas, les commissaires ont apporté des objections de poids auxquelles les délégations n'ont pu trouver de réponses satisfaisantes. Ce qui laisse croire à la possibilité d'une impasse.

Ce problème comporte deux points particulièrement aigus: comment établir la jonction entre le cours secondaire et le cours proprement universitaire et, d'une certaine façon, comment coordonner l'ensemble du système scolaire? Comment faire face à la poussée étudiante vers l'enseignement universitaire?

3 LE PERSONNEL ENSEIGNANT — L'unanimité semble ici se faire sur un moins un point: c'est de la qualité du personnel enseignant que dépend principalement le succès des réformes qui seront réalisées. Dans cette optique, on aborde ici le problème numéro un de la Commission Parent.

Un aspect de la question qui a été presque complètement négligé est celui du financement de l'éducation. On réclame beaucoup mais on ne semble pas se rendre compte que pour établir un système valable, il va falloir des sommes d'argent considérables et dépassant de beaucoup les sommes investies jusqu'ici.

Dans l'ensemble, il se dégage des mémoires que la population québécoise est peu consciente de ce problème de base de son avenir. Plus la population, si l'on en juge par le contenu des documents et des requêtes présentées, ne semble pas disposée à faire l'effort financier requis par ses propres exigences. Là aussi, les commissaires risquent d'arriver à une impasse ou, tout au moins, à un goulot d'étranglement.

Mémoire des caisses populaires et de l'assurance-vie Desjardins

La famille salariée canadienne-française comprend-t-elle la valeur de l'instruction? Une enquête oblige à répondre: NON

QUEBEC (DNC) — Des constatations intéressantes sur la conception que se fait la famille salariée canadienne-française à l'égard de l'éducation ont été soulignées à la Commission royale Parent dans un mémoire que lui présentait conjointement, hier, la Fédération des Caisses populaires Desjardins et l'Assurance-vie Desjardins.

Ces constatations sont le résultat d'une enquête minutieuse instituée pour ces deux organismes, par MM. Marc Adélaïde Tremblay et Gérard Fortin, du Centre de recherches sociales de l'Université Laval.

L'enquête a servi de base à la préparation du mémoire dans lequel on relève des constatations comme celles-ci:

- le niveau de scolarité des chefs de familles du Québec est relativement peu élevé: 7,7 années pour les pères et 7,9 pour les mères de familles;
- les familles salariées consacrent à peine 10 pour cent de leur budget à l'instruction de leurs enfants;
- les familles rurales dépensent plus pour l'instruction que les familles urbaines;
- plus un travailleur est instruit, plus il a de chances d'atteindre un statut professionnel élevé;
- des raisons d'ordre économique sont surtout invoquées pour justifier l'abandon des études par les enfants.

Avantages matériels

Le mémoire étudie les attitudes de la famille canadienne-française par rapport à l'instruction, souligne un écart considérable entre la scolarité réalisée et la scolarité souhaitée, et conclut que la raison principale de cet écart est attribuable à une conception trop strictement utilitaire (avantages matériels apportés) de l'instruction par la population salariée.

"Etant définie par rapport à son utilité, l'instruction sera nécessairement comparée et évaluée à d'autres comportements qui auront ainsi une certaine utilité. Si, dans l'im-

meuble, les jeunes qui ont à peine complété une neuvième année ont réussi à trouver du travail et à vivre assez bien, l'utilité de poursuivre ses études au-delà de ce degré peut paraître illusoire aux jeunes travailleurs. En terme strictement utilitaire, l'adage antique s'applique: "un tiens vaut mieux que deux tu l'auras".

Dans le cas de la population étudiée, il est démontré que le travailleur né à la campagne, peu importe où il habite actuellement, a un degré d'instruction beaucoup plus faible que le travailleur né à la ville et que parmi les travailleurs nés à la campagne, ce sont les plus instruits relativement qui quittent leur milieu et émigrent vers la ville.

Cours universitaire

Les enquêtes, dans la préparation de leur étude, ont demandé la question suivante aux familles ayant des enfants d'âge scolaire:

"Quel genre de cours aimeriez-vous à faire suivre à vos enfants?"

Or, 45% des parents désirent un cours universitaire pour leurs enfants, 27%, un cours classique et 13% un cours technique et commercial.

On trouve là un indice de réalisme de la conception populaire de l'instruction, lit-on dans le mémoire.

"Le manque de réalisme nous semble assez fort en particulier chez les parents en ce qui a trait à la perception des aptitudes de leurs enfants à suivre un cours universitaire.

"A notre avis, il n'existe fort probablement pas de société où les trois quarts des individus sont aptes à acquérir une formation universitaire."

Gains scolaires

Si on compare le degré d'instruction des enfants qui ont quitté l'école ces dernières années à celui de leurs parents, on constate un gain moyen de 1,2 année de scolarité des fils par rapport à leur père et des filles par rapport à leur mère. En général, le gain a été beaucoup plus substantiel dans le milieu rural que dans le milieu urbain.

Même si les gains scolaires sont importants, surtout dans les milieux qui traditionnellement étaient défavorisés sur ce plan, le degré d'instruction des enfants est inférieur à la norme minimale définie par les parents. En général, les enfants laissent l'école après la neuvième année alors que les parents considèrent une dixième année et même une onzième année comme le strict minimum nécessaire pour gagner sa vie de façon raisonnable.

Le mémoire suggère, dans ses recommandations, que, pour que les fonctions humanistes et utilitaires de l'instruction soient remplies, il faudrait exiger des jeunes une onzième année complétée par un cours spécialisé. Une autre recommandation propose qu'on agisse directement sur la population afin de changer cette conception strictement utilitaire que l'on a de l'instruction. Le mémoire signale, sur ce point, que le slogan officiel: "QUI S'INSTRUIT S'ENRICHIT" peut contribuer beaucoup plus à ancrer la conception populaire qu'à la changer. Ce slogan peut donc nuire au but qu'il vise.

Les auteurs du mémoire font également état du peu d'études faites en notre milieu

Le congrès de l'ACELF portera sur les questions économiques

OTTAWA. — Pour son 15e anniversaire, l'Association canadienne des éducateurs de langue française a pris rendez-vous avec le monde des affaires du Canada. Elle a invité des représentants des principales industries et entreprises canadiennes à son congrès annuel qui se tiendra à Montréal du 7 au 11 août à l'hôtel Reine Elisabeth et à l'université de Montréal en vue d'élaborer un véritable "new deal" dans le domaine de la formation économique en éducation.

Une étude préliminaire distribuée hier à une conférence de presse à Ottawa par Mlle Evelyn Leblanc, directrice des relations publiques de l'ACELF, mentionne comme têtes de chapitre les "vertus économiques" immédiatement à la suite des "connaissances économiques".

"Dans un langage neuf pour le Canada français, on parle du "développement des vertus plus particulièrement économiques" que l'on énumère comme étant une "honnêteté parfaite" il va de soi, mais également comme étant "l'esprit d'entreprise" "le sens de l'épargne" et enfin "l'art du placement".

Parmi les participants au congrès, on note les noms de personnalités comme Me Marcel Faribault, de Montréal, président du Trust Général du Canada, du sénateur Cyril Le Vaillancourt, de Lévis, président de la Fédération des Caisses populaires Desjardins, de Me René Paré, de Montréal, président du Conseil d'orientation économique du Québec; de Me René Tremblay, de Québec, sous-ministre du commerce, à Québec; M. Edgar Guay, sous-ministre de la famille; ainsi que de plusieurs universitaires et hauts fonctionnaires provinciaux du Québec, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba. De plus, des représentants de l'industrie doivent participer au congrès comme observateurs.

Ce congrès réunira environ un millier de délégués de quelque trois cents associations affiliées à l'ACELF, représentant toutes les provinces du Canada. Il sera sous la présidence d'honneur commune du recteur de l'université de Montréal, Mgr Irénée Lussier, et de Me Marc Jarry, président de la Commission des écoles catholiques de Montréal. Le président de l'ACELF est M. Gérard Degraze, de Frédéricton, N.-B.

A la conférence de presse donnée à Ottawa, Mlle Leblanc était accompagnée de deux anciens présidents de l'ACELF, M. Louis Charbonneau, et de Me Robert Gauthier, d'Ottawa, ainsi que de Me Jean-Marc Tessier, professeur à l'école normale de l'université d'Ottawa qui a contribué à la préparation du congrès.

RADIO - SACRE - COEUR

CET APRES-MIDI, le Père Rosaire Blackburn, c.s.s.r., intitulé sa causerie: "Ça bouge au Québec".

LUNDI, MARDI, MERCREDI & JEUDI, le Père Rosaire Blackburn, c.s.s.r., prédicateur de la Neuvaine à Sainte Anne, donnera quatre autres causeries: "Sainte Anne et l'esprit d'enfance"; "Venez à moi vous tous qui peinez"; "La Thaumaturge de Beauport"; & "Les Messes à la Basilique Sainte-Anne-de-Beauport".

VENDREDI, le Père Jean-Paul Labelle, c.s.s., nous aidera à goûter l'une des plus belles chansons de Marie-Claire Pichaud: "Les béatitudes".

(Emission sur 38 postes chaque semaine du lundi au samedi)

Un déni de justice envers nos enfants

QUEBEC (DNC) — L'enseignement de l'anglais à l'école primaire française constitue un "déli de justice envers nos enfants qui sont des victimes aux mains de leurs propres compatriotes".

C'est ce qu'affirme, dans son mémoire, qu'elle présentait, hier, à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, Mlle Gertrude Kathleen Hart, de Québec, traductrice et publiciste.

Mlle Hart, diplômée de la Sorbonne, auteur et ex-professeur à l'université Laval, avait intitulé son mémoire: "Erreurs tragiques touchant l'enseignement prématuré de l'anglais au cours primaire".

Après avoir démontré, avec force documentation, qu'"aucun pays libre du monde ne permet d'aborder l'étude d'une deuxième langue seconde dès l'école primaire", Mlle Hart démontre que même si le Conseil de l'instruction publique a recommandé aux éducateurs de concentrer toute leur attention sur le français, "ce sont les programmes actuels qui se sont écartés de ces sages directives".

Mlle Hart est d'avis qu'avant d'apprendre une langue étrangère, il semblerait plus logique qu'on veuille apprendre convenablement la sienne.

Elle démontre par un exemple que "les enfants sont voués à l'avance à des échecs certains dans l'une et l'autre langue à l'école primaire".

Ainsi, à Montréal, près de la moitié des enfants quittent l'école primaire sans pouvoir écrire une dictée française autrefois destinée à des enfants de 4e année; 38% échouent et un grand nombre sont incapables de se présenter à l'examen.

Mlle Hart se demande si la cause de l'enseignement de l'anglais au primaire ne serait pas "les gros bénéfices réalisés par la vente du plus grand nombre possible de livres, anglais ou autres, là où l'on trouve le plus grand nombre d'enfants".

"Ce qui semble compter, c'est la danse des millions!"

AVIS DE DÉCÈS

ROMANO. — A Naples, Italie, le 19 juillet 1962, à l'âge de 75 ans, est décédé, G. Julio Romano, époux en 1ère noce, de feu Jeanne Simard et en 2e noce de Jeanne Girard, professeur de musique de l'université McGill pendant plusieurs années, fondateur de la symphonie de Montréal et président de la compagnie Steepex. Il est exposé au salon J.S. Vallée Limitée, No 6821, rue St-Hubert. Avis et funérailles plus tard.

L'Oeuvre Pontificale

de
La Propagation de la Foi
175, rue Sherbrooke
MONTREAL
VI. 5-1342
Directeur diocésain
Hormidas Boudreau,
P.S.S.

yogourt
delisle
inestimable
aliment de santé
pour livraison à domicile
appeler
J. DELISLE CR. 4-0434

SOULAGEMENT pour PIEDS SENSIBLES

Pieds fatigués ou plats et arches affaiblies seront soulagés et corrigés grâce aux supports pour arche du Dr Scholl. Modernes, légers et flexibles. Ajustement précis pour vos besoins particuliers, par des experts.

● Service Complet de Pédiatre.
● Conseils Gratuits d'Experts

Attention spéciale aux INSTITUTIONS RELIGIEUSES. Nous avons les souliers réglementaires pour religieux et religieuses.

Fermé le samedi durant juillet et août
Wolfe Street Foot Clinic
LA. 1-0580 1410 rue WOLFE (coin Ste-Catherine)

Cie d'Équipement Sanitaire Ltée
4275, rue d'IBERVILLE LA. 6-0496
GILLES HEBERT, prop. 1930 1962
Représentants et Service dans tous les centres

Polisseuse No. 15G
Vacuum No. 30
Ensemble "GENERAL"

Polisseuse No. 16

Vente — Service — Démonstration
Manufacturiers: Cires liquides — Détergents liquide et en poudre — Savons liquides
Nettoyeurs de tous genres, etc., etc.

Pour Renseignements - LA. 6-0496